

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU VILLAGE DE BASSADZIN



Avec l'appui du :

Ministère du Plan et du Développement (MPD)

© Avril 2023

Nitidae - Riviera Golf – Cocody

25 BP 691 Abidjan 25

Site web: www.nitidae.org

Table des matières

AVANT-PROPOS / REMERCIEMENTS	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES PHOTOS	6
LISTE DES FIGURES	6
Tableau 1 : RESUME.....	7
INTRODUCTION	9
A- CADRE CONTEXTUEL DU PDL.....	9
B- OBJECTIFS DU PDL	11
☞ Objectif général	11
☞ Objectifs spécifiques.....	11
☞ Résultats attendus	11
C- METHODOLOGIE	12
☞ Première étape : Activités préparatoires et information villageoise	12
☞ Deuxième étape : La réalisation du DGP.....	13
☞ Troisième étape : La planification	13
☞ Quatrième étape : La validation finale.....	14
☞ La liste des outils utilisés pour les diagnostics globaux participatifs.....	14
☞ Les acteurs présents pendant le déroulement des différentes étapes.....	15
I. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU VILLAGE.....	18
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	19
1.1.1. Situation géographique	19
1.1.2. Situation administrative	21
1.2. HISTOIRE DU VILLAGE.....	21
1.3. MILIEU PHYSIQUE	24
1.3.1. Climat à Bassadzin	24
1.3.2. Relief et sol	25
1.3.3. Flore et faune	25
1.3.4. Hydrographie	26
1.4. DEMOGRAPHIE.....	27
1.5. ORGANISATION SOCIALE	28
1.5.1. La chefferie.....	28
1.5.2. Les us et coutumes	31
1.6. ORGANISATIONS SOCIO-ECONOMIQUES	37
1.7. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	41
1.7.1. Lotissement.....	44
1.7.2. Réseau Hydraulique.....	44
1.7.3. Réseau téléphonique	44
1.7.4. Religion.....	45
1.7.5. Foyer des Jeunes.....	45
1.7.6. Marché Couvert.....	45
1.7.7. Réseau électrique.....	45
1.7.8. Gestion Foncière	46
1.7.9. Borne géodésique.....	46
1.7.10. La Poste (Ex-CDR)	46
1.7.11. Réseau Routier.....	47
1.7.12. Infrastructures et équipements sanitaires.....	48

1.7.13. Infrastructures et équipements scolaires,	49
1.7.14. Autres infrastructures et équipements	51
1.8. ACTIVITES ECONOMIQUES	52
1.8.1. Agriculture	52
1.8.2. Pêche.....	54
1.8.3. Élevage.....	55
1.8.4. Commerce	55
1.8.5. Autres activités	57
1.9. ANALYSE FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES (FFOM)	57
1.10. GENRE ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	58
1.11. DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	59
II. DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT.....	63
2.1. DOMAINE 1 : AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE.....	65
2.2. DOMAINE 2 : EDUCATION	67
2.3. DOMAINE 3 : EAU & ELECTRICITE	69
2.4. DOMAINE 4 : SANTE & HYGIENE	71
2.5. DOMAINE 5 : ROUTES ET TRANSPORTS	73
2.6. DOMAINE 6 : COMMERCE	75
2.7. DOMAINE 7 : COMMUNICATION	77
2.8. DOMAINE 8 : CULTURE ; LOISIRS & SPORT.....	79
2.9. DOMAINE 9 : COHESION SOCIALE & BONNE GOUVERNANCE	81
2.10. DOMAINE 10 : HABITAT	83
2.11. DOMAINE 11 : ENVIRONNEMENT.....	85
III. TROISIEME PARTIE : VISION ET ORIENTATION STRATEGIQUE.....	87
3.1. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COTE D’IVOIRE	88
3.2. VISION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION DE LA MÉ (EN COURS DE VALIDATION).....	88
3.3. VISION DU VILLAGE DE BASSADZIN	89
3.4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU VILLAGE DE BASSADZIN	89
3.5. OBJECTIFS SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS	90
IV. QUATRIEME PARTIE : PROGRAMMATION	94
4.1. CADRE LOGIQUE ET PLANIFICATION PAR PROGRAMME	95
4.1.1. Programme 1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et de la cohésion sociale	96
4.1.2. Programme 2 : Réduction de la pauvreté dans le village.....	97
4.1.3. Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité .	103
4.1.4. Programme 4 : Préservation des ressources naturelles (Réserves, Forêt, Cours d'eau, Terres, etc.)	110
4.2. IDENTIFICATION DES IDEES DE PROJETS ET DEFINITION DES PRIORITES	111
V. CINQUIEME PARTIE : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI-EVALUATION. 114	114
5.1. DIFFUSION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL	115
5.2. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	115
5.3. MOBILISATION DES RESSOURCES	116
5.4. MECANISME DU SUIVI – EVALUATION.....	119
Conclusion.....	121
Annexe 1 : Plans quinquennaux des dix (10) projets prioritaires	122
Annexe 2 : Lettre d’approbation du Sous-préfet d’Anépé et Membres du bureau CEPDL.....	127
Annexe 3 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD)	129
Annexe 4 : Photo de validation finale du PDL	130

AVANT-PROPOS / REMERCIEMENTS

Le projet PRM 2, « Préserver la biodiversité de Mabi-Yaya & Renforcer le développement socio-économique de la Mé », est un projet qui est mis en œuvre par Nitidæ, association à but non lucratif, née de la fusion de deux associations (Etc Terra et Rongead) en décembre 2017 dont l'objectif principal est de concevoir, développer et mettre en œuvre des projets alliant préservation de l'environnement et renforcement des économies locales.

Le projet PRM 2 s'inscrit dans la continuité du Projet REDD+ de la Mé (PRM), touchant huit (08) nouveaux villages en périphérie de la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya (RNMY).

Ses objectifs sont : (i) assurer et sécuriser l'intégrité environnementale de la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya (RNMY) ; (ii) soutenir un développement économique endogène en périphérie de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya ; (iii) appuyer l'aménagement et le développement du territoire ; (iv) soutenir une agriculture zéro déforestation ; (v) promouvoir la foresterie durable. C'est dans l'optique « d'appuyer l'aménagement et le développement du territoire » de Bassadzin que ce Plan de Développement Local (PDL) dudit village est élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne (UE) et du Fonds Français de l'environnement Mondial (FFEM) afin d'aider les populations riveraines à la RNMY à développer leur village, améliorant ainsi leurs conditions de vie tout en préservant surtout toute la biodiversité de la RNMY.

Ce document (PDL) a été rédigé par le chargé de mission aménagement du territoire, TRAORE Mohamed, sous la supervision du chef de projet, Renaud LAPEYRE et l'appui technique du Ministère du Plan et du Développement.

L'équipe PRM 2 souhaite ainsi exprimer toute sa reconnaissance et sa gratitude à l'endroit des populations de Bassadzin qui ont participé aux activités d'élaboration du PDL, parfois au détriment de leurs travaux champêtres.

Tous nos remerciements aussi à l'endroit des autorités administratives, en particulier le corps préfectoral, qui a grandement facilité ce travail sur le terrain et nous a fournis de nombreuses informations très utiles.

Nous adressons encore notre reconnaissance à l'ensemble du personnel de la Direction de la Planification Spatiale (DPS) et de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL) du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, et particulièrement à l'équipe du Ministère qui nous a accompagné tout au long du processus d'élaboration du PDL de Bassadzin, à savoir Dr. LOUKOU Benjamin et M. KOUADIO Yao Isaac Mikael.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES	DEFINITION
AEJ	Agence Emploi Jeunes
AFD	Agence Française de Développement
AFOR	Agence Foncière Rurale
AGR	Activité Génératrice de Révenu
CDL	Comité de Développement Local
CEPDL	Comité d'Elaboration de Plan de Développement Local
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CDR	Centre de Distribution Rurale
CEPMMT	Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme
CR	Conseil Régional
DGP	Diagnostic Global Participatif
DPS	Direction de la Planification Spatiale
DGATDRL	la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
INS	Institut National de la Statistique
HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée
HU	Hydraulique Urbaine
HV	Hydraulique Villageoise
GVC	Groupement à vocation coopérative
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagements Ruraux
PDL	Plan de Développement Local
PHV	Pompe Hydraulique Villageoise
PRM	Projet REDD+ de la Me
PRM 2	Préserver la biodiversité de Mabi-Yaya & Renforcer le développement socio-économique de la Mé
PV3A	Planification Villageoise par la méthode des 3 affiches
ONEP	Office Nationale de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
RGPH	Recensement Général de la Population de l'Habitat
MEMPD	Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
MINSDD	Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable
MPLP	Manuel de Planification Locale Participative
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
REDD+	Réduction des Emissions des gaz à effet de serre issues de la Déforestation
RNMY	Réserve naturelle de Mabi-Yaya
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX	TITRES
Tableau 1	Résumé
Tableau 2	Outils de la MARP déroulés lors des diagnostics globaux participatifs (DGP)
Tableau 3	Chronogramme et effectif des participants au processus d'élaboration de PDL
Tableau 4	Profil historique du village
Tableau 5	Essence forestières présentes dans le village de Bassadzin
Tableau 6	Essences fauniques présentes dans le village de Bassadzin
Tableau 7	Attribution et mode de désignation des membres de la chefferie
Tableau 8	Organisations internes du village
Tableau 9	Organisations externes qui interviennent à Bassadzin
Tableau 10	Les infrastructures et équipements
Tableau 11	Effectifs des élèves de EPP Bassadzin 1 (Année académique : 2021 – 2022)
Tableau 12	Effectifs des élèves de EPP Bassadzin 2 (Année académique : 2021 – 2022)
Tableau 13	Effectifs des élèves de EPP Bassadzin 3 (Année académique : 2021 – 2022)
Tableau 14	Effectifs Total des élèves du Groupe Scolaire de EPP Bassadzin (Année académique : 2021 – 2022)
Tableau 15	Classement par ordre d'importance des spéculations pratiquées dans le village
Tableau 16	Calendrier agricole du village de Bassadzin
Tableau 17	Types élevages pratiqués (du plus pratiqué au moins pratiqué) dans le village
Tableau 18	Marchés environnants et jours d'animation
Tableau 19	Diagramme des flux physiques de Bassadzin
Tableau 20	Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)
Tableau 21	Diagnostic de vulnérabilités climatiques
Tableau 22	Matrice d'adaptation aux changements climatiques
Tableau 23	Tableau des Objectifs de développement durable (ODD)
Tableau 24	Cadre de cohérence PDL – Orientations stratégiques nationales de développement – Objectifs de Développement Durable (ODD)
Tableau 25	Cadre logique du programme 1
Tableau 26	Cadre logique du programme 2
Tableau 27	Cadre logique du programme 3
Tableau 28	Cadre logique du programme 4
Tableau 29	Récapitulatif et priorisation des projets par programme
Tableau 30	Panorama des guichets de financement

LISTE DES PHOTOS

PHOTOS	TITRES
Photo 1	Mots de Bienvenue à l'entrée de Bassadzin
Photo 2	Carte du village de Bassadzin fait par les jeunes
Photo 3	le fleuve « la Mé »
Photo 4	Mets en pays Attié
Photo 5	Fête de génération en pays Attié
Photo 6	HVA de Bassadzin
Photo 7	Marché couvert de Bassadzin
Photo 8	Secrétariat villageois de l'AFOR
Photo 9	Borne géodésique de Bassadzin
Photo 10	le Centre de Distribution Rurale de Bassadzin (Actuelle "La Poste")
Photo 11	Réseau Routier de Bassadzin
Photo 12	Le centre de santé de Bassadzin
Photo 13	La clinique médicale privée et le dépôt de pharmacie de Bassadzin
Photo 14	Groupe Scolaire de Bassadzin
Photo 15	Magasin de stockage de Cacao de la coopérative 3A et un Maquis à Bassadzin
Photo 16	Elaboration du calendrier saisonnier en assemblée villageoise
Photo 17	Focus groupe Jeunes pour élaboration du diagramme des flux physiques
Photo 15	Ateliers DGP à Bassadzin
Photo 16	Atelier de formulation de la vision et la validation préliminaire du rapport DGP

LISTE DES FIGURES

FIGURES	TITRES
Figure 1	Cartes de localisation de Bassadzin
Figure 2	Températures et précipitations moyennes à Bassadzin
Figure 3	Structure du pouvoir socio-politique de Bassadzin
Figure 4	Diagramme de Venn dessiné par les jeunes de Bassadzin
Figure 5	Arbre à problème de l'agriculture, l'élevage et la pêche
Figure 6	Arbre à problème de l'éducation
Figure 7	Arbre à problème de l'eau et l'électricité
Figure 8	Arbre à problème de Santé et Hygiène
Figure 9	Arbre à problème de Routes et Transports
Figure 10	Arbre à problème du domaine Commerce
Figure 11	Arbre à problème du domaine Communication
Figure 12	Arbre à problème du domaine Culture, Loisirs et Sport
Figure 13	Arbre à problème du domaine Cohésion sociale et bonne gouvernance
Figure 14	Arbre à problème du domaine Habitat
Figure 15	Arbre à problème de l'Environnement

Tableau 1 : RESUME

Synoptique du village de Bassadzin	
Date de création	Vers le XVII ^{ème} siècle
Sous-Préfecture	Annepé
Département	Adzopé
Région	La Mé
Population	5 594 habitants dont 2 941 hommes et 2 653 femmes (RGPH 2021)
Superficie	En attente de la délimitation du village
Densité	En attente de la délimitation du village
Ethnie locale	Attié
Allochtone	Dioula, Abbey, Adioukrou, Agni, Baoulé, Abbron, Bété,
Allogène :	Mossi, Haoussa, Mauritanien ; Malien
Nom du chef	N'cho N'cho Armel
Canton	Annapeun ou Annapé
Distance chef-lieu département	32 kms
Distance chef-lieu sous-préfecture	06 kms
Distance à la réserve naturelle de Mabi-Yaya (RNMY)	16 kms
Principale activité	Agriculture et pêche
Les principaux atouts et potentialités identifiés :	✓ Présence de nombreuses infrastructures communautaires ; ✓ Forte densité humaine ; ✓ Forte communauté à l'extérieur (France) ; ✓ Bonne cohabitation entre les différentes communautés ; ✓ Pluviométrie abondante et Climat approprié aux cultures de rentes.
Les principales contraintes	✓ Routes enclavées, difficiles d'accès en période de pluie ; ✓ Infrastructures et équipements éducatifs vétustes, insuffisantes et dégradées ; ✓ Infrastructures sanitaires dégradées et insuffisantes ; ✓ Faible performance du matériel végétal ; Vieillesse des vergers ; Baisse de la fertilité de sols ; ✓ Manque de terre cultivables.
Nombre de campements :	01 Campement est rattaché à Bassadzin

Tableau 1 : Résumé



Photo 1 : *Mots de Bienvenue à l'entrée de Bassadzin*

INTRODUCTION

A- Cadre contextuel du PDL

Selon le ministère des Eaux et Forêts (MINEF), la Côte d'Ivoire à l'instar de tous les pays forestiers Ouest africains, comptait, dès l'aube de l'indépendance 16,5 millions d'hectares de forêts. Aujourd'hui, après plus d'un demi-siècle d'existence, le bilan est alarmant.

Selon l'Inventaire forestier et faunistique national (IFFN) de la Côte d'Ivoire, la forêt ivoirienne serait passée de 7,8 millions d'hectares en 1990 à 2,97 millions d'hectares en 2021. Cet état des lieux des forêts en Côte d'Ivoire, mesuré entre autres par imagerie satellite, reflète une nette tendance à la déforestation et à la dégradation de la ressource.

Toujours selon IFFN, cette dégradation toucherait massivement le domaine forestier rural, mais également les forêts classées avec un taux annuel de déforestation compris entre 3 et 4%.

Cette déforestation est largement due à la mise en place d'une agriculture extensive et à l'urbanisation accélérée. En 2008, la Société ivoirienne de développement des forêts (SODEFOR, Société d'état) évaluait à 300.000 hectares la superficie de forêts disparaissant chaque année du fait de "l'exploitation abusive" du bois, liée à la production de charbon de bois ou à des coupes d'arbres pour l'exportation d'essences précieuses. La déforestation est également provoquée par des feux de brousse déclenchés par des agriculteurs, qui dégagent ainsi de l'espace pour de nouvelles cultures de cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial. Certains parcs nationaux à l'instar du Parc national du Mont Peko (Ouest) ou de celui de la Marahoué (centre) ont ainsi presque complètement disparues du fait de la culture du cacao.

C'est donc pour palier à ce problème et lutter efficacement contre le changement climatique, aussi apporter son appui à la politique de "gestion durable et rationnelle des ressources forestière" mise en place par le gouvernement ivoirien, que l'agence française de développement (AFD) en partenariat avec l'Association Nitidae et le Secrétariat Exécutif Permanent REED+ (MINSEDD) a initié le projet REDD+ de la Mé (PRM) entre 2016 et 2020. Ce premier projet, pilote, avait pour objectif global de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, et aussi d'améliorer les conditions de vie des populations de sept villages (Bieby, Diasson, Mébifon, Kossandji, Mopodji, Allosso 1 et Aboisso-Comoé) en périphérie des forêts classées de Mabi et de Yaya.

Le projet REDD+ de la Mé (PRM) s'articulait autour de trois (03) axes principaux dont :

- ✓ **Le développement territorial :** A travers lequel 4 150 personnes ont été sensibilisées sur les opportunités offertes par les législations foncières et forestières ; 6 Territoires de villages ont été délimités ; 3 000 ha d'espaces boisés ont obtenu des certificats fonciers ; 7 Plans de Développement Locaux (PDL) ont été élaborés ; 7 projets "Santé" ou "Education" ont été extraits des PDL et mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage villageoise ; etc.
- ✓ **Le développement sectoriel :** A travers lequel 2 250 planteurs ont été accompagnés sur 5 000 ha (Appui à l'augmentation et à la diversification des productions, Appui à la

commercialisation) ; 150 propriétaires de forêt ont été accompagnés et 500 ha reboisés (- Reboisement pour bois d'œuvre ou bois-énergie - Appui aux propriétaires de forêts ou reboisements > 3 ha - Appel à propositions pour les ONG de la région) ; Des éclaircies de vieilles plantations de teck (70 ha) ont été réalisées et valorisées par les boulangeries locales ; etc...

- ✓ **La mesure d'impact et l'appui au processus national REDD+ :** A travers lequel 15 charbonniers ont été accompagnés (Formation aux techniques de carbonisation améliorée ; Appel à propositions pour les ONG / artisans de la région) ; 8 Groupements d'Epargne et de Crédits (GEC) de 195 membres (dont 79% de femmes) ont été constitués, avec 5 millions de francs CFA collectés en 6 mois d'activités et 34 prêts accordés pour près de 1 million de francs CFA ;).

Il est très important de noter que les nombreuses actions menées par le projet REDD+ de la Mé (PRM) entre 2016 et 2020, ont permis au gouvernement ivoirien de créer une nouvelle réserve naturelle en 2019 en changeant par décret le statut des forêts classées de Mabi et de Yaya en Réserve Naturelle de Mabi-Yaya.

Le nouveau projet, PRM 2 (**Préserver la biodiversité de Mabi-Yaya & Renforcer le développement socio-économique de la Mé**), co-financé, par l'Union Européenne (UE) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondiale (FFEM) pour une durée de quatre ans, est en fait une continuité du projet REDD+ de la Mé (PRM), il s'articule autour de trois axes principaux dont :

- ✓ l'aménagement et la planification territoriale et le soutien économique aux populations riveraines de Mabi-Yaya ;
- ✓ la transition des pratiques agricoles et forestières : Pour une agriculture zéro déforestation et une foresterie durable ;
- ✓ la capitalisation et mesure d'impact du projet & Construction d'un référentiel « Territoire zéro déforestation ».

Le projet PRM 2 se déroule dans huit (08) villages en périphérie de la réserve naturelle de Mabi-Yaya (*ex- forêts classées de Mabi et de Yaya*), ce sont les villages de : Koutoukro 1 ; Yakassé-Comoé ; M'Bohoin ; Nyan ; Bassadzin ; Danguira ; Tolié et Arounakro. C'est dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la première composante du projet PRM 2, sous composante de « **l'aménagement et la planification territoriale** », que ce document est élaboré avec l'appui du Ministère du plan et du développement (MPD) à travers sa Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL) et sa Direction de la Planification Spatiale (DPS).

L'objectif de ce document est d'expliquer la démarche d'élaboration du Plan de Développement Local du village de Bassadzin, de retracer toutes les informations liées au village de Bassadzin, de faire ressortir tous les besoins du village afin de parvenir à l'élaboration du plan de développement local (PDL) du village de Bassadzin, ceci à travers la Méthode Active de Recherche participative (MARP) et les outils de la Gestion Axé sur le résultat (GAR).

Le présent document est le Plan de Développement Local (PDL) du village de Bassadzin.

B- Objectifs du PDL

☞ Objectif général

L'objectif global est d'aider les communautés à identifier et analyser, de manière participative, les problèmes qui entravent le développement de leurs villages, trouver des moyens de les résoudre, et surtout, identifier les objectifs de développement et les actions à entreprendre.

☞ Objectifs spécifiques

Il s'agit de façon spécifique de :

- ✓ Caractériser le village à travers sa situation géographique, sa population, ses équipements et infrastructures, ses acteurs de développement ;
- ✓ Identifier les forces, faiblesses, les menaces et opportunités du village ;
- ✓ Identifier les problèmes centraux et les causes (immédiates et sous-jacentes) ;
- ✓ Identifier les actions à mener pour l'amélioration des conditions de vie des populations du village ;
- ✓ Élaborer un plan d'action communautaire du village en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Plan National de Développement (PND), le Plan Stratégique de Développement (PSD) de la région de la Mé et la vision du village.

☞ Résultats attendus

Les résultats attendus après la mise en œuvre des étapes d'élaborations de PDL du village de Bassadzin sont les suivants :

- ✓ la communauté villageoise de Bassadzin est informée sur le projet PRM 2, ses objectifs, ses attentes et ses résultats ;
- ✓ la communauté de Bassadzin a une large connaissance sur la méthodologie d'élaboration de PDL (étapes, outils, objectifs) ;
- ✓ les besoins des communautés sont identifiés et priorisés ;
- ✓ les données statistiques sur les infrastructures sociales de base sont collectées et connues ;
- ✓ l'état des lieux des infrastructures sociales de base existant dans le village de Bassadzin est fait ;
- ✓ les groupements existants dans le village de Bassadzin sont connus ;
- ✓ les contraintes et opportunités du village de Bassadzin sont identifiées et connues ;

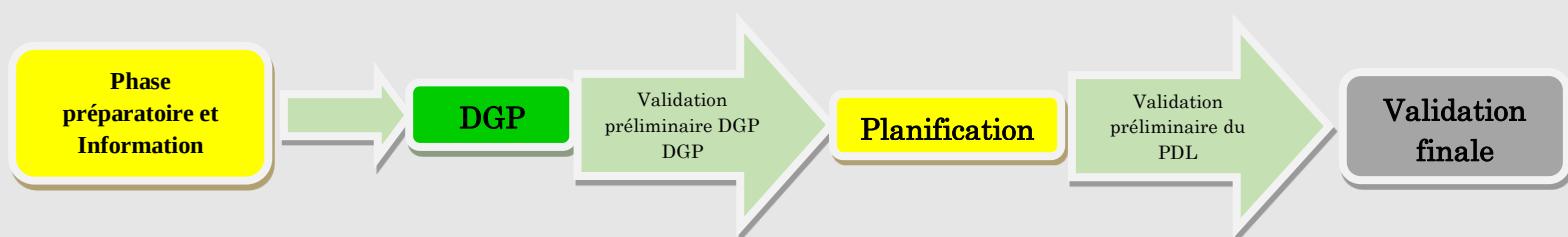
- ✓ le village dispose d'un Comité de Développement Local (CDL) après la validation finale du PDL par les autorités administratives et services déconcentrés compétents ;
- ✓ la vision du village de Bassadzin est connue ;
- ✓ le Plan de Développement Local (PDL) de Bassadzin est élaboré.

C- Méthodologie

C1 : Élaboration du PDL

La démarche utilisée pour la réalisation du PDL, s'articule autour de quatre (04) grandes étapes :

- ✓ Etape 1 : Phase préparatoire et Information village ;
- ✓ Etape 2 : le Diagnostic Global Participatif (DGP) ;
- ✓ Etape 3 : la planification ou la programmation ;
- ✓ Etape 4 : les validations préliminaires et finales ;



☞ *Première étape : Activités préparatoires et informations villageoises*

La première étape a été réalisée en deux phases :

- **Phase 1 : Informations villageoises**

La phase d'information et de Sensibilisation village a vu les équipes de Nitidae et du Ministère du Plan et du Développement s'entretenir d'abord avec l'administration de la circonscription puis avec les populations des différents villages faisant partie du projet PRM2.

En effet, l'information et la sensibilisation village, qui est une étape clé du processus d'élaboration du PDL, a permis à l'équipe d'élaboration du PDL d'informer et d'échanger avec la communauté villageoise et les responsables administratifs sur :

- ✓ la présentation du projet PRM 2 ;
- ✓ le déroulement des Diagnostics Globaux participatifs (DGP), les résultats attendus, la chronologie des activités à mener (Enquêtes villages, réunions participatives, séances de validations, etc.) et surtout la mobilisation de la population cible ;
- ✓ la démarche d'élaboration du Plan de Développement Local (PDL) du village ;

- ✓ la mise en place d'un comité d'élaboration de plan de développement local (CEPDL), aussi la formation de ce CEPDL sur la mobilisation communautaire et ses responsabilités dans le processus d'élaboration du PDL.

- **Phase 2 : Revue documentaire**

La réalisation du PDL de Bassadzin a par ailleurs nécessité l'utilisation de certains documents tels que :

- ✓ les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) effectué par l'Institut National de la Statistique en 2021 qui donne les statistiques démographiques de Bassadzin et de sa Sous-préfecture Annépé ;
- ✓ la monographie de la sous-préfecture d'Annépé ;
- ✓ la situation des infrastructures et équipements du village de Bassadzin.

Ces différents documents ont été complétés par des informations recueillies pendant les enquêtes – villages auprès des personnes ressources du village, des responsables des écoles, des services administratifs et techniques de la Sous-préfecture d'Annépé.

☞ *Deuxième étape : La réalisation du DGP*

La méthodologie utilisée pour le DGP (Diagnostic Global Participatif) repose sur une approche double :

- ✓ **L'enquête-village** : elle a permis de collecter durant une période de deux jours (02 jours) des informations de base sur le village. Ainsi, plusieurs entretiens ont été menés auprès des différentes couches socioprofessionnelles du village sur la base de questionnaires portant sur différents thèmes tels que l'économie locale, les infrastructures existantes, les dynamiques organisationnelles, les enjeux de développement local, etc.
- ✓ **L'atelier de Diagnostic Global Participatif (DGP)**, s'est fait sur une période de deux (2) jours avec toute la communauté villageoise et les points focaux des services déconcentrés de la circonscription. L'atelier de diagnostic global participatif (DGP), a permis à toute la communauté villageoise : (i) d'identifier et d'analyser à travers l'outil « Arbre à problème » les différents problèmes, les causes et les effets de ces problèmes qui entravent le développement du village et l'outil « Arbre à solution), de rechercher avec l'ensemble de la communauté les solutions aux problèmes trouvés, les actions à mener et les idées de projets pour solutionner ces problèmes. Puis, l'on a procédé à la priorisation des idées projets à l'aide de l'outil « diagramme préférentiel ».

☞ *Troisième étape : La planification*

Elle a permis d'abord de (i) définir le cadre logique (Objectifs, résultats, activités, indicateurs objectivement vérifiables, acteurs, les risques, etc.) et le chronogramme de mise en œuvre de chaque programme de développement identifié, et de les faire valider avec les communautés au cours d'un atelier de planification participative communautaire, ensuite (ii) de formuler la vision du village et de finalement (iii) programmer les projets prioritaires.

☞ Quatrième étape : La validation finale

L'étape de validation finale du PDL implique l'obtention de l'approbation du document par les autorités administratives et les services techniques compétents du département, de la région. Les projets inscrits dans le PDL subissent une analyse rigoureuse de la part des autorités compétentes, qui décident ensuite de leur exécution ou non dans le village. Cependant, il convient de noter que des validations préliminaires sont effectuées avec les CEPDL, après la phase DGP (validation préliminaire du rapport DGP avec les membres du CEPDL) et la phase de planification (validation préliminaire du PDL avec les membres du CEPDL), avant cette validation finale.

C2 : Outils du Diagnostic Global Participatif (DGP)

☞ La liste des outils utilisés pour les diagnostics globaux participatifs

Les horaires de travail ont été négociés avec la population avant la tenue des ateliers de diagnostics (DGP) afin de permettre aux différents groupes homogènes constitués de suivre effectivement et de participer activement aux travaux.

Les différents outils de la MARP utilisés pendant le Diagnostic (DGP), ont été identifiés et harmonisés avec l'équipe du Ministère du Plan et du Développement (MPD) à travers sa Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local.

Ces outils identifiés figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Outils de la MARP déroulés lors des diagnostics globaux participatifs (DGP)

Outils déroulés	Objectifs visés	Cibles
Diagramme des flux physiques	Analyser les échanges physiques entre le village et l'extérieur Déterminer et analyser la balance commerciale du village	Les femmes
Interviews semi-structurés à partir des questionnaires	Avoir les informations de base sur le village	
Calendrier Saisonnier	Savoir les saisons agricoles, les cultures et les activités agricoles pour chaque culture	
Carte de localisation	Connaitre la situation géographique du village et de juger de l'accessibilité du village	Les jeunes

Diagramme de Venn	Inventorier et caractériser les institutions et organisations (internes et externes) intervenant dans le village, aussi identifier les types de relations qui les lie	
Interviews semi-structurés à partir des questionnaires	Avoir les informations de base sur le village	
Carte du village	Faire ressortir les limites des terres du village	
Profil historique du village	Connaitre l’histoire du village, faire l’inventaire des faits marquants et les différents chefs qui se sont succédés	Les adultes
Interviews semi-structuré à partir des questionnaires	Avoir les informations de base sur le village	
Arbre des problèmes (Matrice des problèmes)	Identifier les problèmes que rencontrent les populations	Assemblée villageoise
Arbre des objectifs (Matrices des solutions)	Identifier les solutions, les résultats et les actions à entreprendre	
Matrice du Plan d’action communautaire	Planifier les projets identifiés par la population	
Matrice préférentielle (Diagramme de priorisation)	Déterminer l’ordre dans lequel les solutions doivent être mises en œuvre	
Plénière	Faire la restitution des problèmes, solutions et projets identifiés	

Source : MARP

C3 : Acteurs en présence

☞ Les acteurs présents pendant le déroulement des différentes étapes

Le processus d’élaboration du PDL a démarré à Bassadzin, le mardi 25 Mars 2022, par l’information et la sensibilisation village.

L’activité d’information et de sensibilisation village était sous l’égide du chef de village et a mobilisé plus de 125 personnes dont 49 femmes.

Après l’activité d’information et de sensibilisation village, il s’est tenu, le 15 Mai 2022, la première réunion du Comité d’Elaboration du PDL (CEPDL) de Bassadzin, cette réunion a mobilisé 14 personnes dont 03 femmes. Au cours de cette première réunion, le CEPDL a rédigé un courrier à Madame le Sous-préfet d’Annépé, afin de lui demander son approbation pour

l'élaboration du PDL de Bassadzin, c'est à la suite de cette réunion avec le CEPDL que l'enquête village a débuté.

Après la première rencontre avec le Comité d'élaboration du plan de développement local (CEPDL) et l'enquête auprès de la population, un atelier de Diagnostic Global Participatif (DGP) a été organisé avec tous les membres de la communauté sans exception. Les travaux de l'atelier de diagnostic (DGP) de Bassadzin se sont en effet déroulés le 08 Juillet 2022 sous la présidence du chef de village de Bassadzin, avec la participation des différentes couches socioprofessionnelles locales et organisations locales. Ces travaux de DGP ont mobilisé 105 personnes dont 14 femmes.

Afin de valider le rapport du Diagnostic Global Participatif de Bassadzin et formuler la vision du village, un atelier de validation et de planification avec les membres du comité CEPDL s'est tenu du 12 au 13 septembre 2022 dans ledit village sous la présidence du chef du village et la présence 25 personnes dont 23 sont membres du comité d'élaboration du plan de développement local (CEPDL) de Bassadzin. C'est au cours de cet atelier que le village a formulé sa vision. Les membres du bureau ont également apporté des corrections et des ajouts à certaines parties du document afin d'obtenir la version finale et validée.

L'atelier de planification communautaire et de pré-validation du PDL du village s'est tenu le 20 décembre 2022 avec la participation de tous les acteurs clés du développement du village, dont 19 membres du CEPDL, dont 03 femmes.

La validation du PDL par les autorités administratives et les chefs de services déconcentrés a eu lieu dans la salle de réunion de la préfecture d'Adzopé le 13 mars 2023. Cette réunion a vu la participation de 22 personnes, dont 05 femmes. Elle était présidée par le préfet de la région de la Mé, préfet de département d'Adzopé en la personne de Monsieur Gueu Zro Simplicie, en présence du Sous-préfet des deux villages, des directeurs régionaux et départementaux des services techniques déconcentrés de l'état, et des organisations de la société civiles (OSC).

Cette dernière étape a permis au CEPDL de Bassadzin de présenter la vision de leur village et de montrer les différentes orientations stratégiques sur lesquelles il pourra s'appuyer pour amorcer le développement. Elle a également permis aux responsables des services déconcentrés de l'état et aux membres du CEPDL de discuter des différentes problématiques de développement, des actions à mener et des projets identifiés par les villageois. Finalement, cette étape a abouti à la validation des actions à mener et des projets identifiés par les autorités et responsables des services techniques du département d'Adzopé.

Tableau 3 : *Chronogramme et effectif des participants au processus d'élaboration de PDL*

Activités	Dates	TOTAL		Total
		Hommes	Femmes	
Informations villages	25/03/2022	76	49	125
Réunion avec CEPDL	15/05/2022	14	03	17
Diagnostic Global Participatif (DGP)	08/07/2022	91	14	105
Validation préliminaires du rapport DGP	12/09/2022	19	06	25
Planification Participative	13/09/2022	16	03	19
Validation préliminaire du PDL	20/12/2022	16	03	19
Validation finale du PDL	13/03/2023	17	05	22
TOTAL		249	83	332

Sources : *Listes de présences d'activités*

I. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU VILLAGE

1.1. Situation géographique et administrative

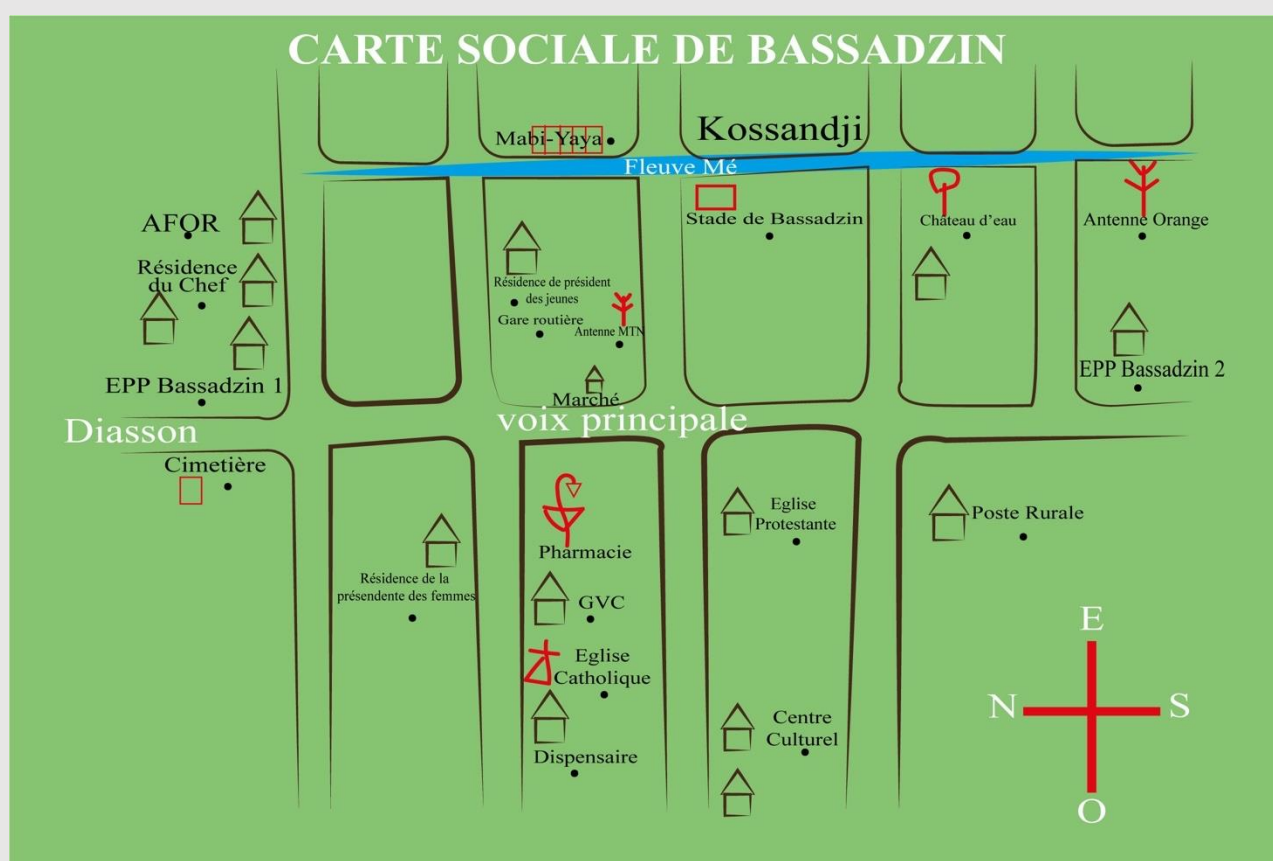
1.1.1. Situation géographique

Bassadzin, un village situé au sud de la Côte d'Ivoire, tire son nom de la déformation de « BAZE-DUN » en Attié ou Akyé. Le village est situé à 6 kms de son chef-lieu de sous-préfecture, Annépé et à 32 kms de son chef-lieu de département et de région, Adzopé. Il se trouve également à 119 kms d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire. De plus, Bassadzin est situé à 12 kms de la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya (RNMY).

Il est limité :

- Au Nord par : Diasson à 04 kms ;
- Au Sud par : Annepe à 06 kms ;
- A l'Ouest par : Assikoi à 11 kms ;
- A l'Est par : RNMY à 12 kms ;

Photo 2 : Carte du village de Bassadzin fait par les jeunes



Il y a un seul campement rattaché à Bassadzin, nommé Elléchikoi ou Apidjikoinun, situé à 7 kms de Bassadzin. La population de Bassadzin est répartie en huit quartiers : Achy Sow,

Akpinwin, Bendèkoi, Kpinchou, N'gueffin (Quartier centre), Quartier château, Sowapi et Lieutenant.

Figure 1 : Cartes de localisation de Bassadzin



1.1.2. Situation administrative

Situé dans la région de La Mé, le village de Bassadzin fait partie des cinq villages de la sous-préfecture d'Annépé, à savoir Annépé, Bassadzin, Diasson, Lobo-Akoudzin et Nyan. Selon les anciens du village, Bassadzin a été transformé en village dans les années coloniales, vers 1893, par l'autorité coloniale Louis Gourgass.

La sous-préfecture d'Annépé, dont fait partie Bassadzin, a été érigée en sous-préfecture par décret N°2008-97 du 05 Mars 2008 par scission de la sous-préfecture d'Assikoi, et a été ouverte par décret N°2010-254 du 16 septembre 2010.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2021 (RGPH 2021), la sous-préfecture d'Annépé compte 25 367 habitants, dont 11 637 femmes et 13 730 hommes, représentant une croissance annuelle de plus de 4 % par rapport à 2014.

Le village de Bassadzin est également inclus dans le canton "Annapeun", qui comprend dix villages, tels que Adonkoi, Massandji, Nyan, Diasson, Bassadzin, Annépé, Lobo-Akoudzin, Lobo-Hopé, Apiadji et Assikoi.

Le village de Bassadzin a eu treize chefs de village à ce jour, et le chef actuel s'appelle « Hôbi » N'cho N'cho Armel. Il est le premier chef de village de Bassadzin à être investi au cours d'une grande cérémonie d'intronisation le 20 août 2016, en présence de plusieurs membres de l'administration, dont le ministre Albert Mabri Toikeusse, alors ministre du plan et du développement, et le directeur de cabinet de Monsieur Patrick Achi, alors ministre des infrastructures économiques.

En somme, Bassadzin est un village historique, situé dans une sous-préfecture en pleine croissance démographique, qui bénéficie d'une grande attention de la part de l'administration locale et nationale.

1.2. Histoire du village

Les origines de Bassadzin remontent à l'arrivée du grand groupe Akan en provenance du Ghana, lorsqu'ils ont été pourchassés par les guerriers ashantis. Les Attié, un des groupes Akan, se joignirent aux Baoulés et aux Agnis au bord du fleuve Comoé, où ils traversèrent ensemble le fleuve grâce au sacrifice de la reine Aba Pokou. Après ce long périple, les Attié ou Akyé ont quitté le groupe pour s'installer à l'Ouest et au Sud du Comoé, créant ainsi leur premier village, Asseudji, actuellement situé dans la Sous-préfecture d'Affery.

À la recherche de terres fertiles et paisibles, les familles Abouapun, N'gohouê, Nahuié et Mèdji, dirigées par leurs chefs respectifs, abandonnèrent le site d'Asseudji pour s'installer chacune sur différents sites, au 18ème siècle. Ces familles changèrent régulièrement de sites pour des raisons culturelles, sanitaires et économiques. C'est ainsi que le chef de famille Abouapun, Nanah Ehoue Kouassi, fondateur du campement Afrondo, a réussi à convaincre les chefs des

trois autres familles de fonder un village qu'ils appelèrent "N'Gueffin". Toutes les familles y vivaient en harmonie.

Ce geste de réunification des quatre familles a conféré à Nanan Ehoue Kouassi le titre de fondateur du village de N'Gueffin, qui est devenu plus tard Bassadzin. Ce nom est une déformation de "Baze-dun", qui signifie "qu'ils sont partis en voyage ou ailleurs", en référence à certains habitants du site de N'Gueffin partis à la recherche de nouvelles terres, d'Ivoire

et d'or, et qui ne sont jamais revenus. Certains racontent qu'ils sont restés pour peupler les villages de Kossandji, Apiadji, Assikoi et Memni.

Tableau 4 : *Profil historique du village*

DATES	CHEFFERIE	FAITS MARQUANTS
XVIII^{ème} siècle	« Nanan » OHOUEU KOUASSI	✓ Création du village de « Bassadzin » ; ✓ Esclavage et travaux forcé ;
Aucunes	« Hôbi » KOUASSI AKIAPO dit « Inchelegni » (Cabri)	✓ Installation du quartier général du lieutenant français hors grade du nom de « Bouet », dans ses opérations de pacifications dans le canton Anapeun (1869) ;
Aucunes	« Hôbi » LELEPI LELEPI	RAS
1915-1935	« Hôbi » YAPO KOUASSI	✓ De nombreux fils du village ont participé aux guerres mondiales, à savoir la Première et la Deuxième Guerre mondiale ; ✓ L'avènement et la construction de l'église Harriste ;
1935-1952	« Hôbi » ASSI N'GUESSAN dit Abeu N'guessan	✓ La première école primaire a été construite avec des matériaux précaires suite à l'arrivée des missionnaires ; ✓ Ekouman Acho Georges, un fils du village de Bassadzin, a facilité la création de la première église catholique du canton Anapeun à Bassadzin ; ✓ L'esclavage a été aboli ;
1952-1966	« Hôbi » N'CHO KOUAHO	✓ La communauté villageoise a construit la première école primaire moderne EPP Bassadzin 1 (trois salles de classe) en dur, avec un matériau moderne ; ✓ La mandature a été établie au niveau de la chefferie pour une durée de quinze ans ; ✓ Les maladies liées à l'eau et d'autres maladies telles que la rougeole, la variole, etc. ont causé de nombreux décès ; ✓ M. Botchi Lambert, fils du village, est devenu le premier fonctionnaire (sous-préfet) du village ; ✓ Le premier commandant français est arrivé à Bassadzin ; ✓ La Côte d'Ivoire a obtenu son indépendance ; ✓ La première campagne de vaccination dans le village ; ✓ Le premier cimetière commun du village a été créé ;
	« Hôbi » GNAMIEN INCHIE EUGENE	✓ Le village a été loti pour la première fois ; ✓ Un bâtiment de trois classes a été construit pour mettre fin aux classes jumelées ;

1966-1982		✓ La mutuelle des cadres du village a été créée ; ✓ Le Groupement à vocation coopérative (GVC) a été créé ; ✓ La première pompe hydraulique villageoise (PHV) a été construite ; ✓ L'association ADESCA a été créée à l'échelle cantonale ; ✓ Mgr Kacou et Paul Dacoury sont arrivés au village ; ✓ L'Union des jeunes de Bassadzin (UJB) a été créée ; ✓ La mutuelle du développement de Bassadzin (MUDEBA) a été créée ;
1982-1991	« Hôbi » ABEU ASSI FRANCOIS	✓ Le marché a été construit ; ✓ Le centre de distribution rural (CDR) actuel Poste (initié par M. Akaffou N'cho Désiré en 1987) a été construit ; ✓ Les démarches administratives ont été effectuées pour la construction du centre de santé ; ✓ La première journée de l'arbre dans la Sous-préfecture d'Adzopé a eu lieu le 9 août 1987 ; ✓ La deuxième école primaire EPP Jean Jacques Béchio a été construite ; ✓ Le Ministre de la Fonction Publique de l'époque, Jean Jacques Béchio, est arrivé dans le village ;
1991-1996	« Hôbi » OHOU EU BROU MARCEL	✓ Le centre de santé a été construit ; ✓ « Être fonctionnaire » est inséré dans les critères pour être chef du village ; ✓ L'opposant politique Laurent Gbagbo est arrivé dans le village ;
1996-2000	« Hôbi » AKAFU ASSI MATHIEU	✓ Le village a été électrifié ; ✓ Une somme de 5 000 000 frs CFA a été mobilisée par la communauté pour la construction d'un château de type Hydraulique Urbaine (HU) ;
2000- 2013	« Hôbi » EBEGUI BLE VINCENT	✓ Le château d'eau a été inauguré et mis en service ; ✓ Le Ministre des infrastructures économiques d'alors et l'actuel 1er Ministre de Côte d'Ivoire, Patrick Jérôme Achi, est arrivé dans le village ; ✓ Les guerres ont provoqué plusieurs déplacements massifs de citoyens vers le village ; ✓ Une antenne Orange a été installée. ✓ L'UBF a fait venir des lits d'hospitalisation de France pour le CSR ; ✓ Inauguration du CSR avec l'arrivée du 1^{er} infirmier d'état ; ✓ Modernisation de la danse « Yabê » ; ✓ Création du 2^{ème} cimetière du village ;
2013-2015	« Hôbi » GNAMIEN KOUASSI ELOI	✓ Création de l'Union des femmes de Bassadzin (UFB) ; ✓ Pose de la première pierre d'un complexe socio-culturel financé par la diaspora ; ✓ Réception de dons de la Première Dame Dominique Ouattara ; ✓ Décès du chef Gnamien Kouassi Eloi en 2015 ;

du 18 octobre 2015 à ce jour...	«Hôbi » N'CHO N'CHO ARMEL	✓ Première intronisation d'un chef depuis la création du village en présence du Ministre Mabri Toikeusse et du Directeur de cabinet du Ministre Achi Patrick ; ✓ Début de la construction d'une place publique ; ✓ Construction d'un dépôt de pharmacie ; ✓ Construction d'une clinique médicale ; ✓ Installation de l'antenne MTN ; ✓ Construction d'une gare routière par M. Ehuié Saturnin ; ✓ Création d'un terrain de football ; ✓ Construction du bureau local de l'AFOR ; ✓ Début de la construction de la maison de la chefferie financée par la diaspora ; ✓ Projet PRM2 initié par Nitidae ; ✓ Construction de l'EPP Bassadzin 3 ; ✓ Pose de la première pierre de la maternelle par Mabri Toikeusse ; ✓ Modernisation du mariage coutumier ; ✓ Délimitation du village par l'AFOR ; ✓ Construction de la cantine scolaire à l'EPP Bassadzin 2 ; ✓ Arrivée d'une forte délégation de la Banque Mondiale dirigée par Nitidae à Bassadzin le 25 novembre 2022 ;
--	----------------------------------	--

Source : DGP

1.3. Milieu physique

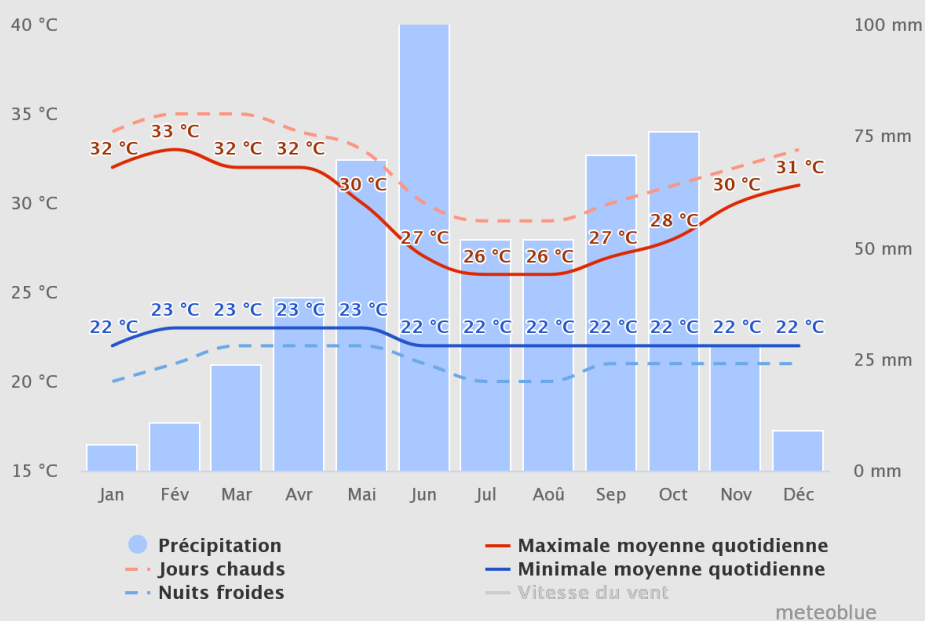
Les ressources naturelles de la localité se déclinent en plusieurs points :

1.3.1. Climat à Bassadzin

Le village de Bassadzin, situé dans le sud de la Côte d'Ivoire, bénéficie d'un climat équatorial de type Attiéen, qui se caractérise par une forte humidité. Les températures varient de 29 à 32 degrés Celsius. Il y a quatre saisons distinctes, à savoir :

- ✓ La grande saison des pluies, qui s'étend d'avril à mi-juillet, est caractérisée par des précipitations fréquentes et des orages violents ;
- ✓ La petite saison sèche, qui dure de mi-juillet à septembre, se caractérise par un ciel couvert ;
- ✓ La petite saison des pluies, qui commence en septembre et se termine en novembre, est marquée par de légères précipitations ;
- ✓ La grande saison sèche, qui dure de décembre à mars, est influencée par les alizés du nord (harmattan) ;

Figure 2 : Températures et précipitations moyennes à Bassadzin¹



1.3.2. Relief et sol

Comme de nombreuses localités du sud de la Côte d'Ivoire, Bassadzin présente un relief similaire à celui de la région de la Mé, caractérisé par de nombreuses collines dont l'altitude moyenne est inférieure à 100 mètres. Le relief est également marqué par la présence de nombreux bas-fonds très hydromorphes et d'un sol ferralitique sur granite, léger et riche en nutriments. Cette caractéristique a favorisé le développement de cultures telles que le cacao et l'hévéa dans la localité.

1.3.3. Flore et faune

Bassadzin est un village privilégié, situé en périphérie de la forêt classée de Mabi, réputée pour sa beauté et sa biodiversité. La région regorge d'essences forestières, qui font la richesse de l'environnement naturel. Les arbres qui composent cette forêt sont si nombreux et variés qu'ils offrent un véritable spectacle de la nature à ciel ouvert.

Cependant, les habitants de Bassadzin savent que cette forêt est un patrimoine naturel à préserver pour les générations futures. Les tableaux suivants donnant un aperçu des différentes

¹ La "maximale moyenne quotidienne" (ligne rouge continue) montre la température maximale moyenne d'un jour pour chaque mois pour Bassadzin. De même, « minimale moyenne quotidienne" (ligne bleu continue) montre la moyenne de la température minimale. Les jours chauds et les nuits froides (lignes bleues et rouges en pointillé) montrent la moyenne de la plus chaude journée et la plus froide nuit de chaque mois des 30 dernières années (Source : <https://www.meteoblue.com>).

essences fauniques et forestières présentes dans la forêt de Mabi sont disponibles pour mieux comprendre et apprécier la richesse de cet environnement exceptionnel.

Tableau 5 : *Essence forestières présentes dans le village de Bassadzin*

N°	Noms Vernaculaires (En Akyé)	Noms Commerciales	Noms Scientifiques	Familles
1	Gni	Iroko	Clorophora SPP	Méliacées
2	Tin	Fraké	Terminalia Superba	Combrétacées
3	Gnambi	Framiré	Terminalia Ivorensis	Combrétacées
4	Gnouan	Fromagé	Ceiba patendra	Bombacacées
5	Kpanda	Niangon	Tarrietia utilis	Sterculiacées
6	Obeche ou Kafa	Samba	Triplochiton Scleroxylon	Sterculiacées
7	Djilo	Ilomba	Pycnanthus Angolensis	Moracées
8	Nonkpè	Adzobé	Lophira Alata	Ochnacées

Quant à la faune, nous pouvons énumérer la présence des espèces suivantes :

Tableau 6 : *Essences fauniques présentes dans le village de Bassadzin*

N°	Noms Vernaculaires (En Akyé)	Noms Commerciales	Noms Scientifiques	Familles
1	Pichalet	Rat	Rattus	
2	Atchitchi	Civette	Verra Civetta	Veviridae
3	Patôh	Varan		
4	Bé	Oiseaux		
5	Momdo	Escargots	Achatina marginata	Hilicidae

De nos jours, malheureusement, de nombreuses espèces de la flore et de la faune locales sont menacées d'extinction en raison de la déforestation, du changement climatique et de l'utilisation excessive de produits chimiques tels que les produits phytosanitaires. Aussi, les forêts de la localité ont été gravement endommagées par les cultures de cacao et d'hévéa.

1.3.4. Hydrographie

Le village de Bassadzin, situé dans la région de la Mé en Côte d'Ivoire, bénéficie de la présence de plusieurs cours d'eau, dont le fleuve Mé et quatorze rivières telles que Pakossin, Amanssoh, Madissin, Kangoussouh, N'Into, Modioua, Minssouh, Gbotossin, Attossoh, Abokou, Ginssoh, Mangbou et Agbosso, ainsi que quatre affluents : Adiemiassoh, Kpinchou, Achisso et Kounda. Cependant, certains de ces cours d'eau connaissent des périodes de tarissement en raison du changement climatique, alors qu'ils avaient auparavant un écoulement régulier tout au long de l'année. Malgré cela, la présence de ces cours d'eau offre des opportunités pour l'agriculture et la pêche traditionnelle dans le village.

Photo 3 : le fleuve la « Mé »



1.4. Démographie

Selon les derniers résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, la population totale du village de Bassadzin s'élève à 5 594 personnes. Cette population est composée de 2 941 hommes et 2 653 femmes, avec une répartition équilibrée entre les deux sexes. Il est intéressant de noter que cette population est très diversifiée, ce qui en fait un village dynamique et cosmopolite.

Cependant, malgré cette diversité, le village de Bassadzin est principalement composé de quatre grandes familles, à savoir les familles N'gohuè, Nahoué, Abouapun et Mindji. Ces familles jouent un rôle important dans la vie du village, en particulier dans les domaines culturels et sociaux.

En outre, la population de Bassadzin est constituée de différents groupes ethniques et culturels. Les autochtones, qui représentent plus de 90% de la population, sont majoritairement des Attié. Les allochtones, qui représentent environ 6% de la population, sont principalement des Agnis, des Baoulés, des Abbron et des Koulango. Les allogènes, qui représentent environ 4% de la population, sont des étrangers originaires principalement du Burkina Faso, du Niger, du Togo, du Bénin, etc.

En somme, le village de Bassadzin est un endroit où différentes cultures et traditions se rencontrent, créant ainsi une riche diversité culturelle. C'est un village dynamique où les différentes communautés coexistent pacifiquement et où chacun contribue à la vie et au développement de la communauté.

1.5. Organisation sociale

1.5.1. La chefferie

La chefferie de Bassadzin est l'organe suprême de gestion du village, il est composé de neuf (09) personnes dont :

- le chef ;
- quatre (04) notables dont deux chefs de famille ;
- d'un secrétaire général ;
- d'un porte canne ;
- deux griots.

A Bassadzin, le chef est appelé « Hôbi » qui signifie « l'honorable » ou « celui qui a droit au respect », on lui donne aussi le nom de « Koê-yi » qui signifie « le garant du village » ou le « père du village ». Autrefois, le pouvoir de chef traditionnel était héréditaire et obligatoire en ce sens que l'héritier désigné ne pouvait refuser de l'exercer. Aujourd'hui, le mode de succession du chef traditionnel à Bassadzin se fait par grande famille et par génération.

En effet, en pays Attié, plus particulièrement à Bassadzin, le pouvoir est lié à une classe d'âge (génération), ainsi chaque quinze (15 ans) ans, une génération accède au pouvoir et le chef du village est choisi parmi les membres de la génération sortante, ainsi, le chef est désigné par un conseil de sage composé :

- de membres des quatre grandes familles ;
- de chefs de génération ;
- du chef de terre.

C'est le conseil de sages qui désigne le chef du village parmi les membres de la génération qui accède au pouvoir, le conseil de sage demande toutefois la permission à la famille du prétendant au trône afin qu'elle donne son approbation pour que ce dernier accède à la chefferie.

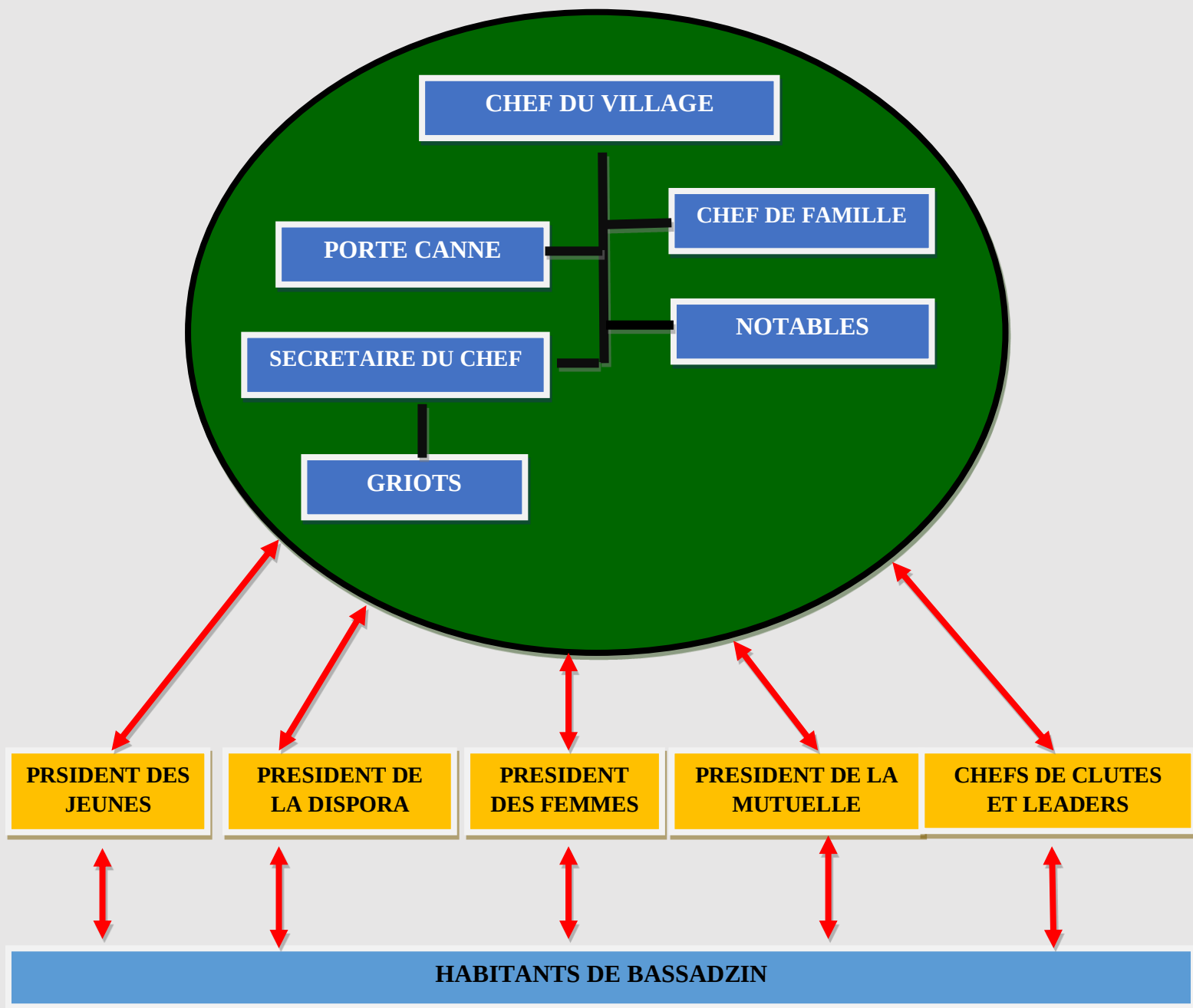
Le chef est le garant de l'ordre social et exerce le pouvoir sociopolitique et culturel. Il centralise les actions de développement du village par son pouvoir de décision. Jadis le règne du chef, s'étendait jusqu'à son décès mais aujourd'hui le règne du chef s'étend sur une période de quinze (15) ans.

La vacance du pouvoir survient par suite de décès, d'invalidité ou de démission du chef en exercice. En cas de vacance de pouvoir, la suite du mandat est assurée par un membre de la même génération, cependant, sa notabilité peut être composée des membres des autres générations mais la priorité est accordée aux membres de sa génération.

Il existe trois (03) grandes générations à Bassadzin : M'Beché, Gmandô, Djougoun, qui prennent successivement le pouvoir de manière alternative et le gère sur une durée de 15 ans non renouvelable. Les communautés étrangères (Allochtones et allogènes) ont aussi des représentants (chefs) dans le village, ils sont parfois sollicités par le chef afin de participer au

développement du village. Les jeunes et les femmes sont aussi représentés et donnent leur avis sur des questions de développement du village.

Figure 3 : Structure du pouvoir socio-politique de Bassadzin



Les attributions et mode de désignation des membres de la chefferie sont assignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : *Attribution et mode de désignation des membres de la chefferie*

Membres de la chefferie	Attributions	Mode de désignation
Chef	✓ Le garant moral des us et coutumes ✓ Le médiateur entre les parties en conflits ✓ Le garant de la paix sociale ✓ Le garant du développement du village ✓ L'artisan de la cohésion sociale au sein de sa population	Désigné par la génération et les quatre (04) grandes familles
01 Porte Canne	✓ Porte la canne en or du chef ✓ Assistant direct du chef ✓ En public, c'est lui qui transmet les propos du chef, car le chef ne doit pas parler en public	Désigné par la génération et les quatre (04) grandes familles
01 Secrétaire du chef	✓ Rends compte au chef des événements et problèmes du village	Désigné par la génération et les quatre (04) grandes familles
04 Notables	✓ Assiste le chef dans la gestion du village	Désigné par la génération et les quatre (04) grandes familles
02 Griot	✓ Informe le village des décisions de la chefferie	Désigné par la génération et les quatre (04) grandes familles

Source : Enquête village

A ce jour, il y'a eu treize (13) chefs qui se sont succédés à Bassadzin, ce sont :

- 1- « Nanan » OHOUEU KOUASSI, fondateur, chef de terre et chef de village
- 2- « Hôbi » KOUASSI AKIAPO dit « Inchegni »
- 3- « Hôbi » LELEPI LELEPI
- 4- « Hôbi » YAPO KOUASSI (1915-1935)
- 5- « Hôbi » ASSI N'GUESSAN dit Abeu N'guessan (1935-1952)
- 6- « Hôbi » N'CHO KOUAHO (1952-1967)
- 7- « Hôbi » GNAMIEN INCHIE EUGENE (1967-1982)
- 8- « Hôbi » ABEU ASSI FRANCOIS (1982-1991)
- 9- « Hôbi » OHOUEU BROU MARCEL (1991-1996)
- 10- « Hôbi » AKAFOU ASSI MATHIEU (1996-2000)
- 11- « Hôbi » EBEGUI BLE VINCENT (2000- 2013)
- 12- « Hôbi » GNAMIEN KOUASSI ELOI (2013-2015)
- 13- « Hôbi » N'CHO N'CHO ARMEL (du 18 octobre 2015 à ce jour.)

1.5.2. Les us et coutumes

Les us et coutumes de Bassadzin sont pratiquement similaires à ceux des autres villages Attiés de la région de la Mé. Il s'agit des habitudes alimentaires, des totems et interdits, des jours sacrés, des sites d'adoration, des funérailles, des alliances inter-ethniques.

1.5.2.1. Habitudes alimentaires,

À Bassadzin, on trouve principalement des plats culinaires tels que le Foutou au Biékosseu, le Foutou, le Placali, l'Attiéké et le riz, accompagnés de délicieuses sauces à base de pistache, de graine, de gombo ou d'aubergine. Ces mets sont principalement concoctés à partir de manioc, de banane plantain, de poisson, de crabe, d'écrevisse et d'escargot.

Photo 4 : *Mets en pays Attié*



1.5.2.2. Totems, interdits, et jours sacrés

À Bassadzin, on observe la présence de totems et d'interdits. Les totems incluent des animaux tels que le serpent, le chien, le chat, le hibou et la grenouille, qui ne doivent pas être consommés. Certaines personnes ont également des interdits alimentaires concernant les escargots noirs et les varans, car cela peut causer la mort ou la cécité. Ces personnes incluent les jumeaux/jumelles, le troisième/quatrième/dixième enfant né après que les enfants précédents soient du même sexe, ainsi que les enfants nés après des jumeaux/jumelles.

1.5.2.3. Mariage

A Bassadzin, le mariage est un acte très important aux yeux des communautés, à tel point que, la cérémonie traditionnelle qui scelle en principe l'union entre les mariés est toujours présidée par le chef et sa notabilité, et à la fin de la cérémonie, un document coutumier est remis aux mariés. Ce document conçu par la chefferie est une attestation qui officialise coutumièrement le mariage. Le mariage à Bassadzin, se déroule donc en deux (02) grandes étapes essentielles :

Ce sont :

✓ *Première étape : « kôkôkô »*

La famille du futur époux (le père ou la mère) va d'abord déclarer officiellement ses intentions en allant « frapper à la porte » de sa future belle famille, d'où l'onomatopée « Kôkôkô » qui donne son nom à cette étape. Cette cérémonie se déroule uniquement avec des libations. L'usage consiste en l'apport d'une bouteille de gin royal² d'une marque spécifique sur laquelle sont dessinées des pièces d'argent que l'on trouve généralement dans les marchés locaux. Cette première étape peut être considérée comme les fiançailles.

✓ *Deuxième étape : Mariage coutumier*

Le mariage coutumier en lui-même comprends trois sous-étapes, ce sont : « la connaissance des deux belles familles » par les mariés, la « Dot » ou « le mariage traditionnel » proprement dit, et « le départ de l'épouse du domicile de sa famille biologique ».

a- La Connaissance de la belle famille

Le futur époux se rend tôt le matin chez les parents de la mariée avec une délégation qui comprend ses parents, ses frères et sœurs, oncles et tantes, et si possible, une ou deux personnes de sa génération.

Après des présentations et des échanges de civilités, l'oncle du futur époux entame la demande solennelle en mariage et présente quatre (4) bouteilles de liqueur qui seront offertes à la famille de la femme, deux (2) de qui seront offerts par les parents du fiancé à la famille du père de la mariée et 2 bouteilles à la famille de la mère de la mariée.

b- La dote proprement dite

Comme à l'étape de la « La Connaissance de la belle-famille », Le futur époux se rend au domicile des parents de la fiancée avec une délégation comprenant ses parents, ses frères et sœurs, oncles et tante et si possible une ou deux personnes de sa génération très tôt le matin.

Après les présentations et les échanges de civilités, l'oncle du futur époux procède une dernière fois à la demande solennelle en mariage et présente un certain nombre de présents. En général ces présents comprennent des boissons alcoolisées, du poisson, de la viande, de l'igname, du sel, de l'huile de palme, des pagnes, de l'argent en espèce etc. Une fois les présents acceptés, après parfois de longues palabres, mêlées du jeu, de joutes oratoires et de plaisanteries orchestrés par la famille de la future épouse afin d'éprouver l'endurance du futur époux, la fiancée est accordée en mariage. C'est alors qu'on passe à l'étape de la dot qui consiste à verser une somme symbolique de deux mille cinq cent francs (2.500 frs) à la famille de la mariée afin de sceller définitivement le mariage. Par la dot, l'époux s'engage à prendre totalement en charge

² Bouteille verte de Gin, Alcool particulièrement prisé chez les trois (03) peuples de la Mé (Attiés ; Kwa ; Agnis)

son épouse. Si un jour il y avait divorce, c'est seulement la dot (2500 F CFA) qui est remboursée à l'époux. La cérémonie se termine par des conseils d'usage aux nouveaux mariés.

Il est à noter que cette étape de la « Dote » peut se faire deux (02) ans après l'étape de la « la connaissance de la belle-famille », elle est en effet fonction de la situation financière du futur époux.

c- Le départ de la femme chez son époux

Consiste à solliciter le consentement de la famille de la mariée pour qu'elle puisse rejoindre formellement son époux, pour cela ce dernier doit offrir une bouteille de liqueur aux parents de son épouse et solliciter à la même occasion deux (02) personnes qui seront en quelques sortes des conseillers pour la mariée, aussi, le beau-père du marié remet à l'époux de sa fille une pierre, cette pierre est un gage, par lequel le beau-père lui confie sa fille.

1.5.2.4. Des sites d'adoration,

Bassadzin est un village où coexistent pacifiquement différentes communautés religieuses, notamment les catholiques, méthodistes, musulmans, évangéliques, animistes, bouddhistes et harristes. Cependant, une partie de la population continue de vénérer des sites sacrés, tels que des rivières. Le village compte actuellement cinq rivières sacrées : Biègnon, Kpinchou, Nanan, La Mé et Sobè.

1.5.2.5. Droits à la terre

Le chef de terre occupe une position importante à Bassadzin. Bien qu'il ne fasse pas partie de la chefferie, il est directement sollicité par le chef pour certaines décisions importantes concernant le village. Le chef de terre actuel est Dalle Dalle Dominique. En plus de participer aux cérémonies et événements importants du village, le chef de terre aide à résoudre les conflits fonciers en collaboration avec les membres du Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR). Cependant, il n'a pas la responsabilité de gérer les terres villageoises, cette tâche étant attribuée au CVGFR.

À Bassadzin, l'accès à la terre se fait par héritage, don ou location.

1.5.2.6. Des funérailles

A Bassadzin, tout comme dans la plupart des villages Attiés, les rites funéraires sont fonction de l'âge du défunt ou des causes du décès :

✓ Funérailles d'un « Bikon » ou « Biko » chez les Attié

Dans le cas d'un "Bikon" ou "Biko", qui est la perte du premier enfant d'un couple ou d'une famille, les funérailles ne sont pas publiques et seuls les membres directs de la famille et les familles qui ont déjà perdu un premier enfant sont autorisés à participer.

✓ *Funérailles d'un « Gbunsê » chez les Attié*

Pour un "Gbunsê", qui est une personne qui se donne volontairement la mort, les funérailles sont similaires à celles d'un "Biko", c'est-à-dire qu'elles ne sont pas publiques et l'inhumation se fait souvent sur les lieux de sa mort.

✓ *Les rites funéraires pour un décès normal.*

En ce qui concerne les décès normaux, les étapes des funérailles sont les suivantes :

- *Annonce du décès et charges des obsèques*

Lorsqu'un décès est constaté dans le village, la famille éplorée envoie une délégation de deux (2) ou trois (3) personnes auprès du chef du village afin de l'en informer officiellement.

Dans le cas où le décès survient hors du village, le chef doit être la première personne à être informé dans le village, à défaut la famille éplorée sera amendée d'une bouteille de liqueur. Le chef à son tour fait appel à la famille élargie du défunt pour lui annoncer officiellement le décès. Ce qui signifie que pour un décès constaté à l'extérieur du village, c'est le chef qui doit officiellement en informer la famille éplorée. A la suite du décès d'une femme mariée, les dépenses relatives à l'achat du cercueil, aux habits mortuaires et à la construction de la tombe incombent à l'époux, et s'ils vivaient en concubinages, le mariage entre le veuf et son épouse décédée aura lieu avant l'enterrement de cette dernière, aussi, quand c'est l'époux qui décède, un certain nombre d'éléments est exigé à la veuve, il s'agit : d'un pagne kita, une grande serviette, d'une éponge traditionnelle, de parfums, poudre.

Il est à noter qu'en dehors de ce qui est exigé précédemment qui est de coutume, le veuf ou la veuve peut donner plus selon ses moyens.

Toutefois, il est très important de noter qu'en pays Attié, plus particulièrement à Bassadzin, les décès s'annoncent toujours le soir après le dîner.

- *Cérémonie funéraire et inhumation*

A cette étape, les familles éplorées sont tenues d'informer le chef du déroulement des obsèques (date, lieu, dispositions prises pour l'accueil des personnes étrangères au village...).

Une purification des lieux de la cérémonie est faite à travers une libation afin de garantir la sécurité de tous. Avant la mise en bière, les parents du défunt ou de la défunte désignent deux (02) personnes pour demander l'autorisation préalable à la chefferie du village.

- *Succession et veuvage*

Autrefois c'était les neveux qui héritaient de leurs oncles conformément au régime matriarcal en vigueur chez les Attié, Ghwa et Agni-Comoé. Mais l'expérience a montré que dans la

majeure partie des cas, les enfants du défunt étaient délaissés. C'est pourquoi il est maintenant admis que les enfants héritent de leurs parents. Il est seulement désigné un responsable de famille à la suite du décès pour guider et veiller sur les enfants, la veuve et sur certains biens. Concernant le veuvage, la durée est de 03 mois à Bassadzin.

A Bassadzin, durant 03 mois, le veuf ou la veuve est consigné à la maison, ne participe à aucune activité, n'adresse la parole à personne, sauf à un autre veuf ou à une autre veuve. Cependant une exception est faite à ceux qui résident en ville et qui y travaillent. Une cérémonie spéciale a lieu afin que ceux-ci puissent reprendre le service au bout d'une semaine de veuvage.

- *Levée de lit*

La cérémonie de levée de lit ou de deuil marque la fin des obsèques. Elle a lieu quelques jours après l'inhumation (2 ou 3 jours). Au cours de cette cérémonie, le bilan moral et matériel des obsèques est effectué. Dans certains cas, un mouton ou un bœuf est immolé en guise de sacrifice du septième (7^{ème}) jour.

- *Levée de deuil*

Les grandes familles, dans certains villages, après la levée de lit, organise la levée de deuil, une année après, à travers une cérémonie d'hommage au défunt.

1.5.2.7. Les fêtes et réjouissances

À Bassadzin, deux cérémonies traditionnelles sont célébrées de manière majestueuse. La première, appelée "fête de génération", symbolise l'initiation d'une nouvelle génération (YABÊ). Elle a lieu généralement en août et marque le début de l'année dans le calendrier Akyé. La seconde est la nomination d'un nouveau chef de village. Il existe également plusieurs danses traditionnelles, parmi lesquelles les plus importantes sont N'Dé, Sidar et Fokouè. Cependant, certaines danses telles qu'Ayor, Akédé et certains masques traditionnels comme Adjindè ont disparu en raison de la modernisation et des changements.

Photo 5 : Fête de génération en pays Attié



1.5.2.8. Des alliances inter-ethniques

En Côte d'Ivoire, les alliances inter-ethniques, appelées "Toukpè", ont été développées par les ancêtres des différentes ethnies du pays. Ces pactes de non-agression sont un mécanisme important pour maintenir la paix et la cohésion sociale. Les Toukpè sont basées sur le respect mutuel et mettent l'accent sur les railleries, qui sont considérées comme une forme d'expression saine de l'humour.

Les Toukpè visent à éviter aux communautés concernées de sombrer dans les violences de grande envergure en cas de conflits. Les règlements pacifiques de tous les différends sont privilégiés et les malentendus sont transformés en historiettes, ce qui permet de dédramatiser les situations. Ces alliances ont donc une valeur culturelle et sociale considérable, car elles ont permis de maintenir la paix entre les différentes ethnies et de préserver les liens sociaux malgré les tensions et les différences culturelles.

Dans le village de Bassadzin, les Attié entretiennent des alliances inter-ethniques avec les Dida, les Ghwa et les Krôumen. Ces alliances ont été créées il y a plusieurs générations et sont encore respectées aujourd'hui. Les Attié entretiennent des relations amicales avec les membres des autres ethnies, en partageant des traditions, des croyances et des valeurs. Cette cohabitation pacifique est un exemple de la force des liens inter-ethniques et de la manière dont ils peuvent renforcer la cohésion sociale dans une communauté.

1.6. Organisations socio-économiques

L'enquête-village réalisée à Bassadzin, a permis de répertorier plusieurs organisations socio-économiques qui œuvrent pour le développement du village.

Tableau 8 : Organisations internes du village

Nature	Organisations	Dates de création	Nombre de membre	Attributions et vocation	Responsables (Novembre 2022)
Organisations Internes du village	La chefferie	20 ^{ème} Siècle	09	✓ Règlement des litiges ✓ Représente le village auprès de l'administration ✓ Garant des traditions ✓ Le garant moral des us et coutumes ✓ Le médiateur entre les parties en conflits ✓ Le garant de la paix sociale ✓ Le garant du développement du village ✓ L'artisan de la cohésion sociale au sein de sa population	« Hôbi » N'cho N'cho Armel
	Mutuelle de Développement de Bassadzin (MUDEBA)	1970	Tout le village	✓ Contribuer au développement du village ✓ Médiateur dans les conflits entre chefferie et village ✓ Initiateur de projet de développement	M. Ahouau Kouassi Marcellin Stéphane
	Union Bassadzenoise en France (UBF)	NA	300	✓ Contribuer au développement du village ✓ Médiateur dans les conflits entre chefferie et village ✓ Initiateur de projet de développement ✓ Entraider	M. Adjani Anicet
	Union des jeunes de Bassadzin (UJB)	1970	1000	✓ Contribuer au développement du village	M. Dalle Dalle
	Union des femmes de Bassadzin	2015	2453	✓ Contribuer au développement du village ✓ L'entretien du village (cimetières ; lieux publiques)	Mme. Inchié Chi Delphine

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Organisations Internes du village	Association des praticiens de la médecine chinoise à Bassadzin (FUBA)	2013	42	✓ Vente et promotion de médicaments chinois	M. N'cho N'Cho hyacinthe
	Coopérative Scoop-3A de Bassadzin	2019	200	✓ Contribuer au développement du village ✓ Achat de Cacao	M. Assi Yéffé Mathias
	Coopératives (Scoop Scan 1 ; 2 ; 3 ;)	✓ 1992 ✓ 2018 ✓ 2020	600	✓ Contribuer au développement du village ✓ Achat de Cacao	✓ M. N'guessan ✓ M. Akissi kouassi fabrice ✓ M. Hete hete simple
	CVGFR (Comité villageois de Gestion foncière rurale)	2016	16	✓ Connaitre les limites des terres ✓ Délimitation du village ✓ Sécurisation des terres ✓ Règlement des conflits fonciers	M. Assi Yéffé Mathias
	COGES Ecole 1 &3	2006	09	✓ Etre l'interface entre les parents d'élèves, la communauté et le corps enseignant	M. Jean Baptiste
	COGES Ecole 2	2022	09	✓ Etre l'interface entre les parents d'élèves, la communauté et le corps enseignant	M. Atiepo Richard
	COGES Santé	2006	09	✓ Etre l'interface entre la communauté villageoise et l'administration sanitaire rurale	M. Akiapo Akiapo Paul
	Bindèchior « les épouses du Manioc »	2020	12	✓ Association d'entre aide, promotion de l'entrepreneuriat féminine dans le village	Mme. Dallé Apo Angeline
	Kèlèchior (Femmes dynamiques)	2019	24	✓ Association d'entre aide, promotion de l'entrepreneuriat féminine dans le village	Mme. Egnichie Apo Marthe
	Alléhahin (essayons pour voir)	2019	31	✓ Association d'entre aide, promotion de l'entrepreneuriat féminine dans le village	Mme Atse Chia Agathe

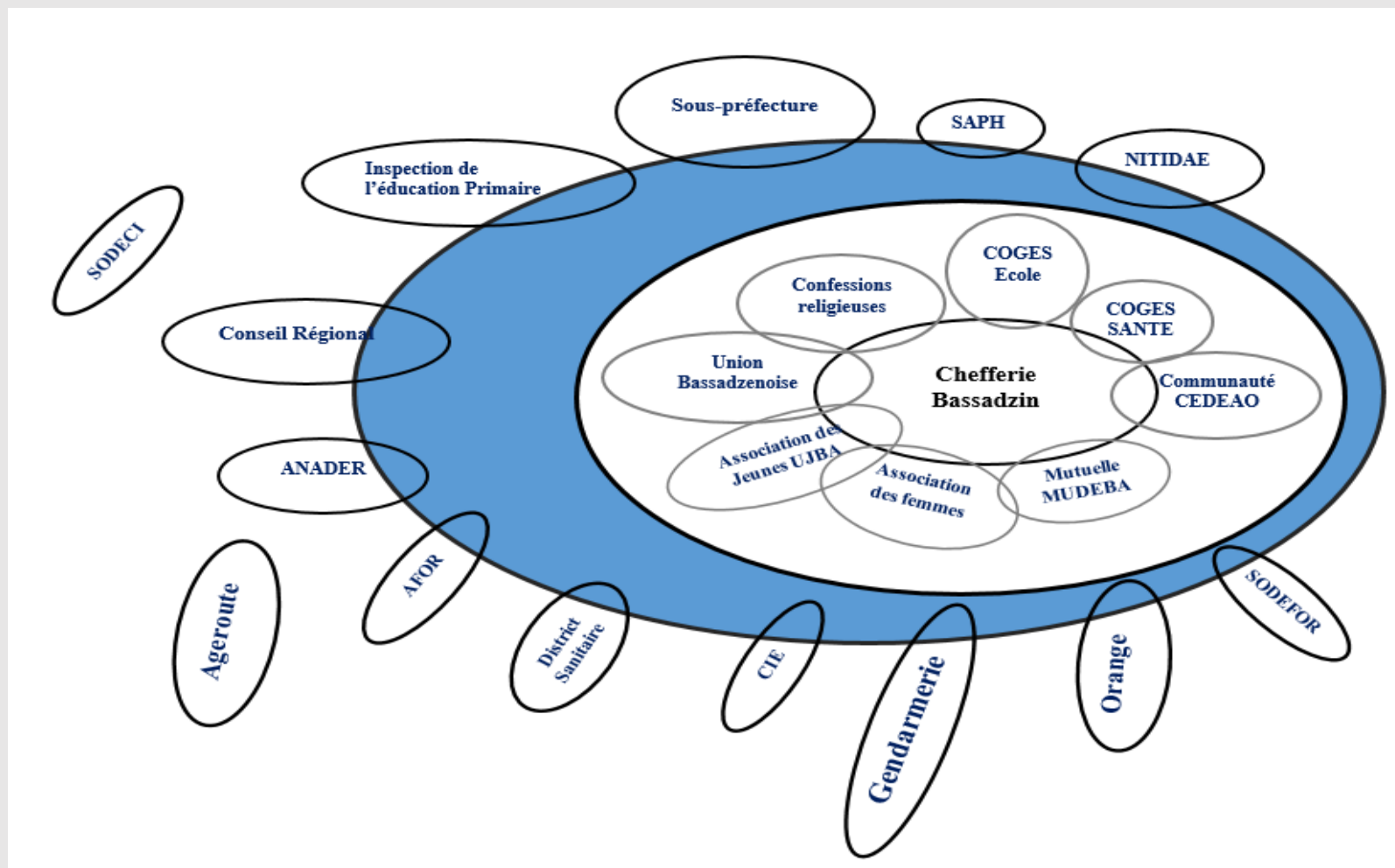
Source : Enquête village

Tableau 9 : Organisations externes qui interviennent à Bassadzin

Nature	Organisations	Attributions et Vocation	Bureau	Responsables (Décembre 2022)
Organisations externes du village	Sous-préfecture	✓ Coordonne la mise en œuvre des actions de l'Etat, participe au développement local du village, garantit le maintien de l'ordre et la cohésion sociale.	Annepe	Mme Coulibaly Née Adingra Carole
	ANADER	✓ Encadrement des producteurs	Adzopé	M. Léopold Opoupé
	AFOR	✓ Sécuriser les terres de la population ✓ Empêcher les conflits fonciers	Abidjan	M. Koné Nahoua Souleymane
	SAPH	✓ Encadrement des producteurs d'hévéa ✓ Former les planteurs à la saigner	Adzopé	✓ Mlle. Ouedraogo Pascaline (Encadreur) ✓ M. Kouakou Arnaud (Formateur)
	Conseil Café –Cacao	✓ Contrôler les prix	Bécédi Bryan	M. Kouamé
	Conseil Régional (CR)	✓ Réalisation de projets de développement	Adzopé	M.Adjossan
	La Poste	✓ Assurer le transport et la distribution de courrier ✓ Faire des dépôts et retraits mobile Banking (MTN & Orange Money)	Abidjan	M. Tchimou Yves
	Pharmacie Adzopé	✓ Distribuer des médicaments et autres produits de santé	Adzopé	M. Yapi Adonpo Seka Marcel
	CIE	✓ Distribuer de l'énergie électrique	Adzopé	M. Yapo N'dé Félix
	Nitidae	✓ Encadrement des producteurs ✓ Développement communautaire ✓ Foresterie	Adzopé	Mme Didiata Bora Epse Kouadio

Source : Enquête village

Figure 4 : Diagramme de Venn dessiné par les jeunes de Bassadzin



Source : DGP

Le diagramme de Venn présenté dans la Figure 4 révèle que le village de Bassadzin abrite de nombreuses organisations et groupes locaux qui sont liés les uns aux autres, ainsi qu'avec des acteurs extérieurs tels que l'ANADER, Nitidae, AFOR, SAPH, SODEFOR, et autres. La présence de ces associations et groupes externes à Bassadzin est due en grande partie au fait que le village est un producteur de cacao, de café et d'hévéa, et qu'il est également situé à proximité de l'ex-forêt classée de Mabi.

Les habitants locaux sont d'avis que les meilleures relations pourraient être établies avec l'AGEROUTE et la SODECI si ces dernières prenaient une part plus active dans l'amélioration des infrastructures routières et hydrauliques dépendant du village à d'autres localités de la région. La chefferie du village joue un rôle central dans toutes les activités et actions entreprises par les différents acteurs.

1.7. Infrastructures et équipements

Bassadzin, un village situé en Côte d'Ivoire, a commencé à se développer après les indépendances grâce à la contribution de ses nombreux ressortissants vivant en France et des associations locales telles que les mutuelles. Les premières infrastructures ont ainsi vu le jour, permettant d'améliorer les conditions de vie de la population. Cependant, aujourd'hui, ces infrastructures ont vieilli et nécessitent des travaux de rénovation et de mise à jour afin de répondre aux besoins croissants de la communauté.

Le village de Bassadzin possède actuellement diverses infrastructures de base telles que des écoles, des centres de santé, des puits, des pompes à eau et des latrines. Malgré cela, ces infrastructures sont dans un état de délabrement et de vétusté avancé, nécessitant ainsi des rénovations et des mises à jour pour répondre aux besoins actuels de la population.

Afin d'identifier les différentes infrastructures et équipements communautaires présents dans le village, un tableau a été dressé. Ce tableau répertorie les différentes infrastructures communautaires telles que les centres de santé, les écoles, les pompes à eau, les puits, les latrines, les espaces sportifs, les centres culturels et les marchés. Il est important de noter que ce tableau ne représente pas une liste exhaustive de toutes les infrastructures présentes dans le village, mais il permet de mettre en lumière les principaux équipements dont dispose la communauté.

Il est essentiel de procéder à des travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures communautaires de Bassadzin pour améliorer les conditions de vie de la population. Ces rénovations permettront notamment d'assurer la sécurité et la durabilité des équipements, mais aussi d'offrir des services de qualité aux habitants du village. Cela nécessite cependant des investissements importants et une planification minutieuse pour garantir une utilisation efficace des ressources disponibles.

Tableau 10 : Les infrastructures et équipements

Désignations	Nombre	Année de réalisation	Source de financement	Etat de fonctionnalité	Observations	Organe de gestion (Décembre 2022)
Lotissement	02	✓ 1967 ✓ 1986	Village	Réalisé	✓ 01 lotissement ✓ 02 extensions	Chefferie
Ecole primaire	03	✓ 1958 ✓ 1982 ✓ 2021	✓ Village ✓ 03 classes réhabilitées par le CR en 2019	Les 03 écoles sont fonctionnelles mais manquent de plusieurs équipements	✓ Bassadzin 1&3 ne disposent pas de cantines ; ✓ Bassadzin 1,2&3 ne disposent de latrines ; ✓ Les écoles manquent d'enseignants ; ✓ Bassadzin 3 ne dispose qu'une seule salle de classe ; ✓ Les écoles ne sont pas électrifiées	COGES Ecole
Pompe Hydraulique Villageoise (PHV)	04	✓ 1977 ✓ 1984	Gouvernement	✓ 03 non-fonctionnel ✓ 01 fonctionnel	03 PHV ne fonctionnent plus, une pompe est utilisée par un habitant du village avec l'accord de la chefferie pour irriguer son champs	Comité de Gestion des pompes
Hydraulique Urbaine (HU)	01	1996	Etat de Côte d'Ivoire	Fonctionnel	Le village a contribué à hauteur de 12% (5.000.000 frs)	Chefferie
Dispensaire	01	1991	✓ Village ✓ CG (logements) ✓ CR (logements)	Fonctionnel mais très dégradé	L'actuel premier ministre a appuyé le village dans l'achèvement de la construction de la maternité	COGES Santé
Réseau électrique	01	1997	Gouvernement	Le réseau est fonctionnel	Besoin d'être étendu aux autres quartiers	CIE

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Poste (Ex-CDR)	01	1987	Le Village a financé à hauteur de 12.000.000 frs les locaux et le logement de l'agent	Fonctionnelle	Le seul et le premier centre de distribution de la sous-préfecture d'Annepe, équipé par la POSTE	Agent affecté par « la poste nationale »
Marché	01	1982	Gouvernement (Projet FRAR)	Fonctionnel	Le marché est vétuste	Chefferie
Borne géodésique	01	1934	AOF	Fonctionnelle	RAS	NA
AFOR (Agence Foncière Rurale)	01	2020	Banque Mondiale	En attente ouverture officielle	Pas encore inauguré	Gestionnaire de bureau Foncier rural
Réseau téléphonique	02	✓ 2019 ✓ 2012	Orange et MTN	Fonctionnel	Le réseau Orange ne couvre pas entièrement tout le village	Entreprises téléphoniques
Dépôt Pharmacie	01	2022	Privé	Fonctionnel	Privée	
Magasins de stockages de Cacao	04	✓ 1992 ✓ 2018 ✓ 2020 ✓ 1997	Privé	Fonctionnelles	✓ Coopérative 3A ✓ Scoop-Scan 1 ✓ Scoop- Scan 2 ✓ Scoop- Scan 3	Particuliers
Gare routière	01			Fonctionnelle	Espace disponible, mais elle manque d'infrastructures pour accueillir les voyageurs et conserver les biens	Bureau de la jeunesse
Clinique médicale	01	2020	Privé	Fonctionnel	Privée	Privée

Source : Enquête – village

1.7.1. Lotissement

Le premier lotissement du village est de 1967 sur fond propre du village, il eut par la suite deux (02) extensions, notamment celles de 1988 et de 2022, toujours sur fond propre du village.

1.7.2. Réseau Hydraulique

En ce qui concerne le réseau hydraulique, le château d'eau qui fournit l'eau potable au village est de type Hydraulique Urbaine (HU) et est géré par la communauté locale. Les fonds générés par ce château d'eau sont utilisés pour son fonctionnement ainsi que pour financer d'autres projets communautaires. Il a été construit en 1996 par l'état de Côte d'Ivoire à travers le ministère de l'Hydraulique en 1996, et la communauté de Bassadzin a contribué hauteur de 10% du coût total, soit 5.000.000 francs CFA.

Photo 6 : *Château d'eau de Bassadzin*



1.7.3. Réseau téléphonique

Le village est équipé de deux (02) antennes téléphoniques, mais la couverture réseau n'est pas complète. Les réseaux Orange et Moov sont difficiles à capter.

1.7.4. Religion

Il n'y a pas de mosquée dans le village, les croyants musulmans prient en plein air pendant les fêtes musulmanes. Il y a environ 30 croyants musulmans dans le village. En revanche, le village dispose de quatre (04) églises, dont une nouvelle Mission Catholique en cours de construction, une église Méthodiste et deux (02) églises évangéliques. Cependant, une grande partie de la population pratique l'animisme.

1.7.5. Foyer des Jeunes

Le village ne dispose d'aucune infrastructure dédiée à la gestion des affaires sociales telles que les réunions, les règlements de litiges ou les réceptions. Ces activités sont plutôt organisées chez le chef du village ou sur la place du marché. Pour remédier à cette situation, l'Union Bassadzenoise de France (UBF), regroupant des ressortissants de Bassadzin vivant en France, a entrepris un projet ambitieux connu sous le nom de "projet du siècle". L'objectif de ce projet est de construire un complexe qui servira de lieu de réunions et de gestion des affaires courantes du village. Toutefois, ce projet demeure encore en cours de finalisation.

1.7.6. Marché Couvert

Le village dispose d'un marché couvert depuis 1988, ce marché est aujourd'hui petit pour contenir tous les commerçants, en plus il n'est pas moderne. Le marché est moins fréquenté par les populations (taux de fréquentation faible), et le jour de marché hebdomadaire fixé en principe au Dimanche de chaque semaine n'attire pas de monde.

Photo 7 : *Marché couvert de Bassadzin*



1.7.7. Réseau électrique

Le village de Bassadzin est connecté au réseau électrique depuis 1997, mais certains quartiers ne bénéficient toujours pas de l'électricité en raison de la non-extension du réseau dans ces zones.

1.7.8. Gestion Foncière

En ce qui concerne la gestion foncière, le village de Bassadzin abrite le seul secrétariat villageois de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) de la Sous-préfecture d'Annepe. L'AFOR, relevant du Ministère de l'Agriculture, est chargé de mettre en place des activités de sécurisation foncière conformément aux orientations et priorités définies dans la déclaration de politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire de 2017. Les locaux du secrétariat ont été financés par la Banque Mondiale, mais ne sont pas encore opérationnels.

Photo 8 : *Secrétariat villageois de l'AFOR*



1.7.9. Borne géodésique

Bassadzin est l'une des rares localités à faire partie du petit nombre de villages équipés de bornes du réseau géodésique ivoirien (RGI). Selon les témoignages des anciens du village, la borne géodésique de Bassadzin a été installée par les colons français vers 1873, ce qui en fait l'une des plus anciennes bornes géodésiques de la Côte d'Ivoire.

Photo 9 : *Borne géodésique de Bassadzin*



1.7.10. La Poste (Ex-CDR)

Bassadzin abrite l'unique Centre de Distribution Rurale (CDR) en activité dans la Sous-préfecture d'Annepe, qui est aujourd'hui connu sous le nom de "la Poste". Le CDR assurait autrefois le transport et la distribution de courrier, en particulier les lettres et les petits paquets, mais il est

aujourd'hui moins représenté en raison de l'avènement des NTIC. Il offre maintenant d'autres services tels que le Mobile Banking et d'autres opérations financières qui simplifient la vie quotidienne des habitants du village.

Photo 10 : le Centre de Distribution Rurale de Bassadzin (Actuelle 'La Poste')



1.7.11. Réseau Routier

Le village est relié aux autres localités de la zone par des routes et pistes non revêtues et difficiles à pratiquer en saison des pluies.

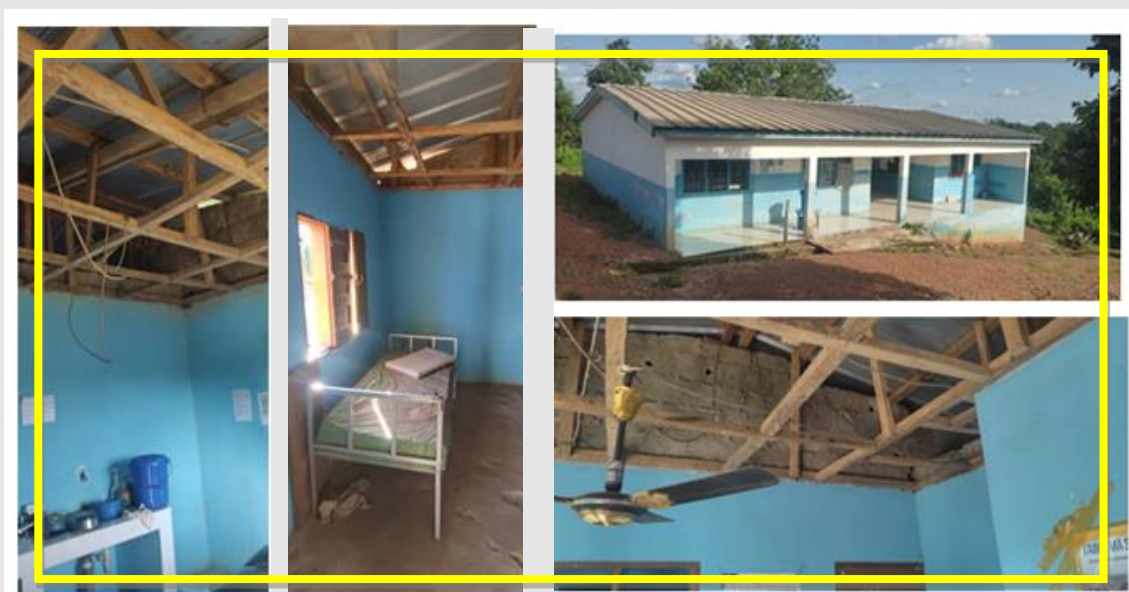
Photo 11 : Réseau Routier de Bassadzin



1.7.12. Infrastructures et équipements sanitaires

Le village de Bassadzin est doté d'un centre de santé rural (CSR). L'achèvement de la maternité du CSR a été financé par le Premier Ministre actuel, Patrick Achi, tandis que la construction des logements pour le personnel soignant a été prise en charge par le conseil régional (CR). Selon les déclarations du responsable du centre, environ 1500 patients sont accueillis en moyenne chaque année, et le paludisme reste la maladie la plus fréquente. Le centre de santé compte deux infirmiers d'État (IDE) et une sage-femme.

Photo 12 : *Le centre de santé de Bassadzin*



Malheureusement, bien que le conseil régional (CR) ait entrepris la réhabilitation du centre de santé de Bassadzin en 2019, celui-ci demeure dans un état de délabrement avancé en raison du manque d'équipements appropriés pour les soins. En conséquence, les habitants se tournent fréquemment vers des structures médicales privées présentes dans le village, notamment la clinique privée "Grace Divine de Bassadzin" et le dépôt de pharmacie "la pharmacie d'Adzopé".

Photo 13 : *La clinique médicale privée et le dépôt de pharmacie de Bassadzin*



1.7.13. Infrastructures et équipements scolaires,

Grâce au soutien du conseil régional de la Mé en 2019, le village de Bassadzin a pu réaliser la réhabilitation de son groupe scolaire, qui comprend trois (03) écoles avec un total de treize (13) salles de classe réparties comme suit : six (06) salles de classe à l'EPP Bassadzin 1, six (06) salles de classe à l'EPP Bassadzin 2 et une (01) salle de classe à l'EPP Bassadzin 3.

Cependant, le groupe scolaire souffre d'un manque de classes maternelles, de cantine et de latrines. De plus, les salles de classe ne bénéficient pas d'un éclairage adéquat, et il y a un nombre insuffisant d'enseignants. Il est à noter également que l'EPP Bassadzin 3 ne dispose que d'une seule salle de classe.

Le groupe scolaire de Bassadzin n'est pas désigné comme centre d'examen, ce qui signifie que les élèves en classe de CM2 doivent se rendre à Annepe, situé à 6 km, pour passer le CEPE. De plus, le village ne dispose pas d'un collège à proximité, ce qui oblige les enfants admis en sixième à se rendre soit à Annepe (à 6 kms) soit à Adzopé (à 32 kms) pour poursuivre leurs études secondaires.

Photos 14 : *Groupe Scolaire de Bassadzin*



Tableau 11 : Effectifs des élèves de EPP Bassadzin 1 (Année académique : 2021 – 2022)

Niveau	Sexe		Effectif Total	Enseignants			
	Garçons	Filles		Affectés		Volontaires	
				H	F	H	F
CP1	23	20	43	03	01	00	00
CP2	38	27	65				
CE1	21	29	50				
CE2	30	30	60				
CM1	22	22	44				
CM2	10	10	20				
TOTAL	144	138	282	03	01	00	00

Source : Directeurs d'écoles

Tableau 12 : Effectifs des élèves de EPP Bassadzin 2 (Année académique : 2021 – 2022)

Niveau	Sexe		Effectif Total	Enseignants			
	Garçons	Filles		Affectés		Volontaires	
				H	F	H	F
CP1	24	16	40	06	00	00	00
CP2	20	22	42				
CE1	26	17	43				
CE2	18	20	38				
CM1	12	15	27				
CM2	24	15	39				
TOTAL	112	87	199	06	00	00	00

Source : Directeurs d'écoles

Tableau 13 : Effectifs des élèves de EPP Bassadzin 3 (Année académique : 2021 – 2022)

Niveau	Sexe		Effectif Total	Enseignants			
	Garçons	Filles		Affectés		Volontaires	
				H	F	H	F
CP1	13	15	28	01	00	00	00
CP2	00	00	00				
CE1	00	00	00				
CE2	00	00	00				
CM1	00	00	00				
CM2	00	00	00				
TOTAL	00	00	00	01	00	00	00

Source : Directeurs d'écoles

Tableau 14 : Effectif Total des élèves du Groupe Scolaire de EPP Bassadzin (Année académique : 2021 – 2022)

Niveau	Sexe		Effectif Total	Enseignants			
	Garçons	Filles		Affectés		Volontaires	
				H	F	H	F
CP1	60	51	111	10	01	00	00
CP2	20	49	69				
CE1	47	46	93				
CE2	48	50	98				
CM1	34	37	71				
CM2	34	25	59				
TOTAL	243	258	501	10	01	00	00

Source : Directeurs d'écoles

1.7.14. Autres infrastructures et équipements

Le village dispose d'équipements économiques diversifiés, tels que des boutiques, des cabines téléphoniques, des moulins, des boxes mobiles money, des restaurants, des maquis et des magasins de stockage de cacao. Les boutiques, situées principalement au centre du village, sont les principaux lieux d'approvisionnement en denrées alimentaires et autres produits essentiels. Les cabines téléphoniques offrent un service de communication essentiel pour les habitants du village et permettent de maintenir le lien avec l'extérieur. Les moulins sont utilisés pour la transformation des céréales en farine, tandis que les boxes mobiles money permettent aux habitants d'effectuer des transactions financières à partir de leur téléphone portable. Les restaurants et les maquis sont des lieux de rencontre et de socialisation pour les habitants du village, où ils peuvent partager un repas et discuter avec leurs voisins. Les magasins de stockage de cacao sont essentiels pour les agriculteurs locaux, car ils leur permettent de stocker leur récolte en attendant une meilleure commercialisation. Dans l'ensemble, ces équipements économiques sont indispensables pour le développement du village et la satisfaction des besoins de la communauté.

Photo 15 : Magasin de stockage de Cacao de la coopérative 3A et un Maquis à Bassadzin

1.8. Activités économiques

1.8.1. Agriculture

En raison de son emplacement géographique, le village de Bassadzin bénéficie d'un climat pluvieux qui favorise la fertilité des sols. Cette situation a permis le développement de cultures pérennes telles que le cacao et l'hévéa, ainsi que de cultures vivrières comme le manioc. Cependant, la commercialisation de ces cultures est mal organisée en raison de l'absence d'une véritable organisation de producteurs agricoles.

Tableau 15 : Classement par ordre d'importance des spéculations pratiquées dans le village

Cultures	Spéculations	Existence	Mode de culture	Rang
Cultures pérennes / Industrielles produites	Cacao	Oui	Culture associée aux cultures vivrières (Banane plantain ; maïs ; igname)	1 ^{er}
	Café	Oui	Monoculture (culture pure)	3 ^{ème}
	Hévéa	Oui	Monoculture	2 ^{ème}
	Palmiers à Huile	Oui	Monoculture	4 ^{ème}
	Anacarde	Non		NC
	Cola	Non		NC
Cultures Vivrières produites	Banane plantain	Oui	Culture pure et/ou associée aux cultures vivrières (maïs ; igname)	2 ^{ème}
	Riz	Oui	Culture marginale	5 ^{ème}
	Maïs	Oui	Culture marginale	3 ^{ème}
	Igname	Oui	Culture marginale	4 ^{ème}
	Manioc	Oui	Monoculture	1 ^{er}
	Arachide	Non		NC
	Tarot	Oui	Culture marginale	6 ^{ème}
Cultures Maraichères produites	Piment	Oui	Culture marginale	1 ^{er}
	Aubergine	Oui	Culture marginale	2 ^{ème}
	Gombo	Oui	Culture marginale	3 ^{ème}
	Tomate	Oui	Culture marginale	4 ^{ème}
	Laitue	Non		NC
	Concombre	Non		NC
	Oignon	Non		NC

Source : Enquête village

Les femmes du village ont élaboré un calendrier agricole détaillé qui nous permet de connaître les différentes saisons de culture pour les cultures mentionnées précédemment.

Ce calendrier est une source d'information précieuse pour les agriculteurs locaux car il permet de planifier les activités agricoles en fonction des saisons. En effet, chaque culture a des exigences spécifiques en termes de sol, d'eau et de température, et il est important de les respecter pour obtenir une récolte optimale. Le calendrier agricole est donc un outil essentiel pour maximiser la production agricole et améliorer la sécurité alimentaire dans le village. Grâce à ce calendrier, les agriculteurs peuvent savoir quand semer, quand récolter et quand préparer le sol pour la saison

suivante. Ils peuvent également anticiper les périodes de soudure, où les ressources alimentaires sont limitées, et prendre des mesures pour y faire face. En résumé, le calendrier agricole élaboré par les femmes du village est un outil pratique et efficace pour la gestion des activités agricoles dans le village, et contribue ainsi à améliorer la vie de la communauté.

Tableau 16 : Calendrier agricole du village de Bassadzin

ACTIVITES	ACTEURS	PERIODE											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AGRICULTURE													
– Hévéculture	Hommes												
• La saignée													
• L'entretien													
• Fertilisation ou l'entretien phytosanitaire													
– Manioc	Hommes, Femmes												
• Défrichement													
• Préparation du terrain													
• Planting													
• Entretien													
• Récolte													
– Cacao culture	Hommes												
• Entretien													
• Pulvérisation													
• Fertilisation													
• Récolte													
– Café Culture													
• Entretien													
• Pulvérisation													
• Récolte													
COMMERCIALISATION	Hommes, Femmes												
– Hévéas													
– Manioc													
– Cacao													
– Café													
ACTIVITES SOCIO – CULTURELLES	Tout le monde												
– La fête de la Tabaski													
– La fête du Ramadan													
– Le Nouvel an													
– La fête de génération													
– La Pâques													
– La Noel													
– La Fête des indépendances													
– Le tournoi de Maracaña													
– La fête des pères													
– La fête des mères													

Source : DGP

Photo 16 : *Élaboration du calendrier saisonnier en assemblée villageoise*



1.8.1.1. Systèmes de Cultures

La zone est dominée par un système de culture, qui est en partie dû à la pression foncière, il s'agit :

✓ **Système de culture associé aux cultures vivrières ou légumières**

Dans ce système de culture, le terrain est d'abord défriché et préparé avant de procéder au planting des plants de cacao, d'hévéa et de palmiers à huile. Afin d'entretenir le site, le producteur peut associer ces plantes avec des cultures vivrières telles que la banane plantain, le manioc, l'igname, le piment, etc.

En général, à partir de la troisième année, une fois que les plantes de cacao, d'hévéa ou de palmier ont grandi, les cultures vivrières et légumières sont retardées et retirées de la plantation pour laisser les plantes de cacao, d'hévéa et de palmiers à huile occuper tout le terrain.

1.8.2. Pêche

Le village de Bassadzin est traversé par plus de quatorze (14) cours d'eau, ce qui offre de nombreuses opportunités pour la pêche. Cependant, cette activité est pratiquée à petite échelle de manière artisanale, avec des outils traditionnels tels que des cannes à pêche. Malgré cela, les pêcheurs du village ne sont pas organisés et les produits de la pêche sont principalement destinés à la consommation locale.

1.8.3. Élevage

L'élevage à Bassadzin est foncièrement traditionnel, on y rencontre des ovins, volailles, des porcins, etc. Et la divagation des animaux est parfois la cause de nombreux conflits dans le village.

Tableau 17 : Types élevages pratiqués (du plus pratiqué au moins pratiqué) dans le village

Elevage	Existence	Types d'élevage	Rang	Observations
Aviculture	Oui	Traditionnel	1 ^{er}	
Ovins	Oui	Traditionnel	2 ^{ème}	Divagation source de conflit
Porcins	Oui	Traditionnel	3 ^{ème}	Divagation source de conflit
Bovins	Oui	Traditionnel	4 ^{ème}	Divagation source de conflit
Caprins	Non		NC	
Apiculture	Non		NC	
Pisciculture	Non		NC	

Source : enquête village

1.8.4. Commerce

Le commerce à grande échelle n'existe quasiment pas dans le village. Le commerce est tenu par une seule catégorie d'opérateurs, à savoir les détaillants. Il n'existe pas de grossiste dans le village. A Bassadzin, le jour de marché hebdomadaire est prévu le Dimanche. On trouve à Bassadzin, plusieurs boutiques, un marché couvert, des boxes mobiles money, des bars, des restaurants, des mototaxis, etc.

Tableau 18 : Marchés environnants et jours d'animation

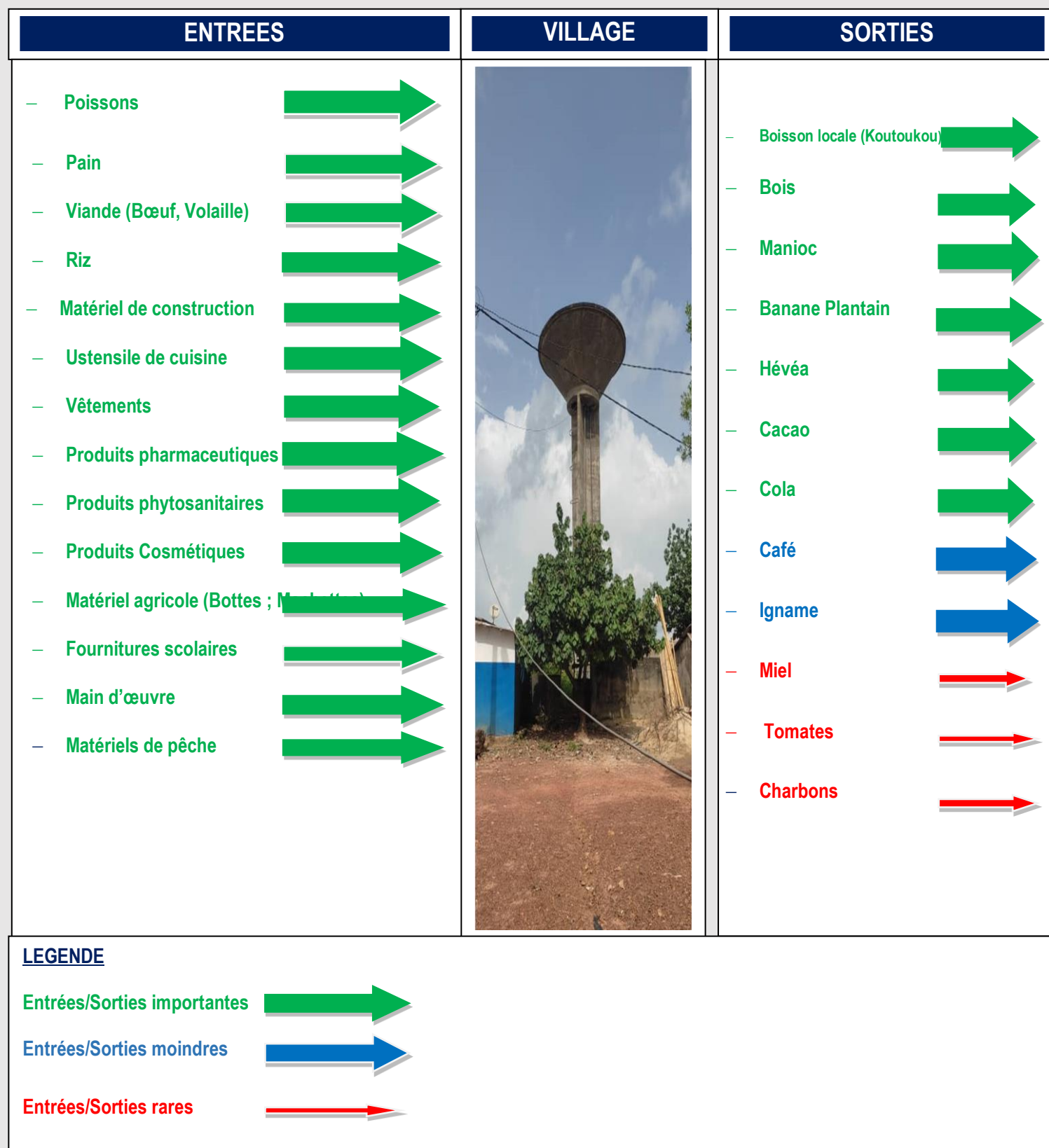
Localités	Jours	Distances
Nyan	Vendredi	09 km
Adzopé	Samedi	32 km
Bassadzin	Dimanche	
Annepé	Jeudi	06 km

Source : Enquêtes villages

Pour une analyse plus approfondie des échanges commerciaux du village avec l'extérieur, ainsi que pour déterminer la balance commerciale, les femmes et les jeunes du village se sont réunis pour élaborer un diagramme des flux physiques. Ce diagramme est un outil utile qui permet de visualiser les flux physiques de marchandises et de services entre le village et les régions environnantes. Il peut aider à identifier les tendances et les modèles d'échange, à évaluer les opportunités et les défis commerciaux, ainsi qu'à prendre des décisions éclairées en matière de développement économique. Le tableau ci-après représente le diagramme des flux physiques du village de Yakassé-Comoé, qui détaille les échanges commerciaux entre le village et les localités voisines en termes de produits et de services. Ce diagramme a été élaboré avec la participation

active des membres de la communauté, ce qui en fait un outil précieux pour comprendre l'économie locale et pour planifier le développement économique futur.

Tableau 19 : Diagramme des flux physiques de Bassadzin



Source : DGP

Photo 17 : Focus groupe Jeunes pour élaboration du diagramme des flux physiques



1.8.5. Autres activités

Hormis l'agriculture et la pêche, les métiers informels comme la mécanique moto, mécanique auto, la soudure, la coiffure, la maçonnerie se pratiquent au village.

1.9. Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (FFOM)

La localité de Bassadzin dispose de nombreux atouts et potentialités, sur lesquels, elle pourra s'appuyer pour bâtir son développement.

Par ailleurs, il est important de noter que les potentialités, les contraintes, ainsi que les Forces, les Faiblesses, les Opportunités et les Menaces ont été identifiés par les populations en assemblée villageoise lors des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) ; aussi, des questionnaires ont été soumis aux communautés afin de trianguler les données déjà collectées, et il y a eu également quelques entretiens semi-structurés avec certaines couches de la communauté afin de collecter certains atouts du village.

Tableau 20 : Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

FORCES	FAIBLESSES
✓ Existence d'infrastructures de bases (Ecoles, Dispensaire, Marché, HVA, Electricité, etc.) ✓ Existence d'une association des ressortissants du village vivant en France (UBF) ✓ Existence d'une mutuelle de développement (MUDEBA) ✓ Existence de nombreux cours d'eau ✓ Existence de carrières de sables ✓ Existence d'antennes téléphoniques ✓ Production de cacao ✓ Production d'hévéa ✓ Pluviométrie abondante ✓ Existence d'un orchestre de musique ✓ Existence d'activités culturelles	✓ Inexistence d'association de producteurs de Cacao et d'Hévéa ✓ Absence de coopérative agricole ✓ Absence de centre d'examen pour les candidats au CEPE ✓ Routes impraticables ✓ Mobilisation difficile de la population dans le village ✓ Manque d'infrastructure d'accueil ✓ Mauvaise gestion de la carrière de sable ✓ Insuffisance des infrastructures de transport ✓ Récurrence des vols (Banditisme) ✓ Consommation de drogues dans le village
OPPORTUNITES	MENACES
✓ Présence de plusieurs structures dans le village : Nitidae ; SAPH, ANADER, Conseil Café Cacao ✓ Présence du Conseil Régional (CR) ✓ Présence du projet PRM 2 ✓ Proximité du village de son chef – lieu de Sous-préfecture et de Département	✓ Orpaillage Clandestin ✓ Exploitation forestière ✓ Infiltration des forêts ✓ Instabilité des pluies

Source : DGP

1.10. Genre et développement communautaire

Selon l'ONU, sur 1,3 milliards de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, 70% sont des femmes, elles ont été longtemps ignorées des programmes de développement ou assignées à un rôle passif de sujet vulnérable. Ce n'est que depuis les années 70 que les femmes sont associées en tant qu'actrices aux différents programmes de développement.

L'objectif aujourd'hui est double : intégrer à tous les programmes d'action l'horizon commun de l'égalité des sexes (Intégration du Genre) et renforcer le pouvoir d'action des femmes dans tous les domaines de développement (« empowerment » ou renforcement), ainsi faut-il associer le genre et le développement communautaire.

Par « genre » on entend la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes ; cependant, le développement communautaire se définit

comme étant "un processus où les membres de la communauté se réunissent pour prendre des mesures collectives et trouver des solutions à des problèmes communs. (Source : ONU).

1.10.1. Intégration du Genre

A Bassadzin, le statut de la femme est très important, les femmes sont représentées dans toutes les instances décisionnelles du village, et depuis 2015 elles sont organisées en une association qui s'appelle « Union des femmes de Bassadzin », dont la présidente est Madame Inchié Chi Delphine, elles participent à toutes les activités liées au développement du village.

1.10.2. Autonomisation

A Bassadzin, des associations féminines d'entraide existent, dont les associations « Bindèchior » (les épouses du Manioc), « Kèlèchior » (Femmes battantes), et « Alléhahin » (essayons pour voir), ces associations encouragent l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation des femmes rurales en travaillant dans le commerce et l'agriculture. Cependant, l'absence de documents administratifs prouvant leur existence limite leur accès aux financements des institutions de microfinance. Par conséquent, la majorité des femmes de Bassadzin ne bénéficie pas du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), un programme de financement de microprojets créé en 2012 par la Première Dame Mme Dominique Ouattara pour aider les femmes de la Côte d'Ivoire.

1.11. Données environnementales et changements climatiques

Bassadzin, comme d'autres villages de la région qui se trouvent en périphérie de l'ex-forêt classée de Mabi (59 614 ha), est confronté à un problème de rareté des terres cultivables. Les ressources naturelles sont de plus en plus sollicitées par les populations locales, ce qui a conduit certains habitants à se tourner vers la forêt classée pour défricher de nouvelles terres. Ils pensent que cela leur permettra d'augmenter leur production agricole et donc leurs revenus. Cependant, cette situation a également engendré de nombreux conflits fonciers dans la région.

Plusieurs actions ont été mises en place pour résoudre ce problème. Des organisations nationales telles que l'ANADER et la SAPH, ainsi que des ONG comme Nitidae, travaillent ensemble pour reboiser les terres, réhabiliter les plantations de cacao abandonnées et offrir des formations agricoles. Tout cela vise à aider les producteurs locaux à augmenter leur production agricole et donc leurs revenus.

Malgré ces efforts, les effets du changement climatique se font également sentir dans la localité. Le village subit une forte augmentation de la température et des perturbations des cycles agricoles. En outre, l'orpaillage clandestin et les prélèvements anarchiques de sable dans les carrières locales ont des effets négatifs sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol. Ces pratiques sont susceptibles de modifier le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et de provoquer l'érosion des sols, exposant ainsi la population à des risques accrus d'inondations et d'érosion.

Enfin, l'augmentation des températures due au changement climatique a également un impact négatif sur la qualité des sols. Ils deviennent de moins en moins fertiles, ce qui se traduit par une diminution des rendements et de la productivité des exploitations agricoles. Les cycles de culture des cultures vivrières sont également perturbés par les effets du changement climatique.

1.11.1. Diagnostic de vulnérabilités climatiques

Tableau 21 : Diagnostic de vulnérabilités climatiques

Risques identifiés	Conséquences	Impacts observés	Niveau de risque actuel	Mesures de réduction des risques en place et/ou d'ajustement	Niveau de risque futur (2050)
Accroissement de l'érosion des sols (hydrique et éolienne)	- Baisse des rendements et productions à cause d'une moindre fertilité ; - Montée en puissance des herbes et végétaux envahissants ; - Disparition de certaines espèces végétales ; - présence marquée de concrétions, gravillons, cuirasses et cailloux dans le sol.	Les rendements sont affectés par cette érosion constatée par les agriculteurs sur les cultures de rentes	Moyen	Pratiques de conservation du sol et Amendement	Fort
Inondation des cours d'eaux	- Les cultures vivrières pratiquées dans les basfonds sont inondées ; - Les routes sont coupées perturbant le trafic des biens et des marchandises	Les productions sont affectées par cette inondation constatée par les producteurs sur les cultures	Fort	Pratiques de conservation et aménagement des basfonds	Fort
Vents fréquents et violents	- Les bois d'hévéas sont abattus ; - Toitures de maisons décoiffées ;	Baisse de la production d'hévéa.	Faible	Pratique d'agroforesterie	Fort
Forte chaleur	Assèchement des jeunes plants de cacao et d'hévéa	- Baisse des productions agricoles ; - Pauvreté grandissante ;	Moyen	Pratique d'agroforesterie	Fort

Source : Enquête village

1.11.2. Matrice d'Adaptation selon la perception des changements climatiques

Tableau 22 : Matrice d'adaptation aux changements climatiques

Perception de l'évolution du climat par les acteurs du village	Ressources, secteurs ou groupes exposés à cette évolution	Effets de cette évolution sur la ressource, le secteur ou le groupe exposé	Mesures entreprises	Défis actuels par rapport aux efforts de lutte contre les changements climatiques	Identification des tendances futures de cette évolution (projections climatiques)	Evaluation des stratégies/mesures d'adaptation actuelle face aux conditions futures
-Irrégularité des pluies -Inondation -Chaleur excessive	-Agriculture et en maraîchage particulier -Agriculture, le secteur du commerce, et la population toute entière -Producteur de cacao et d'hévéa	-Développement anormal des cultures -Perte de récoltes et des gains -Migrations -Cherté de la vie -Ralenti les activités commerciales -Conflits sociaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles -Conflits foncier relatifs à l'occupation des terres	Protection des Habitats (zones humides) Agroforesterie Dispositifs de stockage de l'eau Délimitation des parcelles et terroirs villageois	Capacités techniques et d'analyse Développement des projets et mobilisation des ressources de financement Capacités administrative et institutionnelle pour accompagner les producteurs de maraîchers dans la mise en place de pratiques résilientes Capacités administrative et institutionnelle pour accompagner les producteurs de cacao et d'hévéa dans la mise en place de pratiques résilientes	Augmentation de la pluviométrie annuelle Intensification des épisodes pluvieux Augmentation continue des températures	Les mesures paraissent pertinentes ; nécessité d'envisager des ouvrages ou pratiques de protection contre l'érosion

Source : Enquête village

II. DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT



Photo 18 : Atelier DGP à Bassadzin

Le village de Bassadzin a organisé un atelier de Diagnostic Global Participatif (DGP) le 8 juillet 2022 pour répondre aux besoins de sa population. Au cours de cet atelier, 11 domaines ont été identifiés comme étant des domaines prioritaires pour le développement de la communauté. Ces domaines comprennent l'Agriculture et l'élevage, l'Education, l'Eau et l'électricité, la Route et le transport, le Commerce, l'Hygiène et la Santé, la Communication, la Culture et les loisirs, l'Habitat, la Cohésion sociale et la Bonne gouvernance, et l'Environnement.

Les populations ont exprimé plusieurs difficultés dans chaque domaine, qui ont été soigneusement notées et analysées dans les arbres à problèmes. Les résultats ont permis

d'identifier les problèmes les plus importants auxquels la communauté est confrontée, afin de trouver des solutions appropriées. Grâce à cet atelier, la communauté de Bassadzin a pris des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

2.1. Domaine 1 : Agriculture, Élevage et Pêche

Le secteur agricole est le pilier de l'économie du village de Bassadzin, le principal enjeu qui s'est posé dans ce secteur lors du Diagnostic Global Participatif (DGP) est :

▪ **Les revenus des producteurs agricoles sont faibles.**

Plusieurs facteurs contribuent à cette situation difficile, notamment :

- ✓ la faiblesse des productions agricoles ;
- ✓ la mauvaise gestion des coopératives agricoles ;
- ✓ l'absence d'infrastructures routières adéquates ;
- ✓ l'absence d'unités de transformation des produits agricoles ;
- ✓ la faiblesse de la production animale.

Ces difficultés ont des répercussions sur la vie des agriculteurs et de leur famille, qui ont du mal à envoyer leurs enfants à l'école, à les nourrir et à subvenir à leurs besoins.

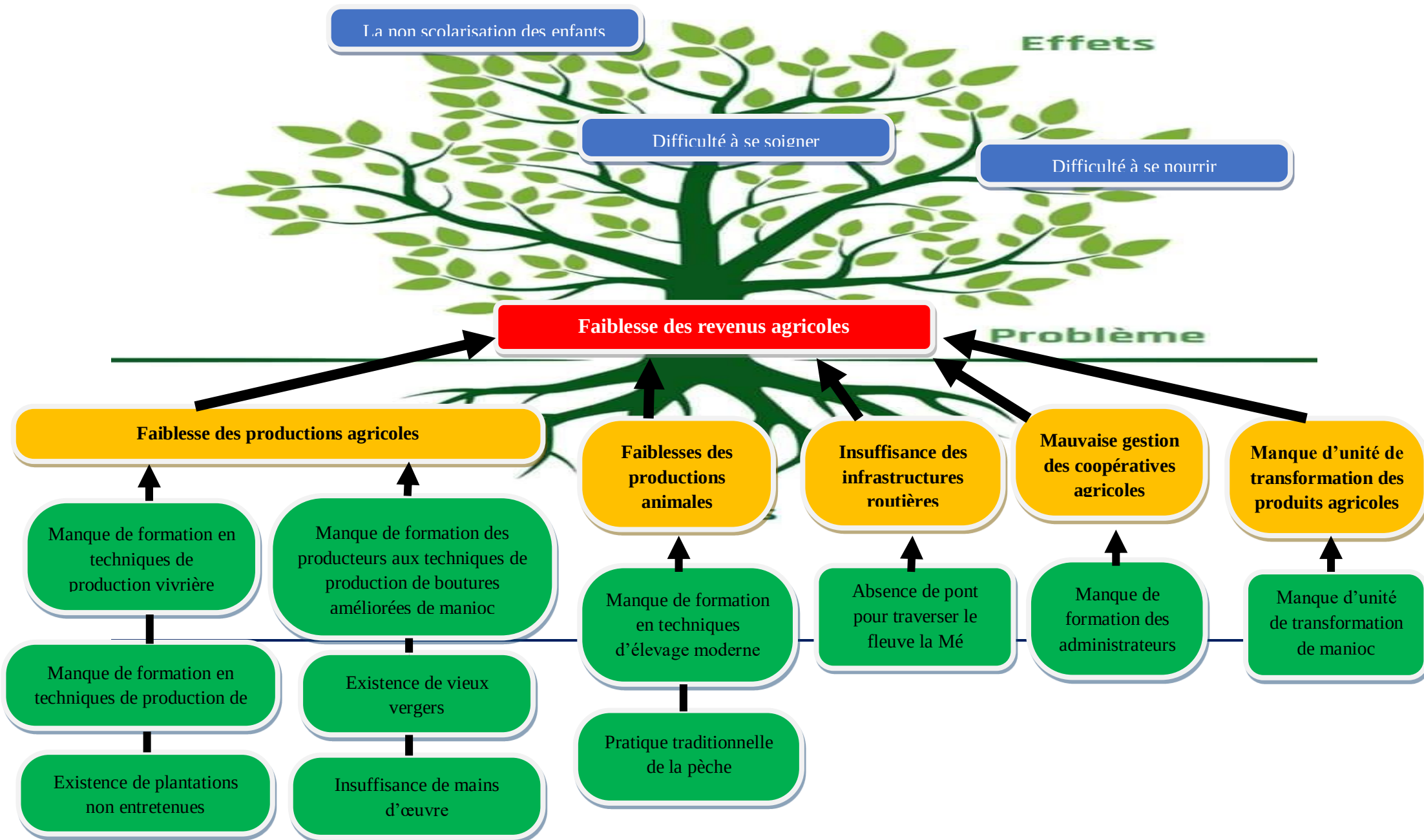
Pour résoudre ces problèmes, les habitants du village ont proposé plusieurs actions, notamment :

- ✓ la formation des administrateurs des coopératives agricoles à la bonne gestion ;
- ✓ la construction d'un pont pour évacuer les produits agricoles ;
- ✓ l'installation d'une unité de transformation de manioc ;
- ✓ la formation de la population aux techniques de production de riz ;
- ✓ la formation des jeunes aux techniques d'élevage moderne ;
- ✓ la réhabilitation des vieilles plantations de cacao et de café ;
- ✓ la formation des jeunes à la production de semences améliorées de manioc ;
- ✓ la formation des producteurs aux techniques de production vivrière ;
- ✓ des plaidoyers auprès du Conseil Café Cacao pour réguler les prix ;
- ✓ la fédération des coopératives agricoles existantes dans le village.

Ces mesures ont pour objectif d'améliorer les revenus des agriculteurs locaux, d'augmenter leur productivité et de renforcer leur résilience face aux défis économiques.

En effet, le développement de l'agriculture est essentiel pour le développement socio-économique de Bassadzin, et cela ne peut se faire que si les agriculteurs sont soutenus et encouragés à produire davantage et de manière plus efficace.

Figure 05: arbre à problème de l'agriculture, l'élevage et la pêche



2.2. Domaine 2 : Education

Le secteur de l'éducation dans le village est confronté à de nombreux problèmes, qui ont été identifiés grâce à un Diagnostic Global Participatif (DGP) effectué par les villageois eux-mêmes. Le problème central identifié est :

▪ **Le système éducatif local est dysfonctionnel.**

Ce dysfonctionnement se manifeste par plusieurs facteurs, tels que :

- ✓ L'insuffisance d'infrastructures scolaires ;
- ✓ L'insuffisance d'équipements scolaires ;
- ✓ L'insuffisance d'enseignants .

Ces problèmes ont des conséquences graves sur l'éducation des enfants du village. En effet, certains sont obligés d'abandonner l'école en raison du manque d'infrastructures et de la faiblesse du niveau d'enseignement. Il y a également des cas de grossesse chez les filles scolarisées, qui sont souvent contraintes de quitter l'école.

Pour traiter ces problèmes, plusieurs solutions ont été proposées. Parmi celles-ci, on peut citer :

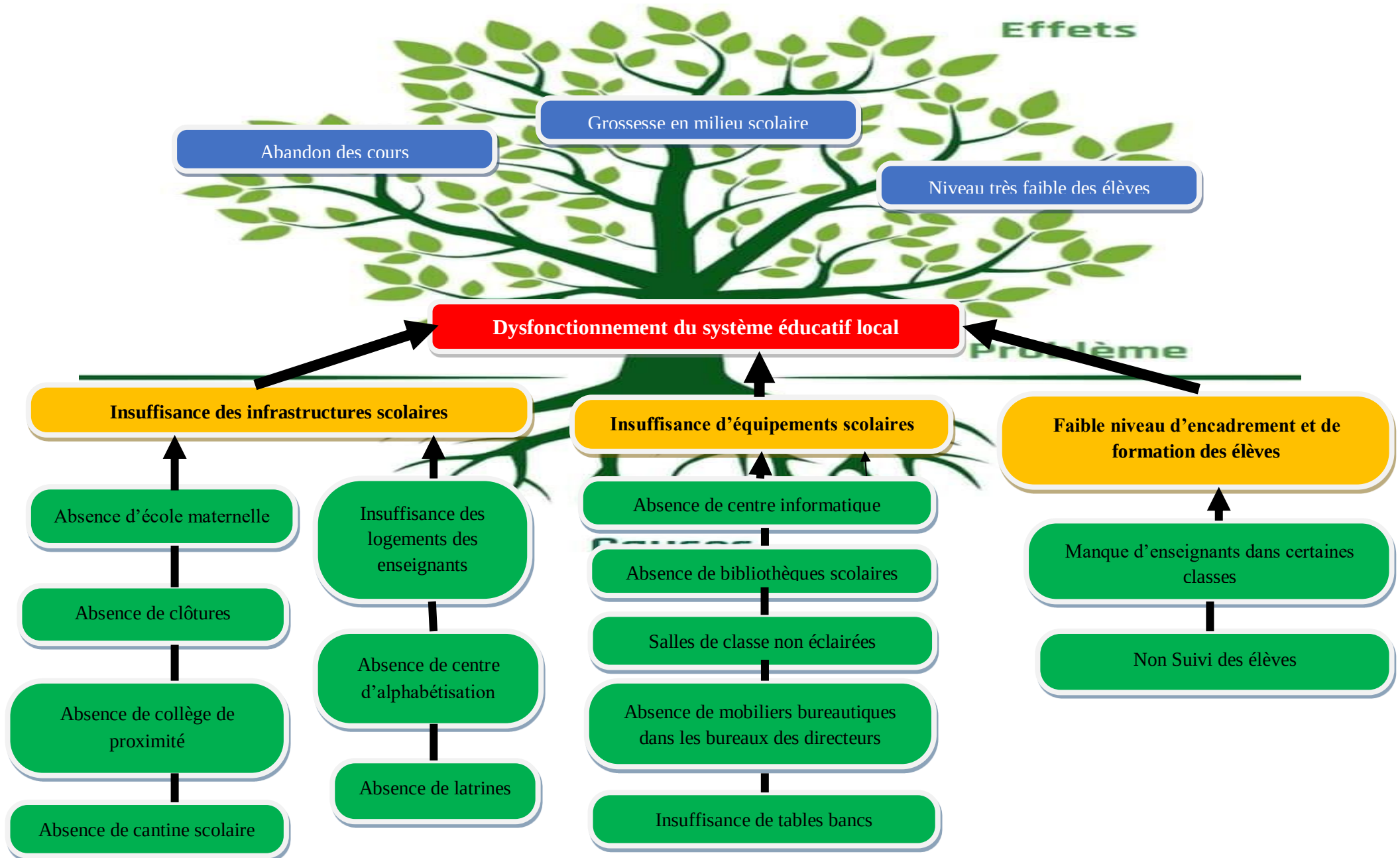
- ✓ l'équipement du groupe scolaire en centre informatique ;
- ✓ la dotation des écoles en bibliothèques et en équipement bureautique ;
- ✓ l'affectation d'enseignants supplémentaires ;
- ✓ la construction de logements pour les enseignants.

Il est également proposé d'équiper les écoles en tables-bancs, d'éclairer les salles de classe, de construire une cantine scolaire, une école maternelle et un collège de proximité.

En outre, il est prévu de former le personnel enseignant en alphabétisation fonctionnelle, de construire des latrines et des clôtures pour sécuriser les écoles.

Toutes ces mesures visent à améliorer la qualité de l'enseignement dans le village et à offrir aux enfants des conditions d'apprentissage optimales.

Figure 06 : Arbre à problème de l'éducation



2.3. Domaine 3 : Eau & Electricité

Les habitants du village de Bassadzin ont mis en évidence de nombreuses difficultés dans le domaine de l'eau et de l'électricité, et un problème central a été identifié à travers le Diagnostic Global Participatif (DGP) :

- **l'accès à l'eau potable et à l'électricité est difficile pour les populations locales.**

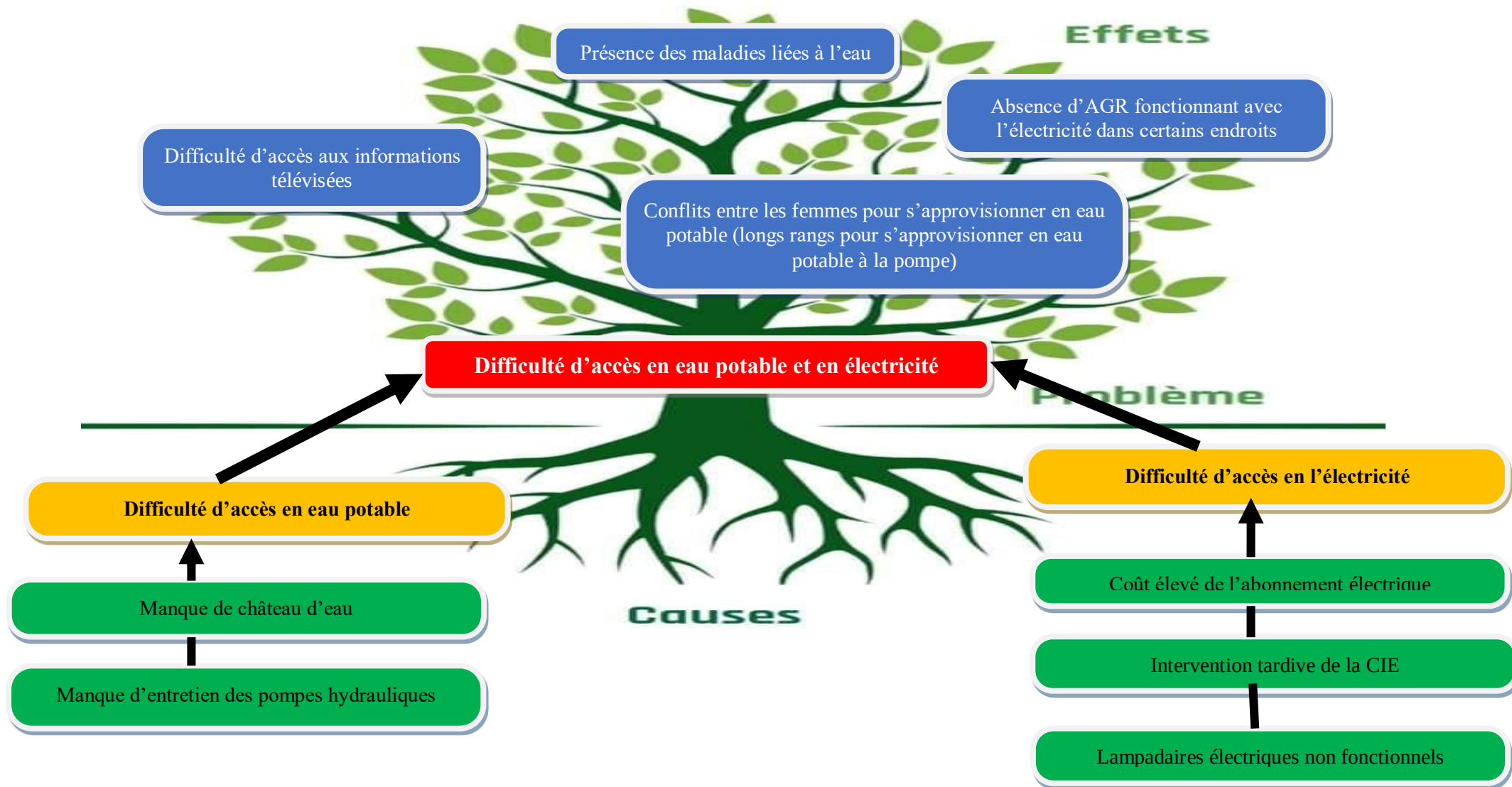
Le principal point de friction dans l'approvisionnement en eau potable est le château qui fournit normalement de l'eau potable aux habitants, mais qui est parfois hors d'usage en raison de coupures de courant intempestives. De plus, l'eau des puits n'est pas consommable et il y a un nombre insuffisant de pompes hydrauliques dans les quartiers.

Les difficultés des populations à avoir accès à l'électricité sont également multiples. La plupart des lampadaires du village ne fonctionnent pas, le nombre de poteaux électriques est insuffisant et certaines habitations n'ont pas du tout d'électricité. La situation est d'autant plus difficile que le village n'est pas complètement loti. En conséquence, certaines activités génératrices de revenus (AGR) ne peuvent pas se réaliser en raison du manque d'électricité dans certaines parties du village. De plus, les populations favorisent plusieurs maladies hydriques telles que le choléra, la dysenterie, l'hépatite A et la fièvre typhoïde.

Les populations ont proposé plusieurs solutions pour surmonter ces difficultés. Il s'agit tout d'abord, de doter le château d'eau d'un groupe électrogène pour qu'il puisse continuer à fournir de l'eau potable en cas de coupure de courant. Ensuite, d'obtenir des poteaux électriques en béton et d'ouvrir les rues du village afin de les installer pour améliorer l'accès à l'électricité. Enfin, il est nécessaire de lotir certains quartiers habités qui ne le sont pas encore.

Ce sont autant d'actions qui pourraient améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'électricité, ainsi que leur qualité de vie en général.

Figure 07 : Arbre à problème de l'eau et l'électricité



2.4. Domaine 4 : Santé & Hygiène

Les Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) réalisés à Bassadzin ont permis aux populations de faire ressortir dans le secteur de l'hygiène et la santé un problème central, qui est :

▪ **L'accès aux services de soin de qualité et à l'hygiène est difficile.**

En effet, les normes relatives à l'hygiène et à l'assainissement ne sont pas respectées car les dépotoirs sont à l'air libre, les moustiques pullulent, les animaux divagent, la plupart des habitations n'ont pas de latrines et le village est enherbé.

Aussi, les équipements sanitaires sont insuffisants, car le centre de santé ne dispose pas d'ambulance pour l'évacuation des malades ; il ne dispose pas également de lits d'hospitalisation et les médicaments pharmaceutiques sont coûteux.

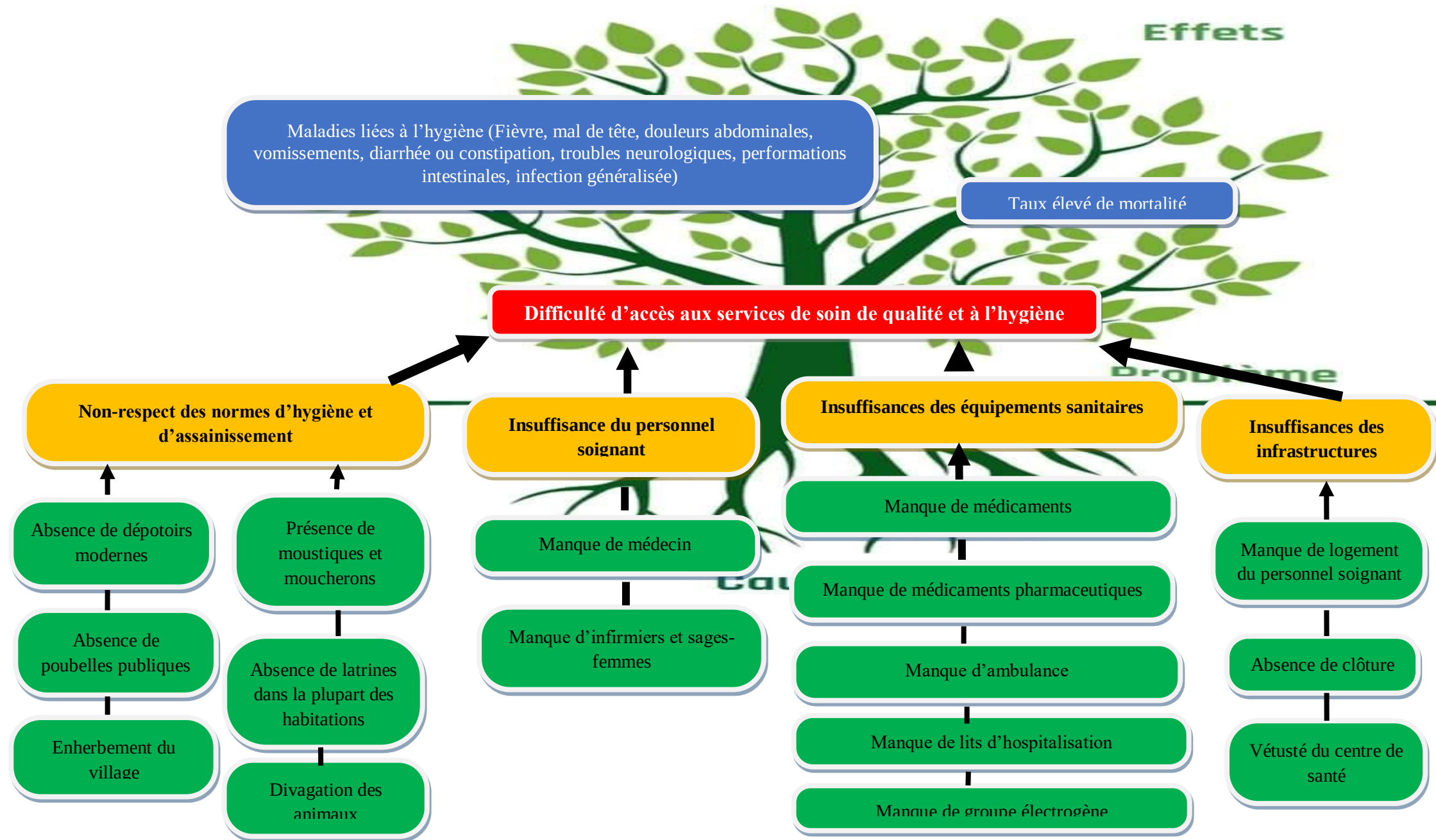
Aussi, le personnel soignant est en nombre insuffisant, et le cadre de travail du personnel soignant est vétuste et délabré.

Les conséquences liées aux nombreuses difficultés relevées dans le domaine de la santé et de l'hygiène sont : le taux élevé de mortalité, l'existence de maladies liées à l'hygiène comme les fièvres, les maux de tête, des infections généralisées.

Cependant, les populations ont proposé quelques actions à mener afin de remédier à ce problème, ce sont entre autres :

- ✓ Construire un logement pour le personnel soignant ;
- ✓ Construire une clôture pour le centre de santé ;
- ✓ Réhabiliter le centre de santé ;
- ✓ Equiper le centre de santé (lits d'hospitalisation, ambulance, etc.) ;
- ✓ Affecter un medecin au sein du centre de santé ;
- ✓ Renforcer le stock de médicaments au niveau de la pharmacie ;
- ✓ Renforcer l'effectif du personnel soignant ;
- ✓ Sensibiliser les populations sur les dangers de la défécation à l'air libre ;
- ✓ Construire des latrines ;
- ✓ Désherber le village ;
- ✓ Construire un dépotoir moderne ;
- ✓ Sensibiliser les éleveurs au parquage des animaux .

Figure 08 : Arbre à problème de Santé et Hygiène



2.5. Domaine 5 : Routes et transports

Le secteur des routes et transports est un enjeu majeur pour le développement du village de Bassadzin. Selon les Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) réalisés auprès des populations locales, le problème central est :

- **le déplacement des biens et des personnes dans la zone est difficile.**

En effet, les voies d'accès au village sont impraticables et les ouvrages de franchissement sont insuffisants ou en très mauvais état. Cette situation entraîne de nombreux accidents dans la zone, rend difficile l'évacuation des produits agricoles, ralentit les activités économiques et contribue à rendre la vie chère dans le village.

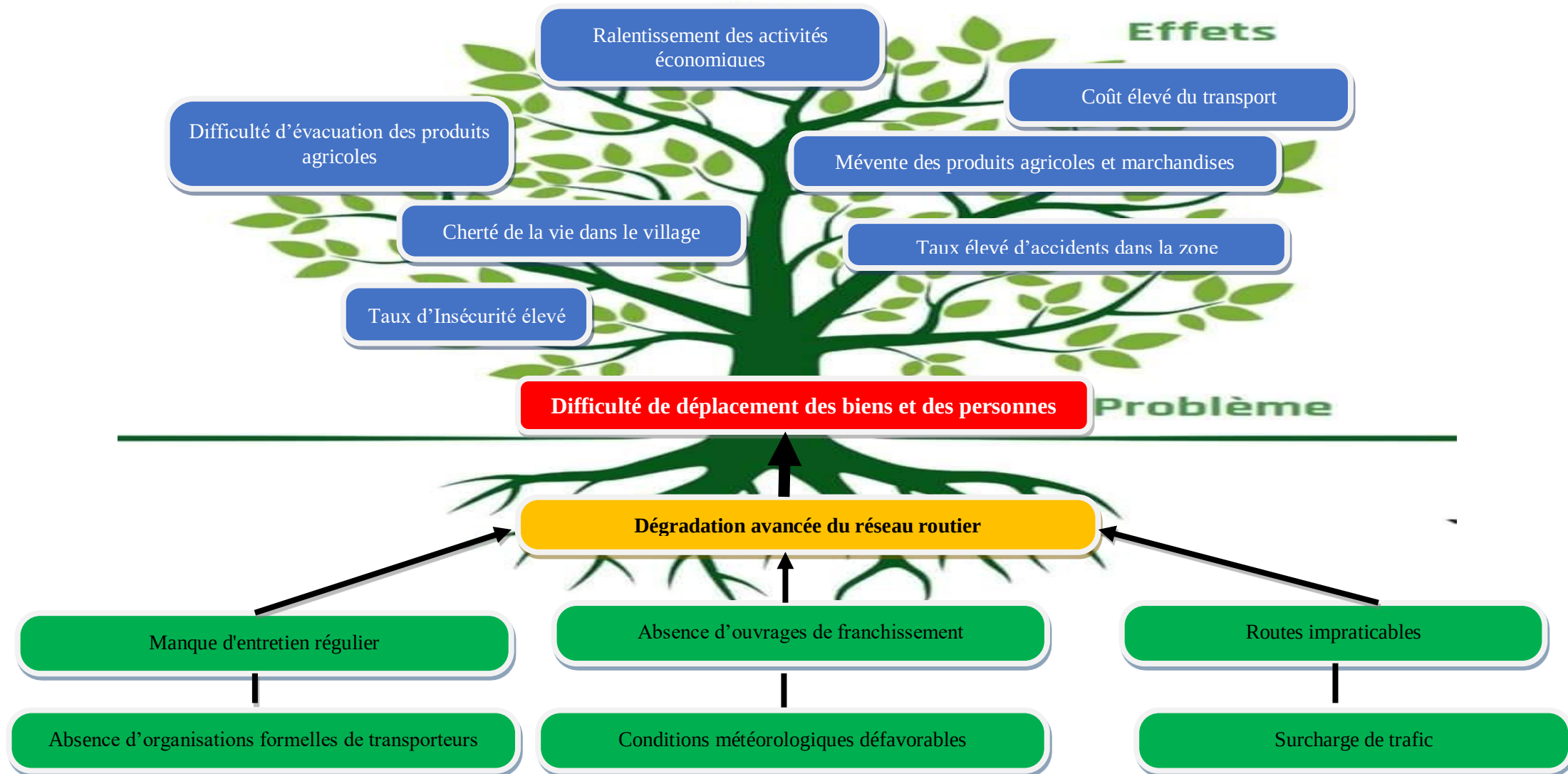
Face à cette situation, les populations ont proposé des actions concrètes pour améliorer la situation. La reprise des voies d'accès au village de Bassadzin est une priorité absolue, afin de faciliter le déplacement des biens et des personnes. Cette mesure permettra de désenclaver le village et d'ouvrir de nouvelles opportunités économiques pour les populations locales.

En outre, la construction d'ouvrages de franchissement est également une mesure essentielle pour améliorer les conditions de vie des populations. En effet, la zone est traversée par plusieurs cours d'eau, ce qui rend difficile l'accès à certaines zones du village, en particulier pendant la saison des pluies. La construction de ponts et de passerelles permettra de faciliter l'accès aux zones isolées et de réduire les risques d'accidents.

Par ailleurs, il est important de souligner que les infrastructures routières sont essentielles pour le développement économique du village. En effet, l'amélioration des voies d'accès facilitera le transport des produits agricoles vers les marchés régionaux et nationaux, ce qui contribuera à renforcer la sécurité alimentaire des populations locales et à stimuler l'activité économique. En outre, une meilleure accessibilité au village peut également contribuer à promouvoir le tourisme rural et à créer de nouvelles opportunités d'emplois pour les jeunes.

En somme, le secteur des routes et transports est un enjeu crucial pour le développement durable de Bassadzin. Les populations locales ont identifié des actions prioritaires pour remédier aux difficultés rencontrées, notamment la reprise des voies d'accès et la construction d'ouvrages de franchissement. La mise en œuvre de ces mesures permettra d'améliorer les conditions de vie des populations, de renforcer l'activité économique et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable dans la zone.

Figure 9 : Arbre à problème de Routes et Transports



2.6. Domaine 6 : Commerce

Lors des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) réalisés dans le village de Bassadzin, les populations ont soulevé un problème central dans le domaine commercial :

- **les échanges commerciaux sont faibles.**

Cette problématique a été identifiée comme étant l'une des principales préoccupations de la communauté.

En effet, le village ne dispose pas d'un marché moderne, et le marché existant est difficilement approvisionné en vivriers. De plus, les commerçants ne sont pas organisés, ils n'ont pas accès aux crédits pour développer leurs activités, et le village ne dispose pas d'infrastructures commerciales adéquates. Ces différents problèmes rendent difficile la mise en place d'échanges commerciaux efficaces dans la communauté.

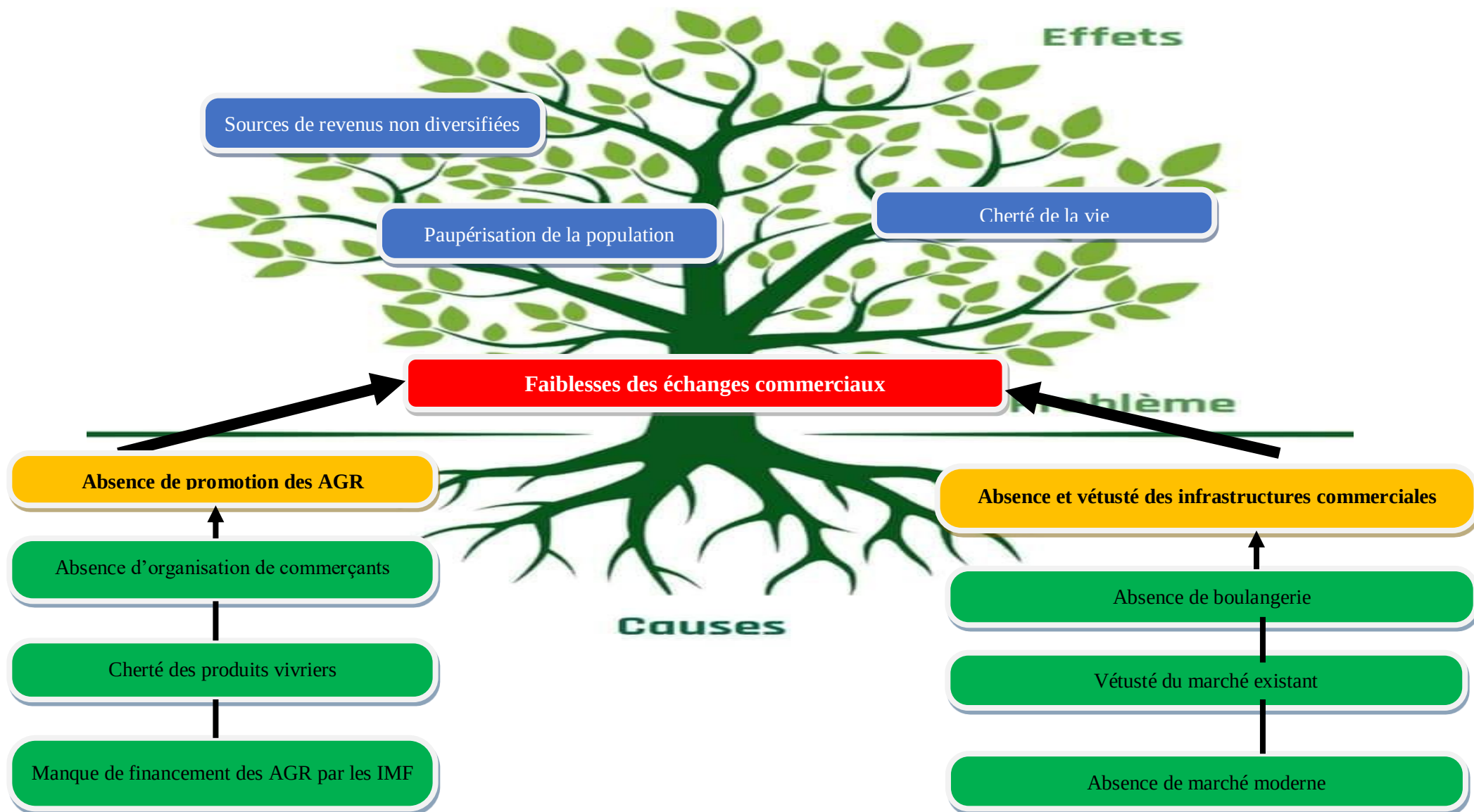
Ces difficultés relevées par les populations ont des conséquences néfastes sur la vie de la communauté. En effet, la cherté de la vie est une préoccupation majeure pour les habitants, qui ont du mal à trouver des produits de première nécessité à un prix abordable. De plus, la non diversification des revenus constitue un frein au développement économique du village et favorise l'exode rural. Pour traiter cette situation, les populations ont proposé plusieurs actions à mener.

Tout d'abord, la construction d'un marché moderne est apparue comme une priorité. En effet, cela permettrait aux commerçants d'avoir accès à des infrastructures adéquates pour vendre leurs produits et favoriserait le développement des échanges commerciaux dans la communauté. Ensuite, l'octroi de crédits aux commerçants est une action clé pour leur permettre de développer leurs activités. En organisant les commerçants et en leur permettant d'avoir accès aux financements, il sera possible de dynamiser l'activité économique du village.

Enfin, la construction d'une boulangerie est une autre action qui a été proposée par les populations. En effet, la production de pain est une activité qui peut générer des revenus pour les habitants et qui répond à un besoin de première nécessité dans la communauté. Cette action nécessite également de diversifier les activités économiques dans le village.

En somme, les échanges commerciaux faibles sont un problème central identifié par les populations lors des DGP à Bassadzin. Pour y remédier, les populations ont proposé plusieurs actions, notamment la construction d'un marché moderne, l'octroi de crédits aux commerçants et la construction d'une boulangerie. Ces différentes actions permettront de dynamiser l'activité économique du village et de répondre aux besoins de la communauté en matière de première nécessité.

Figure 10 : Arbre à problème du domaine Commerce



2.7. Domaine 7 : Communication

Les Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) ont été menés dans le village et ont permis d'identifier la communication comme un élément essentiel pour le développement et l'harmonie dans la communauté. Cependant, les habitants ont constaté un problème majeur :

- **la couverture des réseaux téléphoniques et radiophoniques est très faible dans le village.**

Cette lacune est due à l'insuffisance d'infrastructures de communication dans le village. En effet, les réseaux de télécommunication tels qu'Orange et MTN ne couvrent pas complètement le village et d'autres réseaux comme Moov n'existent pas dans le village. Cette situation a des répercussions négatives sur la vie quotidienne des populations.

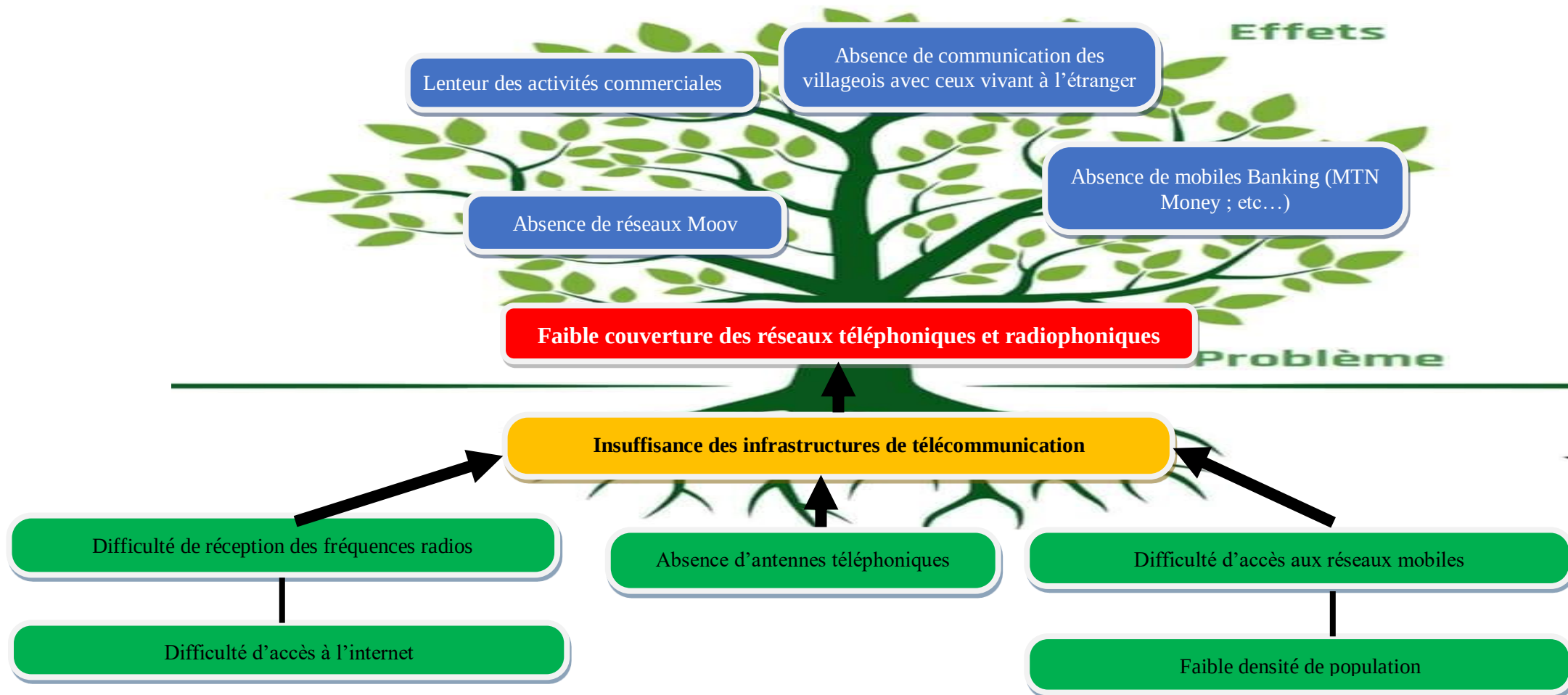
Tout d'abord, cela entraîne des retards dans la transmission d'informations importantes aux populations. Les habitants ont du mal à recevoir des nouvelles en temps réel, ce qui peut avoir des conséquences graves en cas d'urgence. De plus, les retards dans les communications peuvent ralentir les activités commerciales et empêcher les agriculteurs de recevoir des informations importantes sur les marchés et les prix.

La faible couverture téléphonique a également des conséquences sur certaines AGR liées au mobile banking. En effet, les transactions financières par téléphone portable sont de plus en plus populaires dans le pays, mais la couverture insuffisante des réseaux mobiles rend difficile l'utilisation de ces services financiers dans le village.

Ainsi, les populations ont proposé des solutions pour remédier à ce problème. Ils suggèrent de faire des plaidoyers auprès des entreprises de téléphonies afin d'améliorer la couverture téléphonique dans le village. En effet, il est important que les entreprises de télécommunication prennent en compte les besoins des populations locales pour améliorer leur qualité de vie.

En augmentant la couverture téléphonique, les populations pourront recevoir des informations en temps réel, les agriculteurs pourront accéder aux informations sur les marchés et les prix, les transactions financières pourront être effectuées plus facilement et les activités commerciales pourront être accélérées. De plus, une meilleure couverture téléphonique pourrait améliorer la qualité de vie globale des habitants en leur permettant de rester connectés les uns aux autres.

Figure 11 : Arbre à problème du domaine Communication



2.8. Domaine 8 : Culture ; Loisirs & Sport

Lors des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) menés dans le village, les populations ont pu relever plusieurs problèmes récurrents dans le domaine de la culture, du loisir et du sport. Leur constat est que :

- **l'accès aux infrastructures et aux activités de loisirs et de sports pour l'épanouissement des jeunes est difficile.**

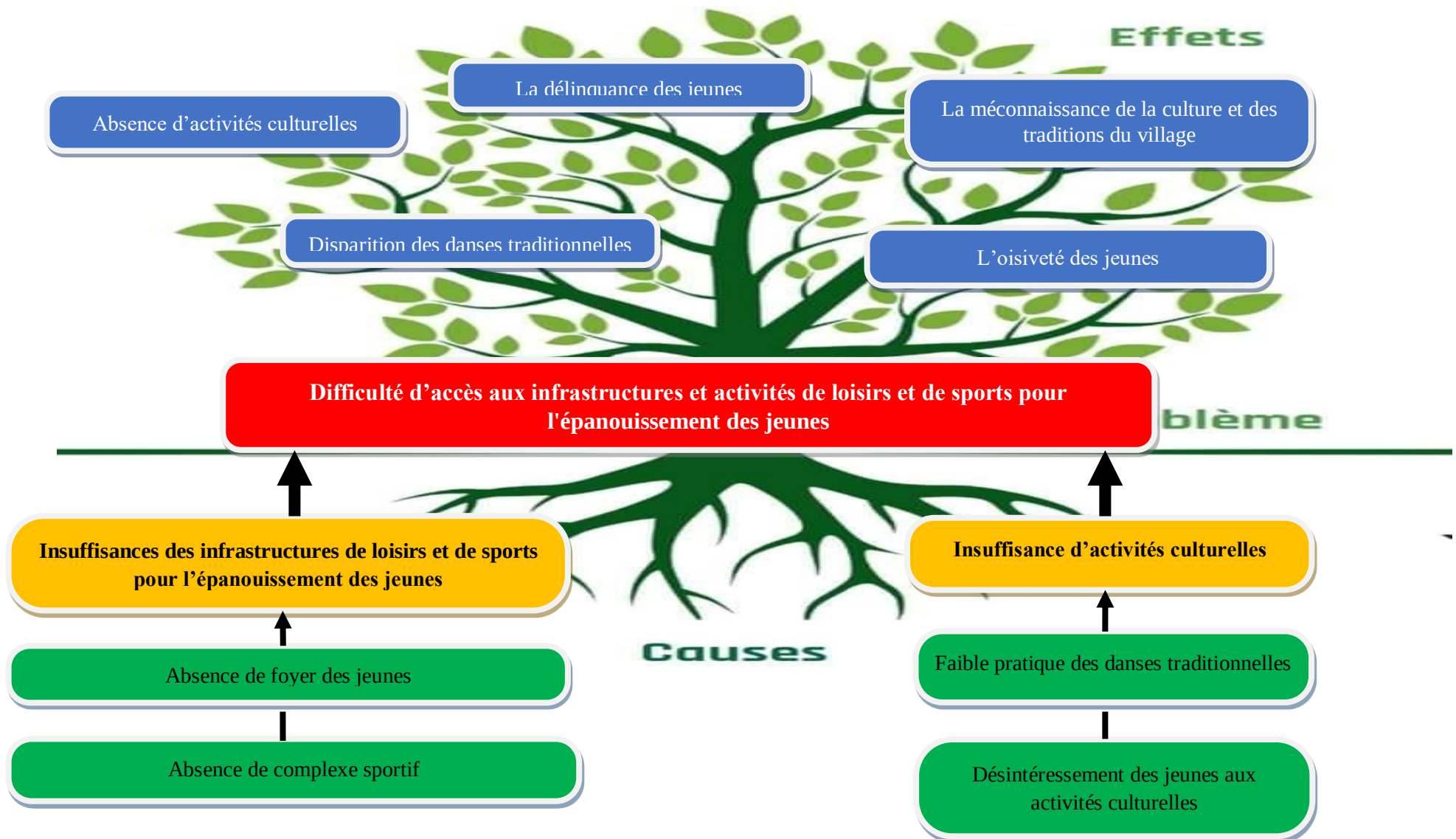
En effet, le village ne dispose pas de foyer des jeunes et de complexe sportif pour les jeunes, ce qui entrave leur épanouissement. La pratique des danses traditionnelles, qui fait partie intégrante de la culture du village, est délaissée.

Ces nombreuses difficultés ont des conséquences néfastes sur la communauté. La disparition progressive des danses traditionnelles est une perte pour le patrimoine culturel du village. L'oisiveté des jeunes qui n'ont pas accès aux infrastructures et activités de loisirs et de sports est préoccupante. La méconnaissance de la culture et de la tradition du village est une source d'inquiétude pour les anciens, qui craignent que leur patrimoine culturel ne soit pas transmis aux jeunes générations. La délinquance et la consommation de substances illicites par les jeunes sont des conséquences désastreuses de l'absence de structures et d'activités récréatives dans le village.

Face à cette situation, les populations ont émis quelques propositions d'actions à mener pour remédier à ce problème. La construction d'un foyer des jeunes et d'un complexe sportif sont des solutions concrètes pour offrir aux jeunes un espace où ils pourraient se divertir, pratiquer des activités sportives, et développer leurs talents. Il est également important d'organiser des journées culturelles afin de valoriser les danses et les traditions du village, ce qui permettra de sensibiliser les jeunes à leur culture et de leur donner envie de les préserver.

Il est crucial de souligner que les infrastructures et activités de loisirs et de sports sont essentielles pour la santé et le bien-être des jeunes. Elles possèdent leur épanouissement et leur permettent de s'éloigner de la délinquance et des activités dangereuses. La promotion de la culture et de la tradition du village est également importante pour préserver le patrimoine culturel et le transmettre aux générations futures. Toutes ces actions peuvent contribuer au développement harmonieux et durable de la communauté.

Figure 12 : Arbre à problème du domaine Culture et loisirs



2.9. Domaine 9 : Cohésion sociale & Bonne Gouvernance

Lors des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) portant sur la Cohésion sociale et la Bonne gouvernance, la population de Bassadzin a identifié un problème central :

- **la diffusion des informations dans le village est difficile.**

Cette difficulté est liée à l'absence de matériel de communication local adéquat. En effet, le village ne dispose pas de radio locale pour transmettre les informations à l'ensemble de la population. Étant donné que Bassadzin compte plus de 5 000 habitants et huit grands quartiers, il est difficile d'informer tout le monde à temps, ce qui peut entraîner des conflits mineurs et la propagation de rumeurs.

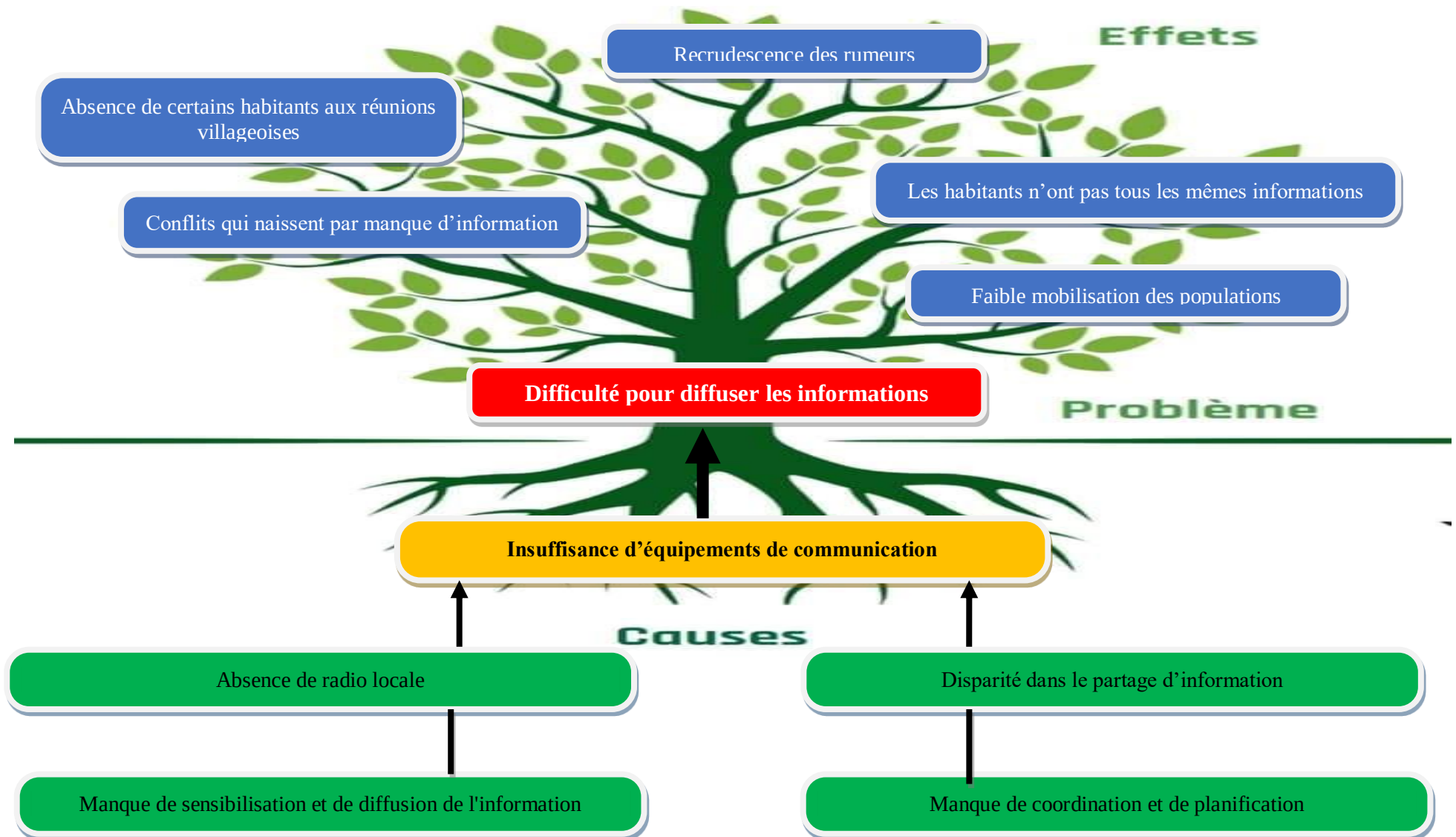
La diffusion des informations est un aspect crucial de la vie en société et de la gouvernance locale. Sans une communication claire et transparente, les populations peuvent se sentir déconnectées de leur communauté et ne pas être informées des événements, des initiatives et des projets en cours. Cela peut entraîner une perte de confiance dans les autorités locales et une baisse de la participation des populations aux activités de développement.

Dans le cas de Bassadzin, la situation est particulièrement problématique en raison de la taille de la population et de la dispersion géographique des quartiers. Sans un moyen efficace de communiquer avec tout le monde en même temps, les informations peuvent être mal comprises ou mal interprétées, ce qui peut provoquer des tensions et des conflits.

Pour remédier à cette situation, la population a proposé de créer une radio locale (radio communautaire). Cela permet de diffuser rapidement et efficacement les informations applicables à l'ensemble de la communauté, tout en favorisant la participation des populations aux activités de développement. En outre, une radio locale peut jouer un rôle important dans la promotion de la culture et des traditions locales, en diffusant des émissions sur l'histoire et les événements du village.

La création d'une radio locale nécessiterait des investissements financiers et techniques, mais les avantages potentiels pourraient être considérables. Une radio communautaire pourrait contribuer à soutenir la cohésion sociale, à améliorer la gouvernance locale et à favoriser le développement économique et culturel de Bassadzin.

Figure 13 : Arbre à problème du domaine Cohésion sociale et bonne gouvernance



2.10. Domaine 10 : Habitat

Lors des Diagnostics Globaux Participatifs portant sur l'Habitat, les populations de Bassadzin ont identifié un problème central dans ce domaine :

- **L'accès aux logements sociaux est difficile.**

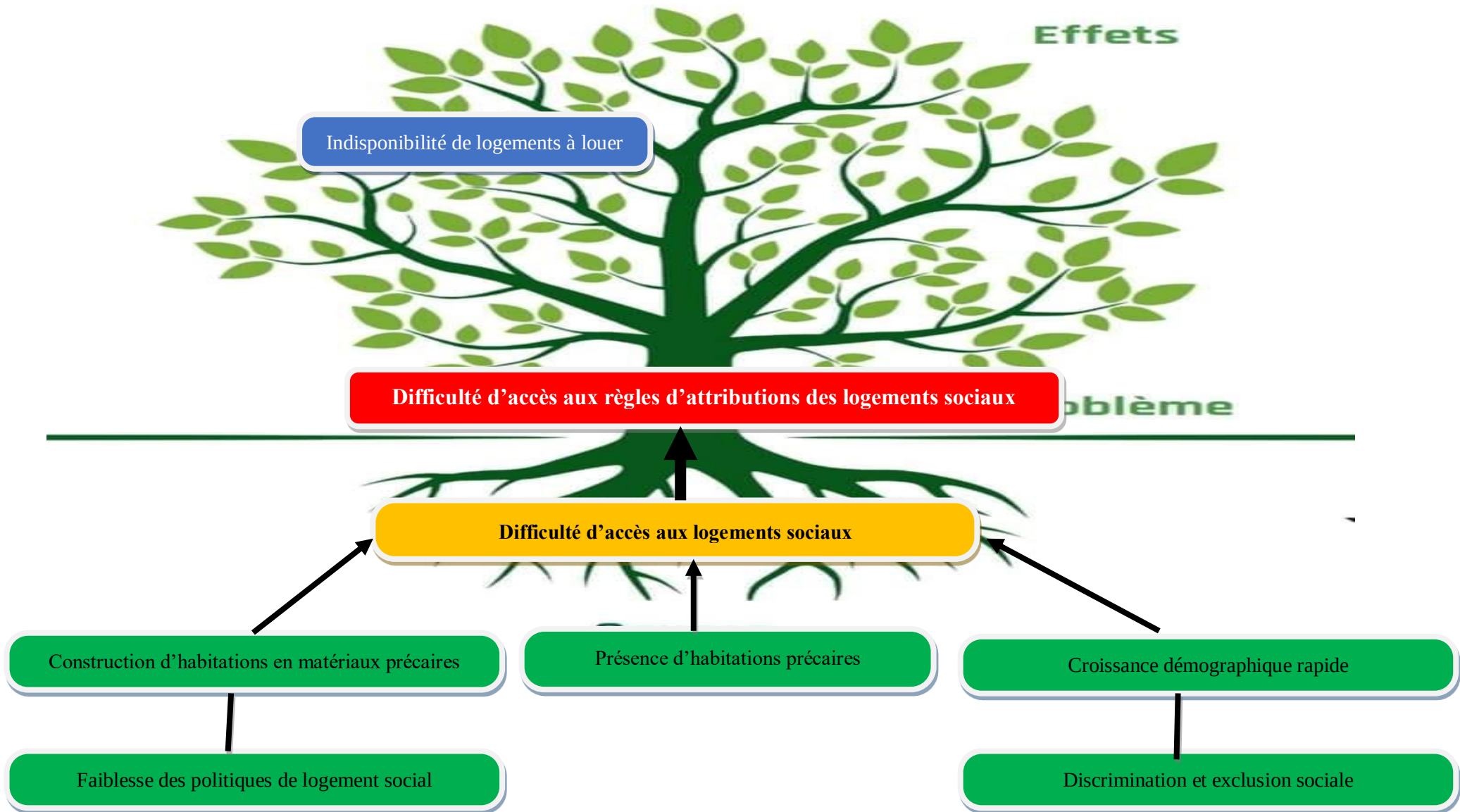
En effet, les populations du village font face à des difficultés pour acquérir ou construire des logements décents, ce qui entraîne une saturation des habitations, des constructions précaires, et une absence de logements pour les visiteurs et les fonctionnaires affectés dans le village. Les populations ont également constaté une méconnaissance des procédures pour obtenir des logements sociaux, qui sont pourtant une opportunité pour améliorer la qualité de vie et permettre à tous de bénéficier d'un logement décent.

Les conséquences de ce problème sont multiples, notamment l'absence de sécurité pour les populations vivantes dans des habitations précaires, l'insalubrité, la surpopulation et l'exclusion sociale. Pour répondre à cette situation, les populations ont proposé les actions suivantes :

- ✓ Rechercher et contractualiser avec les entreprises immobilières pour la construction de logements sociaux ;
- ✓ Construire des logements sociaux.

La construction de logements sociaux permettra de répondre aux besoins de la population en matière d'habitat, de réduire le nombre de personnes vivant dans des conditions précaires et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Les populations espèrent que la mise en œuvre de ces actions permettra d'améliorer la situation dans le domaine de l'habitat et de réduire les problèmes rencontrés dans ce domaine.

Figure 14 : Arbre à problème du domaine Habitat



2.11. Domaine 11 : Environnement

Dans le domaine environnemental, les populations de la région ont identifié un problème central lors des Diagnostics Globaux Participatifs (DGP) :

- **la gestion durable des ressources naturelles (réserves, forêts, cours d'eau, terres, etc.) est difficile.**

Cette difficulté est dû par plusieurs facteurs, notamment la destruction des forêts et des plantations agricoles par les exploitants forestiers, l'infiltration des populations dans les forêts classées et la réserve, ainsi que l'orpaillage clandestin et l'exploitation anarchique de la carrière du village.

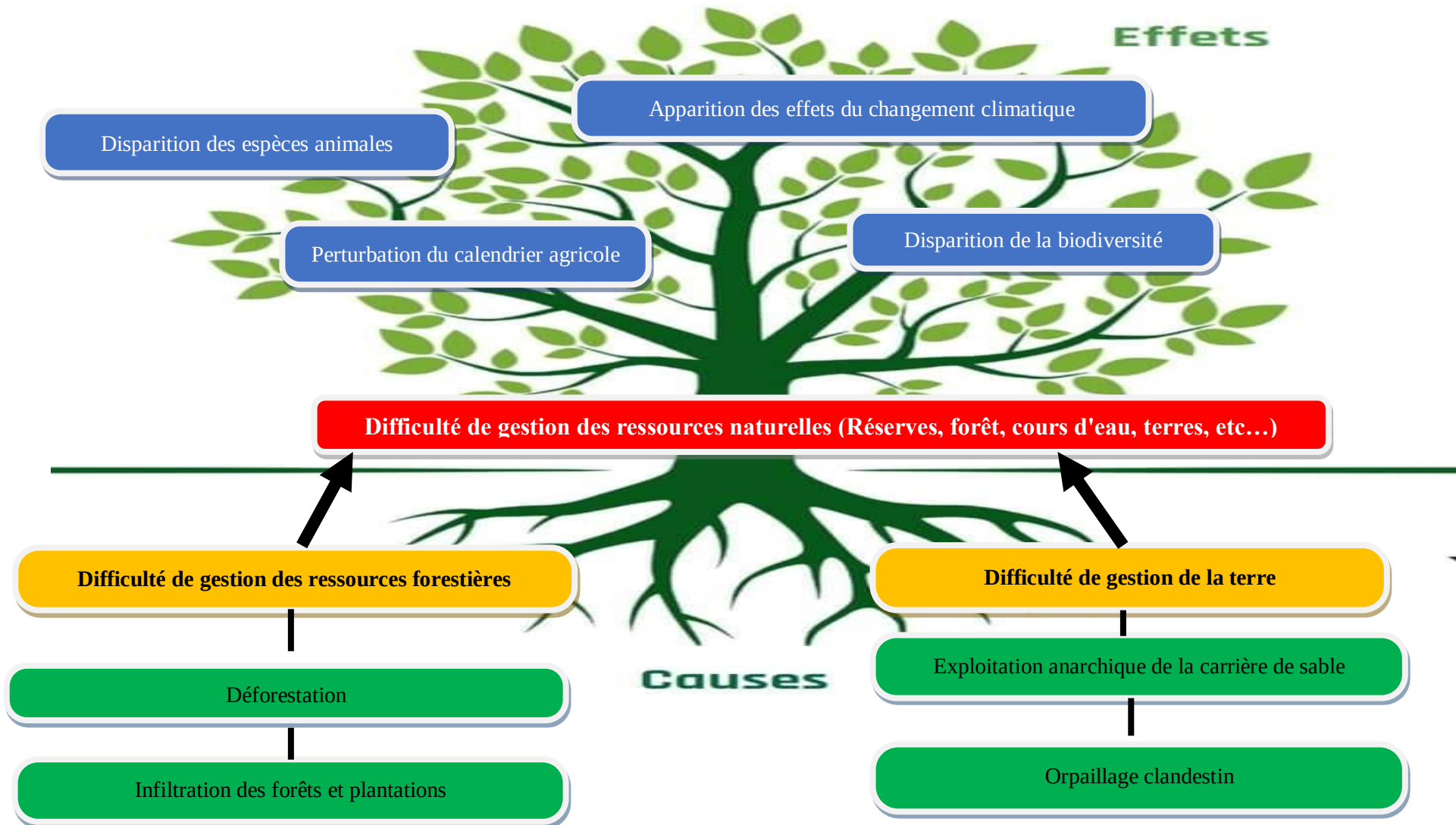
Le manque de structures étatiques en charge de la gestion des ressources naturelles dans le village est également un facteur contributif. En effet, sans une gestion adéquate des ressources naturelles, les populations sont exposées aux effets néfastes du changement climatique. Les difficultés liées à la gestion des ressources naturelles dans la région ont des conséquences néfastes, telles que la disparition des espèces animales et de la biodiversité.

Face à cette situation, les populations ont proposé plusieurs actions pour y remédier. Tout d'abord, il est nécessaire de sensibiliser les populations sur le nouveau code forestier en vigueur. Cette sensibilisation permettra aux populations de comprendre les enjeux liés à la gestion des ressources naturelles et les obligations qui en deviendront.

Ensuite, il est proposé de reboiser une superficie de 1000 hectares de forêt, afin de restaurer la couverture végétale et de préserver la biodiversité locale. Parallèlement à cela, il est important de lutter contre l'orpaillage clandestin, qui cause de nombreux dommages environnementaux. Cette lutte doit être menée conjointement par les autorités locales et les populations.

Enfin, pour une gestion durable des ressources naturelles, il est nécessaire de sensibiliser les producteurs sur l'utilisation rationnelle des pesticides. En effet, l'utilisation abusive des pesticides peut avoir des effets néfastes sur l'environnement, la santé humaine et la biodiversité. En sensibilisant les producteurs sur les alternatives aux pesticides, ils seront encouragés à adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Figure 15 : *Arbre à problème de l'Environnement*



III. TROISIEME PARTIE : VISION ET ORIENTATION STRATEGIQUE

3.1. Vision et orientations stratégiques de la Côte d'Ivoire

La vision se définit comme étant un ensemble formé par la description du futur, la raison d'être et les valeurs d'une organisation. Elle n'est pas une simple ambition, elle doit contenir la véritable raison d'être de l'organisation pour le long terme, elle doit être exprimée de manière claire, synthétique et interpellante pour être appropriable et mobilisatrice.

La vision de la Côte d'Ivoire, déclinée dans l'étude prospective « *Côte d'Ivoire 2040* », s'énonce comme suit :

« La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ».

Cette vision repose sur 04 piliers :

- ✓ la Côte d'Ivoire, puissance industrielle
- ✓ la Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité culturelle
- ✓ la Côte d'Ivoire, une nation démocratique
- ✓ la Côte d'Ivoire, ouverte sur le monde

La réalisation de cette vision a été traduite par le résultat global du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 qui se décline en six (06) orientations stratégiques :

1. l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes;
2. le développement du capital humain et promotion de l'emploi;
3. le développement du secteur privé et de l'investissement ;
4. le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
5. le développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
6. le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.

3.2. Vision et orientations stratégiques de la région de la Mé

La vision de la région de la Mé, région à laquelle appartient le village de Bassadzin est :

« La Mé, un pôle économique prospère, solidaire et un modèle de développement local durable, et inclusif ».

Pour atteindre cette vision (2022-2026), cinq (05) principaux axes ou orientations stratégiques ont été identifiés par les acteurs de développement de la région, il s'agit :

1. développement de l'économie locale ;
2. développement du capital humain et promotion de l'emploi ;

3. développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement ;
4. renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale ;
5. renforcement de la gouvernance et modernisation de l'administration.

3.3. Vision du village de Bassadzin

La vision adoptée par les acteurs de développement de Bassadzin est la suivante :

« A l'horizon 2032, Bassadzin, commune prospère avec une jeunesse dynamique et entreprenante jouit de ses ressources naturelles, de ses atouts humains et économiques dans un climat de paix et d'entente entre ses populations ».

A travers cette vision, la population de Bassadzin, ambitionne de transformer leur localité en commune d'ici 2032, aussi améliorer ses conditions de vie en tirant profit de ses ressources naturelles, humaines et économiques dans une atmosphère de paix et d'entente.

Photo 19 : *Atelier de formulation de la vision et la validation préliminaire du rapport DGP*



3.4. Les Orientations stratégiques du village de Bassadzin

Les orientations stratégiques de développement de la localité de Bassadzin sont définies à partir de la synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Ainsi, les participants à l'atelier de planification se sont donné les quatre (04) axes suivants :

- 1- Promouvoir la cohésion sociale et la bonne gouvernance locale ;
- 2- Réduire la pauvreté ;
- 3- Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- 4- Préserver les ressources naturelles (Réserves, forêt, cours d'eau, terres, etc.)

3.5. Objectifs spécifiques et résultats attendus

Les objectifs spécifiques de la localité de Bassadzin et les résultats attendus ont été formulés à partir des axes stratégiques retenus. Ainsi, pour chaque stratégie, des objectifs spécifiques, des résultats attendus ainsi que des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) ont été formulés conformément aux Orientations Stratégiques nationales, régionales, et internationales (PND, PSD, ODD) comme suit dans le tableaux ci-dessous

Tableau 23 : Cadre de cohérence PDL – Orientations stratégiques nationales de développement – Objectifs de Développement Durable (ODD)³

Secteur de développement	Objectifs du PDL		Orientations stratégiques régionales 2022-2026	Orientations stratégiques Nationales (PND 2021-2025)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques			
GOVERNANCE ET ETHIQUE	Promouvoir la cohésion sociale et la bonne gouvernance locale	OS 1 : Faciliter la diffusion de l'information dans le village	Axe 4 : renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale ; Axe 5 : renforcement de la gouvernance et modernisation de l'administration ;	Axe Stratégique 6 : le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;

³ Les Objectifs de Développement Durable en Annexe 3

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Secteur de développement	Objectifs du PDL		Orientations stratégiques régionales 2022-2026	Orientations stratégiques Nationales (PND 2021-2025)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques			
ECONOMIE	Réduire la pauvreté	OS 1: Améliorer les revenus des producteurs	Axe 1 : développement de l'économie locale	Axe stratégique 1 : l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; Axe stratégique 3 : le développement du secteur privé et de l'investissement ;	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
		OS 2 : Améliorer les échanges commerciaux dans le village	Axe 1 : développement de l'économie locale	Axe Stratégique 3 : le développement du secteur privé et de l'investissement;	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
		OS 3: Faciliter le déplacement des biens et des personnes	Axe 3 : développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement	Axe Stratégique 3 : le développement du secteur privé et de l'investissement;	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Secteur de développement	Objectifs du PDL		Orientations stratégiques régionales 2022-2026	Orientations stratégiques Nationales (PND 2021-2025)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques			
COMMUNAUTE	Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base	OS 4 : Faciliter l'accès aux règles d'attributions des logements sociaux	Axe 4 : renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale	Axe Stratégique 3 : le développement du secteur privé et de l'investissement ; Axe Stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
		OS 2 : Faciliter l'accès à l'eau potable et à l'électricité	Axe 3 : développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement	Axe stratégique 2 : le développement du capital humain et promotion de l'emploi ; Axe stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ;
		OS 3 : Faciliter l'accès aux services de soin de qualité et à l'hygiène	Axe 4 : renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale	Axe stratégique 2 : le développement du capital humain et promotion de l'emploi ; Axe stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Secteur de développement	Objectifs du PDL		Orientations stratégiques régionales 2022-2026	Orientations stratégiques Nationales (PND 2021-2025)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques			
COMMUNAUTE	Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base	OS 4 : Faciliter l'accès aux infrastructures et activités de loisirs, de sports pour l'épanouissement des jeunes	Axe 4 : renforcement de l'inclusion, de la santé publique et de l'action sociale	Axe stratégique 1 : l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; Axe stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
		OS 5 : Améliorer la couverture des réseaux téléphoniques dans le village	Axe 3 : développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement	Axe stratégique 2 : le développement du capital humain et promotion de l'emploi ; Axe stratégique 4 : le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
ENVIRONNEMENT	Préserver les ressources naturelles (Réserves, forêt, cours d'eau, terres, etc.)	OS 1 : Faciliter la gestion durable des ressources naturelles (Réserves, forêt, cours d'eau, terres, etc.)	Axe 3 : développement des infrastructures locales et préservation de l'environnement	Axe stratégique 5 : le développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique	ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

IV. QUATRIEME PARTIE : PROGRAMMATION

4.1. Cadre logique et planification par programme

L'utilisation du cadre logique, un outil de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), nous permettra de répondre aux questions suivantes :

- ✓ Quel est le but du Programme/projet et quels sont les résultats attendus ?
- ✓ Quelles activités devraient être menées pour atteindre ces résultats ? Est-ce que ces résultats concourent réellement aux objectifs ?
- ✓ Quels risques pourraient affecter l'atteinte des objectifs et le déroulé du Programme/projet comme anticipé ?
- ✓ Comment seront mesurés l'évolution des activités et l'atteinte des objectifs ?
- ✓ Comment et sous quelle forme seront obtenues ces données ?
- ✓ Sur quelle période réaliser les programmes/projets ?

Le cadre logique synthétise donc sous forme de tableau toutes les informations clés d'un Programme/projet : objectifs, résultats, activités, hypothèses/risques, programmation, ressources.

Dans ce PDL, nous verrons successivement les cadres logiques des quatre (04) programmes⁴ identifiés lors des ateliers de planification, il s'agit notamment de :

- la Promotion de la bonne gouvernance locale et de la cohésion sociale (Programme 1) ;
- la réduction de la pauvreté dans le village (Programme 2) ;
- l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité (Programme 3) ;
- la préservation des ressources naturelles (Réserves, Forêt, Cours d'eau, Terres, etc.) (Programme 4).

⁴ Un programme est un ensemble de projets, dépendants les uns des autres, et qui contribuent à atteindre un même objectif

4.1.1. Programme 1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et de la cohésion sociale**Tableau 24 :** Cadre logique du programme 1

Objectif Global 1 (OG 1) : Promouvoir la cohésion sociale et la bonne gouvernance locale																
Objectif Spécifique 1 (OS 1): Faciliter la diffusion de l'information dans le village						Chronogramme										Budget (Frs CFA)
Résultats	Actions à mener	Acteurs	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Risques	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	
R 1.1 : Les équipements de communication dans le village sont modernes et suffisants	Doter le village d'une radio locale (Radio communautaire)	CDL ;Chefferie ; Mutuelle ; population ; Personnes de bonnes volonté	Matériel de communication	PV de réception matériel de la radio	Indisponibilité financière											12 000 000

Source : Atelier planification, Septembre 2022

4.1.2. Programme 2 : Réduction de la pauvreté dans le village

Tableau 25 : Cadre logique du programme 2

Objectif Global 2 (OG 2) : Réduire le taux de pauvreté dans le village																
Objectif Spécifique 1 (OS 1): Améliorer les revenus des producteurs						Chronogramme										Budget (Frs CFA)
Résultats	Actions à mener	Acteurs	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Risques	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	
R 1.1 : Les productions agricoles sont améliorées	Réhabiliter au moins 50 ha de plantations de cacao et de Café	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; Producteurs ; Coopératives ; ONG ; ANADER ;	Superficie de plantation effectivement réhabilitée	Rapport de fin d'activité / Fiche de suivi des plantations	Indisponibilité de fonds											10 000 000
	Sensibiliser les jeunes à s'impliquer et se maintenir dans les activités agricoles	Chefferie ; CDL ; Mutuelle ; Coopératives ; ONG ; ANADER ; AEJ	Nombre de personne sensibilisée / Nombre de session de sensibilisation	Rapport de sensibilisation / Listes de présence / Nombre de session de sensibilisation	Indisponibilité de fonds / Involonté des jeunes et du CDL											500 000

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 1.1 : Les productions agricoles sont améliorées	Former la population aux techniques de production de riz	CDL ; Chefferie ; ONDR ; Mutuelle ; Population ; ONG	Nombre de personnes formées aux techniques de production du riz	Rapport de formation / Listes de présence	Indisponibilité de fonds / Involonté de la population											1 000 000
	Former et équiper les jeunes aux techniques de production améliorée de manioc	CDL ; CNRA ; Mutuelle ; ONG ; ANADER ; AEJ	Nombre de jeune formé et équipé en technique de production amélioré de manioc	Rapport de formation / listes de présence / PV de réception de matériel	Indisponibilité de fonds / Involonté des jeunes											12 000 000
	Former au moins les producteurs aux techniques de production vivrières	CDL ; Chefferie ; population ; Mutuelle ; ONG ; ANADER ; AEJ	Nombre de personne formée	Rapport de formation / Liste de présence	Indisponibilité de fonds / Involonté des producteurs											15 000 000
	Faire des plaidoyers auprès du Conseil Café- Cacao afin d'assurer et maintenir par le contrôle (Prix ; Qualité) des prix des produits agricoles dans le village ;	CDL ; Mutuelle ; Conseil Café Cacao ; Coopératives ; Producteurs	Nombre de session de rencontre avec le CCC / Prix d'achat des produits agricoles	PV de réunion / Liste de présence	Involonté du CDL											

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 1.2 : les productions animales sont améliorées	Former les jeunes aux techniques d'élevages modernes	CDL ; Chefferie ; Population ; ONG ; ANADER ; Mutuelle ; AEJ	Nombre de jeunes formés	Rapport de formation	Indisponibilité de fond / Involonté des jeunes											2 000 000
R 1.3 : Le matériel de transformation des produits agricoles est moderne est suffisant	Doter le village en (03) unités de transformation de manioc	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; ONG	Nombre d'unité de transformation	PV de réception	Indisponibilité des fonds											18 000 000
R.1.4 : Les infrastructures routières sont suffisantes et modernes	Construire un pont sur l'axe Bassadzin – Kossandji	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; CR ;	Nombre de pont construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											40 000 000
R 1.5 : la gestion des coopératives agricoles est appropriée et efficace	Former les administrateurs des coopératives agricoles à la gestion appropriée des coopératives agricoles	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; ONG ; Producteurs ; Coopératives ; Cabinets ;	Nombre d'administrateur formé	Rapport de formation / Liste de présence	Indisponibilité de fonds / Involonté des administrateurs											7 000 000

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 1.5 : la gestion des coopératives agricoles est appropriée et efficace	Fédérer les coopératives agricoles	CDL ; Chefferie ; Coopératives ; Producteurs	Nombre de coopérative fédérée / Nombre de fédération créée	Récépissé de dépôt de l'organisation	Indisponibilité de Fonds / Involonté des coopératives											5 000 000
Objectif Spécifique 2 (OS 2) : Améliorer les échanges commerciaux dans le village						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget
R 2.1 : Les infrastructures et équipements commerciaux sont suffisants et modernes	Construire un marché moderne	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; Communauté ; ONG	Nombre de marché moderne construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											35 000 000
	Construire une boulangerie	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; Entrepreneurs	Nombre de boulangerie moderne construite	PV de réception	Indisponibilité de fonds											40 000 000
R 2.2 : Les activités génératrices de revenus (AGR) sont promues dans le village	Organiser les commerçants	CDL ; Chefferie ; Communauté	Nombre d'association de commerçants formalisé	Récépissé de dépôt	Involonté des commerçants											

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 2.2 : Les activités génératrices de revenus (AGR) sont promues dans le village	Faire des plaidoyer auprès des institutions de microfinances (IMF) afin de financer les AGR	CDL ; IMF ; Communauté ; Chefferie	Nombre de session de rencontre avec les IMF	Rapport de session	Involonté des commerçants Involonté des IMF											
Objectifs Spécifiques 3 (OS 3) : Faciliter le déplacement des biens et des personnes						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget
R 3.1 : les équipements et infrastructures de transports sont suffisants et modernes	Faire des plaidoyers auprès du conseil régional afin de reprofiler les routes /pistes et construire les ouvrages de franchement dans le village	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; CR	Kilométrage de route/piste reprofilé / Nombre d'ouvrages de franchissements construits	PV de réception	Indisponibilité de fonds											

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Objectifs Spécifiques 4 (OS 4) : Faciliter l'accès aux règles d'attributions des logements sociaux						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget
R 4.1 : L'accès aux logements sociaux est facilité	Construire des logements sociaux	CDL ; Mutuelle ; État ; ONG ; entreprises immobilières	Nombre de centre d'incubation créée	PV de réception	Indisponibilité de fonds											50 000 000

Source : Atelier planification, Septembre 2022

4.1.3. Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité

Tableau 26 : Cadre logique du programme 3

Objectif Global 3 (OG 3) : Renforcer l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité																
Objectif Spécifique 1 (OS 1): Rendre fonctionnel le système éducatif local						Chronogramme										Budget (Frs CFA)
Résultats	Actions à mener	Acteurs	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Risques	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	
R 1.1 : les infrastructures scolaires sont modernes et suffisantes	Construire des logements pour les enseignants	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; ONG ; Communauté ; COGES école ; CR ; IEP	Nombre de logement construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											54 000 000
	Construire et équiper un collège de proximité	CDL ; Mutuelle ; chefferie ; ONG ; Communauté ; CR ; DREN	Nombre de collège construit et équipé	PV de réception	Indisponibilité de fonds											200 000 000
	Construire deux (02) clôtures pour les écoles	CDL ; Mutuelle ; chefferie ; COGES ; ONG ;Communauté	Nombre de clôture construite	PV de réception	Indisponibilité de fonds											6 000 000
	Construire douze (12) latrines pour les écoles primaires	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; COGES ; Communauté ; ONG ; IEP	Nombre de latrine construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											12 000 000
	Construire et équipé une cantine scolaire	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; ONG ; COGES ;Communauté ; IEP	Nombre de cantine construit et équipé	PV de réception	Indisponibilité de fonds											15 000 000

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 1.1 : les infrastructures scolaires sont modernes et suffisantes	Construire et équiper une (01) école maternelle	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; Communauté ; ONG ; COGES ; IEP	Nombre de salle de classes construite	PV de réception	Indisponibilité de fond											35 000 000
	Equiper les écoles en 540 tables-bancs	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; COGES ; Communauté ; CR ; IEP	Nombre de table – banc	PV de réception	Indisponibilité de fonds											8 100 000
R 1.2 : Les équipements scolaires sont suffisants	Doter les bureaux des directeurs en équipements de bureaux (Armoires ; tables ; fauteuils ; ordinateurs, etc...)	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; ONG	Nombre d'équipement de bureau	PV de réception	Indisponibilité de fonds											6 000 000
	Doter les écoles de deux (02) bibliothèques	CDL ; Mutuelle ; ONG ; Chefferie ; CR	Nombre de bibliothèque	PV de réception	Indisponibilité de fonds											12 000 000
	Construire et équiper un (01) centre multimédia à l'école	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; CR ; ONG	Nombre de centre informatique construit et équipé	PV de réception	Indisponibilité de fonds											25 000 000
	Eclairer (électrifier) dix-huit (18) salles de classes	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; CR ; ONG ; COGES	Nombre de salle électrifiée	PV de réception	Indisponibilité de fonds											2 000 000
R 1.3 : le personnel enseignant est suffisant et capacité en alphabétisation fonctionnelle	Faire des plaidoyers auprès de l'inspection de l'enseignement primaire (IEP) afin	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; IEP ; COGES	Nombre de session de rencontre avec IEP / Nombre	PV de réunion	Involonté du CDL											

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 1.3 : le personnel enseignant est suffisant et capacité en alphabétisation fonctionnelle	d'affecter sept (07) enseignants dans les écoles		d'enseignants affectés													
	Former des bénévoles en alphabétisation fonctionnelle ;	CDL ; Enseignants ; Chefferie ; IEP	Nombre d'enseignant formé	Rapport de formation / Liste de présence	Involonté des enseignants											300 000
Objectif Spécifique 2 (OS 2) : Faciliter l'accès à l'eau potable et à l'électricité						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget (Frs CFA)
R 2.1 : l'accès à l'eau potable est facilité	Equiper le château d'eau en groupe électrogène	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; COGES Pompe ; ONG	Nombre de panneau solaire	PV de réception	Indisponibilité de fonds											3 000 000
R 2.2 : L'accès à l'électricité est facilité	Faire des plaidoyers auprès de la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) afin de remplacer les poteaux usés par des poteaux en béton	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; CIE	Nombre de session de rencontre avec la CIE	PV de rencontre	Involonté du CDL											200 000
	Lotissement	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; Sous-préfecture	Nombre de lots	PV de réception	Indisponibilité de fonds											50 000 000
	Faire une extension du réseau électrique	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; CIE ; CR	Superficie reliée au réseau électrique	Rapport d'activité	Indisponibilité de fonds											

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 2.2 : L'accès à l'électricité est facilité	Ouvrir les rues du village	CDL ; Mutuelle ; Communauté ; Chefferie ; CR	Nombre de rue ouverte	Rapport d'activité	Indisponibilité financière													24 000 000
Objectifs Spécifiques 3 (OS 3) : Faciliter l'accès au service de soin de qualité et à l'hygiène						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget		
R 3.1 : les infrastructures sanitaires sont modernes et suffisantes	Construire une (01) clôture pour le centre de santé	CDL, Chefferie, Mutuelle, COGES ; ONG ; Entrepreneur ;	Nombre de clôture	PV de réception	Indisponibilité financière													3 000 000
	Construire un (01) logement pour le personnel soignant	CDL, Chefferie, Mutuelle, COGES ; ONG ; entrepreneur	Nombre de logement construit	PV de réception	Indisponibilité financière													6 000 000
	Réhabiliter le centre de santé	CDL ,Chefferie, Mutuelle, ONG, entrepreneur ;	Nombre de centre de santé réhabilité et fonctionnel	PV de réception	Indisponibilité financière													15 000 000

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R.3.2 : les normes relatives à l'hygiène et à l'assainissement sont respectées	Construire un (01) dépotoir moderne	CDL, Chefferie ; Mutuelle ; ONG ; Entrepreneur ;	Nombre de dépotoir moderne construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											2 500 000
	Sensibiliser la communauté sur les risques de la défécation à l'air libre	CDL, Chefferie, Mutuelle,	Nombre de personnes sensibilisées / Nombre de session de sensibilisation	Rapport d'activité / Listes de présence	Involonté du CDL											
	Former les éleveurs à l'élevage moderne (parcage des animaux)	CDL, Chefferie, Mutuelle , ANADER ; ONG ; Eleveurs ; INHP (Institut National de l'Hygiène Publique), Communauté	Nombre de personnes sensibilisées (H/F)	Rapport de sensibilisation	Involonté du CDL											1 000 000
	Sensibiliser la population sur le respect de l'hygiène, et l'assainissement du village	CDL, Chefferie, Mutuelle, ONG ; INHP	Nombre de personnes sensibilisées / Nombre de session de sensibilisation	Rapport de sensibilisation / Liste de présence	Involonté du CDL											
R 3.3 : Les équipements sanitaires sont modernes et suffisants	Faire des plaidoyers auprès de la DR Santé afin d'augmenter la fourniture en médicament	CDL, Chefferie, Mutuelle, District Sanitaire, PSP (Pharmacie de la Santé Publique)	Stock initial et stock final de médicament	Rapport annuel de l'infirmier du CSR / Cahier d'inventaire de la pharmacie du centre de de santé	Involonté du CDL											

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 3.3 : Les équipements sanitaires sont modernes et suffisants	Doter le centre de santé en quinze (15) lits d’hospitalisation	CDL, Mutuelle, Chefferie, Conseil Régional (CR) ; District sanitaire	Nombre de lits d’hospitalisation	Rapport annuel de l’infirmier	Indisponibilité de fonds											500 000
	Doter le CSR d’un groupe électrogène	CDL, Mutuelle, Chefferie ; ONG ;	Nombre de groupe électrogène	PV de réception	Indisponibilité de fonds											1 500 000
	Doter le centre de santé d’une ambulance	CDL ; Mutuelle, Chefferie ; Conseil Régional (CR) ; District sanitaire ;	Nombre d’ambulance	Rapport annuel de l’infirmier	Indisponibilité de fonds											50 000 000
R.3.4 : Le personnel soignant est suffisant	Faire des plaidoyers pour l’affectation d’un médecin dans le centre de santé	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; District sanitaire ; ONG	Nombre de médecin affecté	Ordre d’affectation	Involonté politique											
Objectifs Spécifiques 4 (OS 4) : Renforcer les infrastructures de loisirs et de sports pour l’épanouissement des jeunes et revaloriser les activités culturelles						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budgets
R 4.1 : Les infrastructures de loisirs et sportifs pour l’épanouissement des jeunes sont modernes et suffisantes	Construire un complexe sportif	CDL, Mutuelle, Chefferie, Conseil Régional (CR)	Nombre de complexe construit	PV de réception	Indisponibilité fonds											50 000 000
	Construire un foyer des jeunes	CDL ; Mutuelle, Chefferie, CR	Nombre de foyer construit	PV de réception	Indisponibilité de fonds											25 000 000

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

R 4.2 : Les activités culturelles pour l'épanouissement des jeunes sont revalorisées et suffisantes	Faire la promotion des danses traditionnelles	CDL, Mutuelle, Chefferie	Nombre de session	Rapport d'activité	Indisponibilité de fonds / Involonté des populations												1 000 000
Objectifs spécifiques 5 (OS 5) : Améliorer la couverture des réseaux téléphoniques dans le village						A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budgets	
R 5.1 : Les infrastructures de télécommunication sont suffisantes	faire des plaidoyers auprès des entreprises de télécommunication afin d'agrandir le rayon de couverture des réseaux mobiles	CDL ; Mutuelle ; Chefferie ; Orange ; MTN ; Moov	Nombre de session d'échange / Nombre d'antenne installée	Rapport de session	Involonté du CDL / Involonté des entreprises												

Source : Atelier planification, Septembre 2022

4.1.4. Programme 4 : Préservation des ressources naturelles (Réserves, Forêt, Cours d'eau, Terres, etc.)

Tableau 27 : Cadre logique du programme 4

Objectif Global 4 (OG 4) : Préserver les ressources naturelles (Réserves, forêts, Cours d'eau, Terres, etc...)																	
Objectif Spécifique 1 (OS 1): Faciliter la gestion durable des ressources naturelles (Réserves, forêt, cours d'eau, terres...)						Chronogramme											
Résultats	Actions à mener	Acteurs	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Risques	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Budget (Frs CFA)	
R 1.1 : Les ressources forestières sont gérées de façon efficiente et durable	Sensibiliser les populations sur le nouveau code forestier	CDL ; Chefferie ; Mutuelle, ONG, OSC	Nombre de personnes sensibilisées / Nombre de session de sensibilisation	Rapport de sensibilisation / Liste de présence	Involonté du CDL												
	Reboiser 20 ha de forêt	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; Eaux et Forêts ; OSC ;	Superficie reboisée	Rapport d'activité	Involonté du CDL / Indisponibilité de fonds											10 000 000	
R1.2 : les terres sont utilisées de façon rationnelles, et durables	Sensibiliser les populations sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires	CDL, Chefferie, Mutuelle ; coopératives ; producteurs ;	Nombre session de sensibilisation / Nombre de personnes sensibilisées (H/F)	Rapport de sensibilisation	Involonté du CDL												
	Sensibilisation des populations sur les dangers l'orpaillages clandestins	CDL ; Chefferie ; Mutuelle ; Eaux et Forêts ; OSC ;	Nombre de session de rencontre	PV de réunion	Involonté du CDL												

Source : Atelier planification, Septembre 2022

4.2. Identification des idées de projets et définition des priorités

Les idées de projets sont extraites des actions à mener (mentionnées dans les tableaux ci-dessus) dans les différents domaines d'activités. Elles sont au nombre de quarante (40) comme l'indique le tableau ci-après, cependant, pour plus de lisibilité, le plan est sectionné en programmes et les plans quinquennaux (2022–2027) des dix (10) premiers projets sont en Annexe.

Tableau 28 : Récapitulatif et priorisation des projets par programme

Programmes	Projets	Point obtenu ⁵	Ordre	Domaine
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction et d'équipement d'une école maternelle	93	1 ^{er}	Education
	Projet de réhabilitation du centre de santé	64	2 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet de construction de neuf (09) logements pour le personnel enseignant	58	3 ^{ème}	Education
Réduction de la pauvreté	Projet de dotation du village en trois (3) unités de transformation de manioc	46	4 ^{ème}	Agriculture
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction d'un logement pour le personnel de santé	36	5 ^{ème}	Hygiène & Santé
Promotion de la bonne gouvernance locale et de la cohésion sociale	Projet de création d'une radio locale	32	6 ^{ème}	Cohésion sociale et bonne gouvernance
Réduction de la pauvreté	Projet d'équipement du château d'eau en groupe électrogène	32	7 ^{ème}	Eau & Electricité
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction d'une clôture au centre de santé	31	8 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet d'ouverture des voies du village	29	9 ^{ème}	Eau & Electricité

⁵ Une approche participative qui au travers l'outil « diagramme préférentiel permet aux populations de s'exprimer librement sur une base de vote à bulletins secrets. Il s'agit en effet pour chaque participant de choisir 10 projets de son choix parmi tous les projets auxquels il va attribuer ensuite un certain nombre de points allant de 10 à 1. Et le projet qui obtiendra le plus grand nombre de points est classé premier.

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction d'un foyer des jeunes	29	10 ^{ème}	Culture ; Loisirs & Sport
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction d'un collège de proximité	28	11 ^{ème}	Education
Réduction de la pauvreté	Projet de construction d'une boulangerie	27	12 ^{ème}	Commerce
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de dotation du centre de santé en groupe électrogène	25	13 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet d'équipement des écoles en 540 tables – bancs	23	14 ^{ème}	Education
	Projet de dotation du centre de santé d'une ambulance	23	15 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet de construction de 25 logements sociaux	23	16 ^{ème}	Habitat
Préservation des ressources naturelles (Réserves, Forêt, Cours d'eau, Terres, etc...)	Projet de reboisement de 20 ha de forêt	19	17 ^{ème}	Environnement
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction d'un complexe sportif	18	18 ^{ème}	Culture ; Loisirs & Sport
Réduction de la pauvreté	Projet de construction d'un marché moderne	13	19 ^{ème}	Commerce
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction de 12 latrines au niveau des écoles	11	20 ^{ème}	Education
Réduction de la pauvreté	Projet de formation de 25 producteurs aux techniques de productions vivrières	10	21 ^{ème}	Agricultures
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de formation du personnel enseignant en alphabétisation fonctionnelle	10	22 ^{ème}	Education
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de dotation des bureaux des directeurs d'écoles en matériels de bureaux	10	23 ^{ème}	Education

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet d'affectation d'un médecin dans le centre de santé	10	24 ^{ème}	Hygiène & Santé
Réduction de la pauvreté	Projet de construction d'un pont sur l'axe Bassadzin – Kossandji	8	25 ^{ème}	Routes & Transports
	Projet de formation de la population aux techniques de production du riz	8	26 ^{ème}	Agriculture
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de construction de 2 clôtures au niveau des écoles	8	27 ^{ème}	Education
Réduction de la pauvreté	Projet de formation des administrateurs de coopératives à la gestion appropriée des coopératives agricoles	7	28 ^{ème}	Agriculture
	Projet de réhabilitation de 50 plantations de cacao et café	7	29 ^{ème}	Agriculture
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet d'électrification de dix-huit (18) salles de classes	7	30 ^{ème}	Eau & Electricité
	Projet de dotation des écoles en bibliothèques	6	31 ^{ème}	Education
Réduction de la pauvreté	Projet de formation de 50 jeunes aux techniques d'élevages modernes	6	32 ^{ème}	Agriculture
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet d'encadrement des populations aux techniques de parage des animaux	4	33 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet d'extension du réseau électrique	4	34 ^{ème}	Eau & Electricité
	Projet de dotation de l'école 1 en centre informatique	3	35 ^{ème}	Education
Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	Projet de dotation du centre de santé en 10 lits d'hospitalisation	2	36 ^{ème}	Hygiène & Santé
	Projet de création d'un dépotoir moderne	1	37 ^{ème}	Hygiène & Santé
Réduction de la pauvreté	Projet de formation de 25 jeunes aux techniques de production de semences améliorées de manioc	1	38 ^{ème}	Agriculture
	Projet d'organisation des commerçants	1	39 ^{ème}	Commerce
	Projet d'organisation de concours de danses traditionnelles	1	40 ^{ème}	Culture ; Loisirs & Sport

V. CINQUIEME PARTIE : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI- EVALUATION

5.1. Diffusion du Plan de Développement Local

Les organes chargés de la diffusion et la vulgarisation du PDL sont le CDL⁶, la chefferie, la sous – préfecture et le Conseil régional.

En effet, dès l’approbation du PDL par les populations, les autorités administratives et les services déconcentrés, le document (PDL) doit aussitôt être présenté à l’ensemble de la communauté lors d’une réunion ou grande assemblée, au besoin, le PDL doit être présenté aux acteurs économiques, partenaires, ONG, etc. afin d’avoir l’adhésion de tous dans sa phase de mise en œuvre.

Le village doit se doter d’une stratégie de communication afin d’informer tous les acteurs et d’assurer la participation active de tous à l’exécution du plan.

Pour assurer une très bonne diffusion et exécution du PDL, le CDL doit être représentatif, il doit être composé de toutes les couches de la communauté, des leaders clés pouvant faciliter la mobilisation des ressources, ou le recherche de financement, il doit surtout être dynamique.

Cependant, une des stratégies de communication, serait de faire passer des communiqués via les radios locales afin d’informer un large public de la mise en œuvre du PDL.

5.2. Dispositif de mise en œuvre

Le CDL est l’organe chargé de l’exécution du PDL; il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le PDL.

Le Comité Villageois de Développement (CDL) est compétent pour la coordination de toutes les actions de développement du village.

Pour mener à bien la mise en œuvre des programmes/projets qui relèvent de leurs compétences, ces dernières seront renforcées (formation, appui fonctionnel).

Le CDL intervient à toutes les étapes de mise en œuvre du PDL : la programmation annuelle, le monitoring, le suivi évaluation, la mise en œuvre concertée de certains programmes impliquant les associations locales.

Néanmoins, pour plus d’efficacité dans la mise en œuvre du PDL et la dynamisation de la participation des populations, il importe de mettre en place un dispositif institutionnel où tous les acteurs stratégiques de développement du village, du département et de la région seront représentés. Ce dispositif, basé sur la concertation, sera le lieu d’échanges sur les tranches annuelles du PDL (évaluation des projets précédents mis en œuvre, définition des prochains, etc.). Il permettra de confirmer les engagements des différents acteurs quant à son exécution et d’assurer une information ascendante et descendante des dirigeants vers les habitants sur l’état de mise en œuvre du PDL.

⁶Comité de Développement Local (CDL) : Entité créée à l’échelle village qui a pour objectif de mettre en œuvre les projets issus du PDL, il remplace le CEPDL après l’élaboration du PDL.

Le CDL doit donc se réunir aux côtés du Chef de village et son conseil, des représentants des services déconcentrés de l'Etat, de la société civile, des partenaires au développement intervenant dans le village, des opérateurs économiques et autres personnes ressources.

Dans les gros villages, le CDL peut s'appuyer sur les Conseils de quartiers, afin de faciliter le partage de l'information et avoir l'adhésion de tous les habitants du quartier.

Il est important de noter que les charges liées aux activités du dispositif de concertation composé de tous les acteurs de développement, doivent être inclus dans le budget global du PDL, il s'agit des coûts liés aux rencontres, aux transports des membres, aux visites terrains, etc.

5.3. Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources financières tant propres qu'externes est la condition sine qua non de la réalisation des actions et mesures prévues par le PDL. Le village doit se doter alors d'une stratégie de mobilisation des ressources dont la mise en œuvre permettra de :

- ✓ renforcer sa capacité d'investissement en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant son niveau de mobilisation de recettes;
- ✓ renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs au financement des activités;
- ✓ saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- ✓ renforcer la participation des communautés directement bénéficiaires pour la réalisation des investissements et autres ;
- ✓ faire recours à la coopération décentralisée ;
- ✓ rechercher dans un processus de communication très actif et attractif des partenaires à intéresser aux projets du PDL.

Pour ce faire, elle bénéficiera d'un renforcement de compétences sur plusieurs thématiques comme la mobilisation communautaire, le montage de projet, la vie associative, les recherches de financements, etc.

Toutes fois, la mobilisation des ressources financières doit être interne et externe.

Pour ce qui concerne le financement interne, l'outil clé de mobilisation reste les cotisations, c'est-à-dire les contributions volontaires des habitants et ressortissants du village ; cette contribution peut être physique (main d'œuvre, matériel, etc...) ou en numéraire.

Pour le financement externe, plusieurs structures et organisations (nationales et internationales) apportent des appuis financiers dans la réalisation de nombreuses actions de développement selon le domaine d'action identifié par le village.

Le tableau ci-dessous retrace les fonds (nationaux et internationaux) d'appui apportés par ces structures et organisations de développement.

Tableau 29 : Panorama des guichets de financement

Noms du Fonds	Objectifs	Types de financement
National		
Budget d'investissement du Conseil Régional		Dons, appuis techniques, apport en numéraires, construction d'infrastructures
Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR)	Géré par le Conseil du Café-Cacao (CCC). Le FIMR permet de financer la réalisation d'infrastructures dans les domaines de l'entretien des pistes agricoles, de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique villageoise, de l'électrification solaire et de la sécurité en milieu rural	Dons, appuis techniques, apport en numéraires, construction d'infrastructures
Fonds d'entretien routier	Disponible à APROMAC, ce fond est destiné pour le reprofilage des routes villageoises.	Appuis techniques, apport en numéraires
Internationale		
Fonds Vert pour le Climat (GCF)	Promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résistantes au climat en fournissant un appui aux pays en développement pour : - limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre - s'adapter aux impacts du changement climatique.	Subventions, prêts concessionnels, dette subordonnée, fonds et garanties
Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)	Mission unique : atténuer l'impact des activités humaines sur l'environnement. Secteurs : Biodiversité, Produits chimiques et déchets, Changement climatique, Foresterie, Eaux internationales, Utilisation et dégradation des sols	Majoritairement des subventions, mais aussi des prêts concessionnels. Existence d'un «Small Grants Programme» pour les acteurs non étatiques pour le financement, jusqu'à 50 000 US\$ pour des projets «à base communautaire»
Fonds pour l'Adaptation (AF)	Financer des projets concrets d'adaptation et des programmes pilotes pour réduire les effets négatifs du changement climatique	-Subventions de coopération Sud Sud ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques

		environnementales et sociales, et de genre
Fonds de développement de l'Union Européenne	Cadre d'investissement pour les subventions, les mélanges et les garanties pour lever des fonds privés, par l'intermédiaire du Fonds européen pour le développement durable Plus (FESD+) et de garantie pour l'action extérieure	-Subventions de coopération ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre
Les bailleurs du développement		
Agence Française de Développement (AFD)	Le groupe Agence française de développement (AFD) finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Elle intervient dans les domaines suivants : Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance Un objectif central : 50% des projets du groupe AFD (Agence + Proparco) doivent avoir des co-bénéfices climat	Majoritairement des subventions, mais aussi des prêts concessionnels.
Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	La GIZ est l'agence allemande de coopération internationale pour le développement. Elle traite les sujets suivants : • Développement économique rural • Conservation de la biodiversité • Environnement • Gouvernance des ressources • Énergies renouvelables et efficacité énergétique • Emploi et développement des affaires • Secteur de la sécurité	-Subventions de coopération Nord Sud ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; - Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre
Banque Mondiale	Nouveaux engagements pris à la faveur de son plan d'action climat 2021-2025 : -50% dédié à l'adaptation ; -Privilège la mobilisation du capital privé : marches carbone, obligations vertes, etc. ; -Approche programmatique à travers les "Country Climate and Development Reports" (CCDRs)	-Subventions de coopération Sud Sud et Nord Sud ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre

Source : MPD

Il est important de mentionner que, dans la mise en œuvre du PDL ou dans la recherche de financement, certaines situations peuvent constituer d'obstacles ou des risques pouvant compromettre la mise en œuvre efficiente du PDL.

Il s'agit notamment de :

- ✓ la forte politisation du CDL ;
- ✓ le bicéphalisme ;
- ✓ la défaillance au niveau des organes de contrôle et de suivi de la mise en application du PDL ;
- ✓ insuffisance de transfert des compétences aux collectivités territoriales par le gouvernement ;
- ✓ la non-tenue des réunions et des rencontres pour évaluer le PDL ;
- ✓ la non-production de rapports périodiques ;
- ✓ l'attentisme des acteurs ; -
- ✓ les rivalités politiques et conflits d'intérêts ;
- ✓ la non-application de textes réglementaires ;
- ✓ la sous-information ;
- ✓ le niveau limité de formation des responsables en charge du suivi ;
- ✓ L'absence de collaboration avec les structures politico-administratives et autres acteurs de développement ;
- ✓ la non programmation annuelle des projets.

Comme solutions pour remédier aux risques cités ci-dessus, une campagne de sensibilisation accrue des principaux acteurs devrait accompagner le processus de mise en œuvre du PDL.

5.4. Mécanisme du Suivi – évaluation

Il repose sur un rapportage systématique trimestriel des progrès et éventuellement des difficultés dans la conduite des activités planifiées au niveau des différents organes de la mise en œuvre du PDL. Il est basé sur un système de mesure de performances des projets/programmes, du CDL et du conseil de village, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés lors de l'élaboration du PDL et des programmes annuels. Ces derniers visent à atteindre les Orientations nationales ; régionales ; et les Objectifs de Développement Durable.

Le village associe, à l'élaboration tant des outils qu'aux activités de suivi-évaluation, les services préfectoraux, le conseil régional, les partenaires de développement et les services techniques compétents. L'affinement du processus de suivi-évaluation en début d'exécution permettra le partage des tâches entre les acteurs concernés.

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de la mise en œuvre du PDL.

Cette observation continue et critique (résultats, calendriers et coûts) de l'exécution des différentes activités du PDL, est aussi assurée en partie par le dispositif participatif mis en place, dispositif composé par les membres des CDL, des services préfectoraux, du conseil régional, des partenaires de développement, et des services techniques compétents.

Toutefois, les membres du conseil de quartier participent à la collecte de données, permettant ainsi d'assurer un suivi de proximité. Ces données sont capitalisées par trimestre, par le CDL.

La partie plus technique est assurée par le CDL, il s'agit du suivi financier permettant de veiller à la mise en place des différents financements, l'analyse des écarts entre actions planifiées et réalisées.

Le bilan annuel a pour objectif d'évaluer le plan annuel, d'analyser les écarts, de décider des mesures de correction ou de report et de faire le point financier. Ainsi, le dispositif en charge du suivi-évaluation s'appuie sur les évaluations des trois (03) premiers trimestres.

L'évaluation est réalisée avec un outil spécifique et sanctionné par une note explicative des tendances.

Ce bilan est restitué par les techniciens du CDL, pour amendement et formulation de propositions d'ajustement. Le bilan et les propositions du CDL sont restitués au Conseil Villageois pour prise de décisions, qui seront notamment les bases de la planification de l'année suivante. Par ailleurs, il est nécessaire de travailler à la prise des coordonnées géographiques des ouvrages, des équipements, des ressources naturelles et autres potentialités économiques. Une évaluation à mi-parcours doit être organisée. Ses enjeux sont importants quant à l'exécution du PDL ; il peut être question de le redimensionner, de reformuler les objectifs fixés, d'opérer un tournant pour la réussite du plan. Pour ce faire, une analyse extérieure sera faite avec l'association des différents organes de concertation et aux services préfectoraux compétents. Une évaluation finale fera le point de la formulation des objectifs en fonction du contexte (sa pertinence), de l'atteinte des objectifs des différents programmes (son efficacité) et des changements obtenus au terme de la mise en œuvre du PDL (ses effets). Il peut s'agir d'une auto-évaluation, orchestrée par le CDL sur la base des bilans annuels.

Conclusion

Le Plan de Développement Local, bien que cofinancé par l'Union Européenne (UE) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), avec l'appui technique de Nitidae et du Ministère du Plan et du Développement, appartient avant tout au village de Bassadzin. Par conséquent, il incombe à ce dernier de mobiliser toutes les ressources nécessaires à son adoption, sa diffusion, sa mise en œuvre et sa réussite, car il a été élaboré de manière participative et inclusive, avec la contribution de toutes les couches de la population.

Le PDL représente un outil précieux pour les acteurs du village, car il offre une meilleure visibilité des investissements requis pour améliorer les conditions de vie de toutes les communautés résidant dans le village.

Les actions programmées dans le PDL doivent être suivies et évaluées périodiquement en vue de s'assurer de leurs efficacités et d'y apporter les mesures correctives nécessaires

Cependant, en vue d'aider le CDL à relever les défis et d'assurer le bien-être de toutes les couches de la population, il est recommandé :

- ✓ d'élaborer et de mettre, au début de chaque année, le plan annuel villageois à la disposition de tous les acteurs du village ;
- ✓ laisser les considérations partisans dans la mise en œuvre du PDL, de prendre suffisamment du recul et de se mettre résolument au travail ;
- ✓ d'organiser chaque année une journée de concertation des différents acteurs pour présenter le plan d'actions annuel du village et les résultats de l'année précédente.

Annexe 1 : Plans quinquennaux des dix (10) projets prioritaires

Tableau 30 : Plans Quinquennaux des projets prioritaires du Village

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 1 : Projet de construction et d'équipement d'une école maternelle								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
L'école maternelle est fonctionnelle	Informier et sensibiliser la population	CDL /Mutuelle/COGES/Chefferie						
	Mobiliser les ressources	CDL /Mutuelle/COGES/Chefferie						
	Choisir le site pour le projet	Chefferie / CDL						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise de construction	CDL / Mutuelle/Chefferie						
	Apporter un appui conseil	IEP						
	Construction et équipement de l'école maternelle	Entrepreneur						35 350 000
	Suivi des travaux	CDL / Mutuelle						
	Réception provisoire de l'ouvrage	Entrepreneur/CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 2 : Projet de réhabilitation du centre de santé								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
Le centre de santé est fonctionnel et accueille les malades	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise de construction	CDL/Mutuelle						
	Appui conseil	DR Santé						
	Réhabiliter le CSR	Entrepreneur						15 000 000
	Suivi des travaux	CDL/COGES Santé						
	Réception du matériel	CDL / CSR						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 3 : Projet de construction de neuf (09) logements pour le personnel enseignant								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
Les 09 logements sont fonctionnels et habités par les enseignants	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle/ COGES						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle/ COGES						
	Choisir le site pour le projet	Chefferie /CDL						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise de construction	CDL						
	Apporter un appui conseil	IEP						
	Construction et équipement des salles de classes	Entreprise						54 000 000
	Suivi des activités	CDL /Mutuelle / COGES						
	Réception provisoire	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 2 : Réduction de la pauvreté								
Projet 4 : Projet de dotation du village en trois (3) unités de transformation de manioc								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
Les unités de transformation du manioc fonctionnent et génèrent des revenus pour les femmes	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle/ Chefferie						
	Identifier les bénéficiaires	CDL / Mutuelle /Chefferie						
	Mobiliser les ressources	CDL/Mutuelle/Chefferie						
	Achat du matériel	CDL/Mutuelle/Chefferie						18 000 000
	Réception provisoire	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 5 : Projet de construction d'un logement pour le personnel de santé								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
Le logement du personnel de santé est fonctionnel	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle /COGES						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle/ COGES						
	Choisir le site pour le projet	Chefferie / CDL						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise	CDL/ Mutuelle						
	Construire le logement	Entreprise						6 000 000
	Suivi des activités	CDL / Mutuelle						
	Réception provisoire	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et de la cohésion sociale								
Projet 6 : Projet de création d'une radio locale								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
La radio locale est fonctionnelle et diffuse les informations du village	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Choisir le site pour le projet	Chefferie / CDL						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise de construction	CDL / Mutuelle						
	Construction et équipement de la radio communautaire	Entreprise						12 000 000
	Suivi des activités	CDL / Mutuelle						
	Réception provisoire	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 7 : Projet d'équipement du château d'eau en groupe électrogène								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
Le château d'eau est fonctionnel à tout moment et alimente la population	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Achat du groupe électrogène	CDL/Mutuelle						3 000 000
	Réception provisoire	CDL / Mutuelle / Entreprise						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 8 : Projet de construction d'une clôture au centre de santé								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
Le centre de santé est clôturé et est sécurisé	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle / COGES						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise	CDL / COGES						
	Construction de la clôture	Entreprise						3 000 000
	Suivi des activités	CDL / COGES						
	Réception provisoire	CDL / Entreprise						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Plan de Développement Local de Bassadzin 2022 – 2032

Programme 3: Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 9 : Projet d'ouverture des voies du village								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
Les rues du village sont ouvertes et accessibles	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise	CDL / Mutuelle						
	Appui conseil	CR						
	Ouverture des voies	Entreprise						24 000 000
	Suivi des activités	CDL / Mutuelle / CR						
	Réception provisoire	CDL / Mutuelle / CR / Entreprise						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Programme 3: Amélioration de l'accès des populations aux services de base de qualité								
Projet 10 : Projet de construction d'un foyer des jeunes								
Résultats	Activités	Acteurs	Planning Quinquenal					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget
Le foyer des jeunes est fonctionnel pour des événements et activités communautaires	Informier et sensibiliser la population	CDL / Mutuelle / Chefferie						
	Mobiliser les ressources	CDL / Mutuelle						
	Choisir le site pour le projet	CDL / Chefferie						
	Lancer l'appel d'offre et choisir l'entreprise de construction	CDL/ Mutuelle						
	Construction du foyer des jeunes	Entreprise						25 000 000
	Suivi des activités	CDL						
	Réception provisoire	Entrepreneur / CDL						

Source : Atelier de planification septembre 2022

Annexe 2 : Lettre d'approbation du Sous-préfet d'Annépé et Membres du bureau CEPDL



N°	Noms et Prénoms	Fonction dans le village / Mutuelle	Fonction dans le comité	Contacts
01	N'cho N'cho Arnel	Chef du village / Président Mutuelle	Président	07 07 48 18 54
02	Agbakou Adon Bernadin	Président des jeunes	Secrétaire	0504958704
03	Yapo Anassin Maxime	Représentant de la chefferie	Membre	07 08 67 01 39
04	Inchié Chi Delphine	Représentante des femmes	Membre	07 08 12 73 18
05	Inchié Alexandre	Représentant religieux chrétiens	Membre	07 08 39 29 16
06	Moussa Mamoudou	Représentant religieux musulman	Membre	07 09 48 92 87
07	Tchimou Yves	Représentant Allochtones	Membre	05 44 95 10 36
08	Bieké Béranger Césaire	Représentant Allochtones	Membre	0576975887
09	Hamany Adamou	Représentant CEDEAO	Membre	
10	Kolani Lardji	Représentant CEDEAO	Membre	05 55 24 40 89
11	Dr Loukou Benjamin	Représentant MPD	Membre	0708019682
12	Kouadio Mickael Isac	Représentant MPD	Membre	0709770161
13		Représentant MINADER	Membre	
14		Représentant CR	Membre	
15		Représentant MIS	Membre	
17	Dalle APO Angéline	Représentant OSC	Membre	
18	Akoupou Ahouty Landry	Représentant OSC	Membre	07 48 22 55 13
19	Abo Collette	Représentant COGES santé	Membre	07 07 92 21 79
20	Ekissi Kokola Alfred	Représentant COGES école	Membre	07 08 45 80 53
21	Ambemou Niangoran Désiré	Représentant de la mutuelle des cadres	membre	0140700984
22	Ehainchié Aboh François	Autre représentant	Membre	05 45 33 70 82
23	Assi N'cho Ernest	Autre représentant	Membre	07 49 26 27 96

Annexe 3 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

- ✓ **Objectif 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- ✓ **Objectif 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- ✓ **Objectif 3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- ✓ **Objectif 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- ✓ **Objectif 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- ✓ **Objectif 6** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- ✓ **Objectif 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- ✓ **Objectif 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- ✓ **Objectif 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- ✓ **Objectif 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- ✓ **Objectif 11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- ✓ **Objectif 12** : Établir des modes de consommation et de production durables ;
- ✓ **Objectif 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- ✓ **Objectif 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
- ✓ **Objectif 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- ✓ **Objectif 16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- ✓ **Objectif 17** : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Annexe 4 : Photo de validation finale du PDL

